

# **Leben in Adoptiv- und Pflegefamilien – Normalitäten und Krisen**

**Tagung vom 15. und 16. November 2018**



# **Leben in Adoptiv- und Pflegefamilien – Normalitäten und Krisen**

## **Tagung vom 15. und 16. November 2018**

Ist der Alltag unserer Familie normal? Was ist überhaupt normal und wie können wir einer gängigen Norm gerecht werden? Was bedeutet es für uns, wenn wir das nicht schaffen?

**Die Lebenswirklichkeiten von Adoptiv- und Pflegefamilien stehen im Fokus der bevorstehenden Tagung, zu der wir Sie herzlich einladen.**

Der Transfer in die Praxis ist ein wichtiges Element der Tagung. In sogenannten Intermezzos spiegeln Fachpersonen die Erkenntnisse aus der Forschung und stellen das Gehörte in einen grösseren Kontext.

Ein besonderes Augenmerk gilt der Langzeitforschung von Thomas Gabriel und Samuel Keller. Seit 2009 forschen sie an der ZHAW zum Thema «Adoption – Untersuchung von Einflussfaktoren auf Kind und Familie». An der Tagung präsentieren sie die aktuellen Ergebnisse.

Im Rahmen dieser Veranstaltung wird Vertreterinnen und Vertretern der Forschung und der Praxis aus den zwei Bereichen Adoptiv- und Pflegefamilien ein gemeinsamer Raum für Austausch und Vernetzung geboten.

Überzeugen Sie sich selber vom Tagungsprogramm, welches die Veranstalter für die Tagung zusammengestellt haben.

Wir freuen uns auf Sie!

**Amt für Jugend und Berufsberatung (AJB)**  
**Bundesamt für Justiz (BJ)**  
**PACH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz**  
**ZHAW Soziale Arbeit**

# Forschungstagung

Donnerstag, 15. November 2018, 9.00–18.00 Uhr

Öffentliche Veranstaltung für Fachpersonen, Forschende und weitere Interessierte

## Programm

---

9.00–9.30 Uhr	Eintreffen
9.30–9.50 Uhr	<b>Begrüssung</b> André Woodtli, AJB
9.50–10.30 Uhr	<b>Referat «Familie – die Praxis der Normalität»</b> Prof. Dr. Michael Winkler, Friedrich-Schiller-Universität Jena
10.30–10.50 Uhr	Pause
10.50–11.50 Uhr	<b>Referat «Familiennormalität nach der Adoption – Ergebnisse der Zürcher Adoptionsstudie»</b> Prof. Dr. Thomas Gabriel und Samuel Keller, ZHAW
11.50–12.30 Uhr	<b>Intermezzo</b> Priti Aeschbacher, Erwachsene Adoptierte Heidi Steinegger, AJB Karin Meierhofer, PACH
12.30–13.30 Uhr	Mittagspause
13.30–13.45 Uhr	<b>«Café au lait»</b>
13.45–14.30 Uhr	<b>Referat «De l'accueil familial à l'adoption de l'enfant confié: une possibilité ?»</b> Dr. Nathalie Chapon, LAMES
14.30–15.15 Uhr	<b>Referat «Normalität bei ehemaligen Pflegekindern»</b> Dr. Daniela Reimer, Universität Siegen / ZHAW
15.15–15.35 Uhr	Pause
15.35–16.15 Uhr	<b>Intermezzo</b> Fabienne Sbaglia, ehemaliges Pflegekind Karin Gerber, Fachstelle Pflegekind Aargau Dr. Nicolette Seiterle, PACH
16.15–16.30 Uhr	<b>«Café au lait»</b>
16.30–17.00 Uhr	<b>Referat «Von Blutsbanden zu sozialen Verwandtschaftsformen. Familie in einer Zeit des Übergangs.»</b> Prof. Dr. Christina von Braun, Humboldt-Universität zu Berlin
17.00–18.00 Uhr	Apéro

---

**Hinweis:** Die Beiträge an der Forschungstagung vom 15. November 2018 werden simultan ins Französische und Deutsche übersetzt.

# Vernetzungstagung

Freitag, 16. November 2018, 9.00–14.00 Uhr

Geschlossene Veranstaltung für Mitarbeitende von Zentralbehörden Adoption, KESB, Vermittlungsstellen, Aufsichtsstellen Pflegefamilien, Dienstleistungsanbietenden der Familienpflege (DAF) etc.

## Programm

---

9.00–9.30 Uhr	Eintreffen
9.30–9.45 Uhr	<b>Begrüssung</b> Joëlle Schickel-Küng, BJ Karin Meierhofer, PACH
9.45–10.45 Uhr	<b>4 Workshops*</b> in Gruppen <b>1. Intimität und Öffentlichkeit</b> Wann werden Krisen öffentlich? <b>2. Intervention und Nichtintervention</b> Wo liegt die Grenze der Normalität? <b>3. Hilfsangebote für Adoptivfamilien</b> Wie sehen professionelle Hilfsysteme aus? <b>4. Hilfsangebote für Pflegefamilien</b> Welche Handlungsoptionen bestehen im Bereich Aufsicht?
	<small>*Bei entsprechender Nachfrage wird ein Workshop auf Französisch durchgeführt.</small>
10.45–11.15 Uhr	Pause
11.15–12.15 Uhr	<b>Präsentationen der Erkenntnisse aus den Workshops</b>
12.15–12.30 Uhr	<b>Schlusswort und Dank</b> Heidi Steinegger, AJB
12.30–14.00 Uhr	<b>Gegenseitiger Austausch und Diskussion</b> beim Mittagessen
14.00 Uhr	Ende der Veranstaltung

---

## **Referentinnen und Referenten**

**André Woodtli**, Amtschef, AJB

**Prof. Dr. Michael Winkler**, Institut für Bildung und Kultur,  
Friedrich-Schiller-Universität Jena

**Prof. Dr. Thomas Gabriel**, Leiter des Instituts für Kindheit,  
Jugend und Familie, ZHAW Soziale Arbeit

**Samuel Keller**, Wissenschaftlicher Mitarbeiter,  
ZHAW Soziale Arbeit

**Dr. Nathalie Chapon**, Sociologue, Laboratoire méditerranéen  
de sociologie (LAMES)

**Dr. Daniela Reimer**, Universität Siegen/ZHAW Soziale Arbeit

**Prof. Dr. Christina von Braun**, Professorin für Kulturtheorie,  
Humboldt-Universität zu Berlin

## **Intermezzo-Gäste**

**Priti Aeschbacher**, Erwachsene Adoptierte

**Heidi Steinegger**, Leiterin der Kantonalen Zentralbehörde  
Adoption, AJB

**Karin Meierhofer**, Geschäftsleiterin,  
PACH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz

**Fabienne Sbaglia**, ehemaliges Pflegekind

**Karin Gerber**, Leiterin Fachstelle Pflegekind Aargau

**Dr. Nicolette Seiterle**, Wissenschaftliche Mitarbeiterin,  
PACH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz

## **Moderation**

**Daniela Lager**, Journalistin SRF und Moderatorin

## **Unterhaltung**

«**Café au lait**», Afrotanzgruppe mit Kindern und Jugendlichen

## **Praktische Hinweise**

---

**Ort** Renaissance Tower Hotel, Turbinenstrasse 20, 8005 Zürich

---

**Kontakt** PACH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz  
Karin Meierhofer, Geschäftsleiterin  
info@pa-ch.ch, 044 205 50 40

---

**Kosten** **Forschungstagung**

CHF 250.– (inkl. Mittagessen und Apéro)

**Ermässigter Tarif Forschungstagung**

Studentinnen/Studenten, Adoptiv- und Pflegefamilien

CHF 150.– (inkl. Mittagessen und Apéro)

**Vernetzungstagung**

CHF 75.– (inkl. Mittagessen)

**Pauschalpreis für die Teilnahme an beiden Veranstaltungstagen**

CHF 300.– (inkl. Verpflegung)

---

**Anmeldung** Online bis spätestens 14. September 2018

[www.pa-ch.ch/herbsttagung](http://www.pa-ch.ch/herbsttagung)



**Kanton Zürich**  
**Bildungsdirektion**  
**Amt für Jugend und Berufsberatung**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD  
**Bundesamt für Justiz BJ**

**PACH** Pflege- und  
Adoptivkinder  
Schweiz

**zh**  
**aw** Soziale Arbeit

# Familles adoptives et familles d'accueil – la vie entre normalités et crises

Exposé lors du colloque du 15 novembre 2018



**Kanton Zürich**  
**Bildungsdirektion**  
**Amt für Jugend und Berufsberatung**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Office fédéral de la justice OFJ

**PACH**

Pflege- und  
Adoptivkinder  
Schweiz

**zh  
aw**

Soziale Arbeit





## La famille n'est pas une unité numérisable

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Bienvenue ! Je suis heureux de vous accueillir à l'Hôtel Renaissance. Je ne peux me représenter un meilleur lieu pour réfléchir à la famille qu'un hôtel appelé « Renaissance ». Vous le savez, la Renaissance fut une époque de transition, la transition entre le Moyen Âge et les Temps Modernes. C'est à la Renaissance qu'ont été inventés la banque, la comptabilité en partie double ; à la Renaissance qu'a été inventée, dans l'art, la perspective centrale, qui reflétait sans doute aussi la nouvelle perspective qui mettait l'homme au centre du monde ; c'est à la Renaissance qu'a été inventée l'imprimerie, sans laquelle même Facebook n'existerait pas aujourd'hui ; et c'est à la Renaissance qu'a été inventé le premier robot, le Chevalier mécanique. Tout cela à une époque où l'invention, le changement, l'innovation n'avaient de loin pas l'aura positive qu'il va de soi de leur attribuer aujourd'hui. Nommer cette époque « Renaissance » était une opération de marketing géniale : sous couvert de faire renaître les temps passés, c'est d'innover qu'il était question. On se référait à l'Antiquité alors que l'on voulait faire un grand pas vers la modernité. Ce nom de « Renaissance » couvre de toutes autres aspirations. Derrière lui se dissimule un agenda caché : ce mouvement se réclame des origines, mais ce qu'il veut, c'est l'avenir.

Les chercheurs, par contre, doivent faire toute la transparence sur les objectifs de leurs recherches. S'ils ont un agenda caché, celui-ci concerne leurs propres ambitions. Un projet de recherche promet peut-être d'attirer l'attention des médias ou a le potentiel de booster leur CV. Il en va autrement des adjudicateurs de projets de recherche. Là, l'agenda caché n'est en rien exceptionnel. Du moins, tel a été le cas pour moi lorsque nous avons lancé notre grand projet de recherche zurichois sur l'adoption. Après tout juste dix ans, je peux dévoiler ici quelles étaient mes aspirations secrètes. Le mandat que l'Office de la jeunesse et de l'orientation professionnelle<sup>1</sup> a confié à la zhaw il y a dix ans était le suivant :

- Quels sont les facteurs de protection qui contribuent à la réussite de l'adoption ?
- Quels sont les facteurs de risque qui jouent un rôle dans l'échec de celle-ci ?
- Comment ces facteurs interagissent-ils au cours du processus de l'adoption ?
- Qu'en est-il de la qualité de la procédure, y a-t-il un potentiel d'amélioration au niveau de l'examen d'aptitude ou de l'autorisation ?

J'ai pensé alors : formidable ; en réfléchissant aux familles adoptives, nous apprendrons aussi quelque chose sur les familles en général et aussi sur ce qui se passe quand des personnes interviennent dans le cercle familial pour fournir une assistance – tel était mon agenda caché. Les effets secondaires de l'intervention des travailleurs sociaux : un thème central pour l'AJB. L'hypothèse à la base de cet objectif secret, c'était que, des cas particu-

<sup>1</sup> Amt für Jugend und Berufsberatung (AJB).

liers, où les difficultés sont exacerbées, il ressortirait au moins des connaissances sur l'ordinaire, le quotidien, le cas général. Dans les situations spéciales, on distingue particulièrement bien ce qui n'est précisément pas spécial, ou du moins ce que l'ordinaire a de spécial. C'est à plus forte raison le cas lorsqu'il s'agit de familles – une famille est toujours quelque chose de spécial. Le programme du colloque d'aujourd'hui me conforte dans ces pensées qui ne sont aujourd'hui plus secrètes. C'est pourquoi c'est avec un grand plaisir et surtout avec beaucoup de respect pour leur travail que je remercie le comité qui a préparé le colloque et tous ceux qui ont coordonné cette manifestation, pour la conception, la planification et la réalisation de cette journée. Ce sont : l'Office fédéral de la justice, PACH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz et la HES des sciences appliquées de Zurich (zhaw), Département du travail social. En premier lieu, mes remerciements vont à Heidi Steingger, la responsable de l'autorité centrale pour l'adoption de l'AJB. Et enfin :

- Carole Johner du service des médias et de la communication de l'AJB
- Karin Meierhofer du PACH
- Thomas Gabriel, Samuel Keller et Severin Heidelberger de la zhaw
- Joëlle Schickel-Küng de l'Office fédéral de la justice
- et Sarah Büchel d'inoversum.

Sarah Büchel n'a pas seulement aidé aux préparatifs de ce colloque, elle conduit aussi un projet audacieux, que nous menons depuis trois bonnes années dans le cadre de la Metropolitankonferenz et qui, sous le titre « Doing Family », explore les questions suivantes : qu'est-ce que la famille ? D'où viennent nos modèles familiaux ? Comment les pouvoirs publics soutiennent-ils les familles et comment devraient-ils le faire ? Nous avons essayé entre autres, dans le cadre de ce projet, de décrire les accomplissements par lesquels les familles « font famille » – autrement dit, ce que recouvre le terme de « doing family » -, d'une manière aussi affranchie des normes, aussi générale, aussi objective que possible. Que cela ne marche pas, nous ne l'avons accepté qu'après avoir échoué. Et après l'échec, restait la question : pourquoi est-ce que cela ne marche pas ? Nous ne sommes pas encore sûrs de la réponse, mais je voudrais ce matin, en introduction de notre colloque, tenter une hypothèse : ça ne fonctionne pas parce que les familles sont des milieux riches en latence. J'espère que vous ne comprenez pas d'emblée cette thèse et que vous me permettez de vous l'exposer plus longuement.

Je vais d'abord rappeler les résultats de notre étude zurichoise sur l'adoption, que Thomas Gabriel et Samuel Keller ont présentés dans le cadre du quatrième colloque sur l'adoption internationale qui s'est tenu à Zurich il y a cinq ans, et qui ont été publiés peu après, sous le titre « Die Zürcher Adoptionsstudie : Kinder und Adoptiveltern in den ersten Jahren ». Dans le dernier chapitre de l'ouvrage, « Conclusion et recommandations », ils décrivent six facteurs de protection que je leur demande aujourd'hui de réentendre en pensant à la famille en général :

- Il est possible de trouver un bon soutien auprès de l'environnement social.
- Les personnes concernées acceptent un soutien professionnel.

- Il est possible de mener une réflexion sur les peurs et les idéaux de chacun.
- Les personnes concernées sont disposées à changer.
- Les personnes concernées réussissent à faire valoir leur réalité subjective.
- Les personnes concernées réussissent à normaliser leurs expériences et leurs représentations de la famille dans leur propre pratique.

Gabriel et Keller appellent ce dernier point « trouver sa propre normalité ». Vous remarquez combien cette formulation est précise : la famille est quelque chose de spécial, mais cela n'a rien de spécial. La normalité, ce n'est pas se référer directement à une norme extérieure ou générale, mais s'engager dans un processus permanent dans lequel la famille réussit à s'approprier en continu ce qui se passe, le faire sien, créer ses propres normes.

Et de fait, la plupart des familles y réussissent si bien :

- qu'on n'a pas toujours conscience de la vitesse dramatique à laquelle le quotidien d'une famille se transforme. Pour ne citer qu'un exemple, l'ensemble des affaires de bébé, biberons, tétines, lit d'appoint pour bébé, parc, tire-lait, table à langer, etc., est déjà sur le marché d'occasion après deux ou trois ans ;
- qu'on n'a pas toujours conscience des puissantes dynamiques qui sous-tendent le quotidien familial, sous forme de développement individuel, de dynamique de groupe ou d'échange avec des éléments externes à la famille ;
- qu'on ne se rend pas toujours compte combien tous les membres de la famille improvisent chaque jour de manière extraordinaire, chacune de ces journées comptant au moins 24 heures.

Alors, trouver sa propre normalité ? Comment les familles font-elles cela en fait ? D'où tiennent-elles l'énergie pour produire cette normalité ? Les familles maîtrisent tout cela sans qu'on leur donne de modèle, qu'on leur mette sur papier un concept, qu'on leur dessine un diagramme, sans gestion de la qualité ni contrôle de gestion. Il y a peut-être un planning des tâches domestiques, un conseil de famille, un calendrier des vacances, il y a bien sûr des règles pour l'éducation des enfants, mais toutes ces règles restent aléatoires et difficiles à rendre plausibles – en tout cas, les familles ont perdu dès qu'elles commencent à vouloir les justifier auprès des enfants. Comment font-elles alors ? C'est ainsi que j'en suis venu à l'idée – comme je l'ai dit – que les familles sont des milieux riches en latence. Elles se réfèrent à des orientations latentes, à des attitudes et des systèmes de valeurs latents, qui eux-mêmes se basent sur des traditions, sur l'expérience, sur les images véhiculées par les médias et surtout sur leur propre imagination de ce qu'est ou doit être une famille. Latent, cela désigne tout ce qui reste, au fond, d'implicite, d'inexprimé, d'indéterminé et de caché. Dans d'autres disciplines, on utilise aussi les termes de « culture », d'« informel » ou d'« inconscient ». Cette réserve latente d'actions et de représentations qui alimente la vie familiale ne peut pas être appréhendée comme un tout, bien qu'elle en soit le moteur, un moteur très plastique, très rapide et extrêmement résistant aux ambivalences. L'opposé

de ces ressources latentes, ce serait un ensemble complexe de directives, un mode d'emploi du « doing family », qui détruirait précisément ce qu'il est censé permettre d'obtenir. Un tel système ne permettrait jamais aux familles de maîtriser de manière ordonnée la coexistence quotidienne, la tenue du ménage, les relations familiales, les jeux, les disputes, les apprentissages et la communication. Le mécanisme est similaire à la façon dont les petits enfants apprennent une langue : sans grammaire et sans dictionnaire.

Si les familles fonctionnent comme milieux riches en latence, la perte de leurs ressources latentes a des conséquences graves. La situation peut alors, en gros, déboucher sur deux pathologies familiales : la famille se sclérose, ou la famille se désintègre.

- Dans le premier cas, un système rigide de règles remplace ces ressources latentes et la famille fonctionne comme une machine sans aucune chaleur.
- Dans le deuxième cas, le cadre relationnel latent n'est pas remplacé et la famille devient un corps amorphe, sans plus aucune cohésion.

Le système latent, s'il reste intact, permet à la famille d'improviser sans cesse et de faire d'un quotidien dynamique sa propre normalité. La famille n'est pas numérisable. Tout zèle algorithmique – et combien est grand le risque, lorsque les pouvoirs publics mettent en place des procédures ou apportent une assistance, d'agir avec un zèle que l'on pense professionnel (y compris parce que l'administration conçoit de plus en plus les familles comme de simples micro-unités de formation ou de santé programmables) – est voué à détruire les bases latentes de la famille.

Je vous remercie de votre attention et c'est avec un grand plaisir que j'ouvre ce colloque passionnant, qui nous permettra de déceler, dans les situations spéciales, ce que l'ordinaire recèle de spécial.

# Familles adoptives et familles d'accueil – la vie entre normalités et crises

Exposé lors du colloque du 15 novembre 2018



**Kanton Zürich**  
**Bildungsdirektion**  
**Amt für Jugend und Berufsberatung**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Office fédéral de la justice OFJ

**PACH** Pflege- und  
Adoptivkinder  
Schweiz

**zh  
aw** Soziale Arbeit



**Christina von Braun**

**Des liens du sang aux formes de parenté sociale.**

**La famille dans une période de transition.** (PACH, Zurich, novembre 2018)

L'histoire de l'adoption en Europe est lourdement influencée par le fait que la parenté dans notre société est, par définition, une parenté biologique. Les recherches anthropologiques nous montrent cependant que, dans une majorité de cultures – de l'Asie, en passant par la région du Pacifique, l'Afrique, le nord de l'Alaska et jusqu'en Amérique latine –, on a une toute autre définition de la parenté qui ne place pas la biologie au centre, mais la vie et l'action sociales. La famille est constituée de personnes qui travaillent la même terre, qui sont nourries du même pain et qui sont socialement responsables les unes des autres. Ces différences entre la culture occidentale et les autres cultures ont déjà conduit à des conflits à l'époque coloniale et perdurent encore aujourd'hui.

L'anthropologue américaine Mary Weismantel cite ainsi l'exemple de la communauté du village de Zumbahua, dans les Andes équatoriales. Les personnes qui vivent là-bas, bien qu'étant suffisamment proches des centres industriels pour être influencées par la modernité, restent par ailleurs également attachées à leurs traditions indigènes. Vu de l'extérieur, les familles de Zumbahua ressemblent aux familles nucléaires hétérosexuelles occidentales – il ne s'agit donc pas de clans ou de communautés au sens strict. Cependant, en y regardant de plus près, on constate de grandes différences. « Ce que l'on ne retrouve pas dans le discours des habitants de Zumbahua, ce sont ces craintes liées au fait d'être ou non un parent biologique qui sont si présentes et menaçantes dans l'imaginaire des habitants de Los Angeles »<sup>1</sup>.

Weismantel décrit ses retrouvailles – après une absence de deux ans – avec un groupe de personnes avec qui elle avait noué une relation étroite par le passé, lors de séjours de recherche. On l'avait intégrée dans la famille et nommée marraine d'une petite fille, Nancy, qui était née au cours de son premier séjour. À son grand étonnement, l'anthropologue avait constaté à l'occasion d'une visite ultérieure que Nancy ne vivait plus chez ses parents biologiques mais chez Heloïsa, la grande-sœur célibataire de son père, Alfonso. Nancy appelait Heloïsa « maman » et les liens qui les unissaient n'étaient pas seulement terre à terre (Heloïsa avait un petit commerce de boissons et avait ce que l'on considérait là-bas comme une bonne situation) mais ils étaient également étroits et empreints d'une grande affection ce qui, chez les parents biologiques, n'engendrait pas de sentiments de perte mais emportait leur adhésion. Comme l'a constaté Weismantel, le cas de Nancy et Heloïsa n'était pas isolé. « Lorsque je vivais au sein de la communauté, je n'y ai jamais entendu les locaux prononcer le terme de « vraie » parenté, à l'exception d'une fois, mais il s'agissait d'une employée de l'État qui était chargée de venir en aide à la population locale et de l'ouvrir à la modernité ».

Cette employée de l'État était assistante sociale en formation, venait de la capitale et était envoyée à Zumbahua pendant un an. Elle se trouvait, par hasard, en

visite dans la famille du jeune Iza lorsque l'anthropologue y a été présentée. Les deux femmes ont été accueillies par le fils de la famille, un jeune homme d'environ 30 ans. La discussion se déroulait dans le calme jusqu'à ce qu'un enfant mal réveillé fasse irruption dans la pièce et, à partir de ce moment-là, accapare toute l'attention du jeune homme. Il lui servit une soupe chaude et son visage s'illumina alors que l'enfant finissait son assiette. Et Weismantel de rapporter « le jeune Iza expliqua : "cet enfant était un orphelin, un pauvre garçon ; et je l'ai ramené ici pour l'élever comme mon fils. Là d'où il vient, il n'y a pas assez à manger". L'assistante sociale se mit à gesticuler frénétiquement et lui fit des signes : "ne parle pas comme ça devant l'enfant", murmura-t-elle, "il est très jeune. Peut-être qu'avec de la chance, il oubliera ses parents et grandira en croyant que tu es son vrai père". Iza, étonné tout autant que blessé, éleva la voix plutôt que de parler plus doucement : "je serai de toute façon son père" dit-il agacé, "est-ce que je ne le nourris pas déjà ?" ». Le comportement de l'assistante sociale laissait présupposer que, s'il n'y avait pas de liens du sang alors la parenté entre un père et un fils ne serait qu'une hypocrisie puisque, dans les pays industrialisés occidentaux, l'adoption est considérée comme « une forme de parenté de compensation »<sup>2</sup>, « une solution de secours »<sup>3</sup> en l'absence de parenté biologique\*.

Le modèle de parenté dite sociale qui repose sur le principe de la parenté nourricière « n'était pas atypique pour les hommes de Zumbahua qui transgressent les lois du genre pour établir leur identité paternelle ». Autrement dit, le jeune Iza ne deviendra père que lorsqu'il aura prouvé qu'il en est capable, en s'occupant d'un enfant. « Personne au sein de cette communauté ne peut devenir père sans l'avoir été pendant un temps ». Chez les habitants de Zumbahua, la substance « sang » est remplacée par la substance « nourriture », laquelle établit une forme d'appartenance au corps. « Ceux qui partagent la nourriture dans un foyer sont littéralement faits de la même chair. À partir du moment où le petit garçon d'Iza a pris tant de repas avec les membres de la famille, que son corps tout entier est fait de la même chair que le leur, le lien qui l'unit aux autres n'est plus remis en question et est réel, pour lui comme pour la famille »<sup>4</sup>. Dans le modèle de la consanguinité à l'inverse, on considère que les rapports avec la mère sont plus étroits parce que le lien de parenté biologique qu'elle a avec son enfant est démontrable. Pour les pères, il a fallu attendre 1984 et que l'on

---

\* Concevoir l'adoption comme une « solution de secours » a marqué les débuts de l'anthropologie. Pour Malinowski, qui était convaincu de l'universalité du modèle de la parenté biologique, l'adoption n'était qu'un concept tentant de reproduire la « vraie » parenté biologique : « les faits culturels ne font que renforcer, redéfinir et donner une nouvelle forme aux faits biologiques » (Malinowski, Bronisław (1930), *Parenthood – the Basis of Social Structure*, in : F.W. Calverton, Samuel D. Schmalhausen (Éd.), *The New Generation. The Intimate Problems of Modern Parents and Children*, New York, pp. 113 à 168, ici p. 137). De telles paroles sont en contradiction avec une évidence mondialement établie. En Polynésie, par ex., l'adoption concerne, dans certaines régions, un quart de la population, et dans d'autres, elle concerne quasiment tout le monde (Weismantel, p. 699 s.). L'analyse de Malinowski se fondait sur la « foi » occidentale en la lignée qui conduisait à ce que de nombreux enfants adoptés se sentent comme « morcelés et incomplets » tant qu'ils n'avaient pas pu faire la rencontre de leurs parents biologiques (Carsten, Janet (2004), Dies. (2004), *After Kinship*, Cambridge, p. 106). « Les parents biologiques sont considérés comme une partie intrinsèque du Moi » (Sahlins, Marshall (2013), *What Kinship Is And Is Not*, Chicago et Londres, p. 22).

réussisse à prouver, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la paternité à l'aide des empreintes génétiques.

Mais, si les preuves biologiques manquent pour prouver la paternité, pourquoi a-t-on décidé de donner la primauté aux liens du sang, dans notre société qui, il y a peu, était exclusivement patrilinéaire ? La communauté juive, au début de la diaspora du I<sup>er</sup> siècle, avait décidé, à juste titre, de passer du modèle patrilinéaire du judaïsme biblique à une définition matrilineaire de l'affiliation. Depuis lors est juif celui dont la mère est de confession juive. Le corps maternel en tant que tel est venu remplacer le sol natal perdu. Parallèlement à la « patrie portative » que représente la Thora<sup>5</sup> apparaît, en la personne de la mère, la notion du « sol natal itinérant ».

À l'Antiquité, les sociétés grecque et romaine qui disposaient d'un territoire qui leur était propre tenaient, en revanche, à la patrilinéarité. Cependant, elles voyaient dans la paternité une généalogie avant tout spirituelle ; la filiation biologique était considérée comme accessoire. Le droit romain\* disposait expressément que *Pater semper incertus est*. C'est justement cette définition de la parenté qui s'appuyait sur la loi et le pouvoir paternel que l'on a décidé d'appeler *consanguinitas*, la consanguinité. Les enfants d'un même père, dans la mesure où ils étaient légitimes et reconnus par ce dernier, formaient une consanguinité<sup>6</sup>. Le terme n'était pas employé pour les enfants biologiques que le père avait conçus dans le cadre d'une relation adultère par exemple. À l'inverse, il englobait tous les enfants adoptés et ceux-ci avaient souvent un statut plus élevé que les enfants biologiques<sup>†</sup>. Quand on parlait de *consanguinitas*, il ne pouvait donc s'agir que d'un sang symbolique.

Le christianisme reprit, d'une part, la structure patrilinéaire de l'Antiquité gréco-romaine, mais revendiqua, d'autre part, l'héritage de la Bible hébraïque. Étant donné que les juifs étaient passés à une généalogie démontrable par la chair, les chrétiens furent mis au pied du mur. C'est ainsi que se développa un concept patrilinéaire de la consanguinité qui ne dérivait volontairement pas de la biologie, mais de la symbolique religieuse du sang. J'aimerais vous donner brièvement un aperçu de

---

\* Certes, en médecine, la procréation a été pensée pour être bilinéaire, « on part du principe que chaque parent transmet à l'enfant ses caractéristiques, sous la forme métaphorique d'une substance », Moreau, Philippe (2013), *The Bilineal Transmission of Blood in Ancient Rome*. In : Christopher H. Johnson/Bernhard Jussen/David Warren Sabean/Simon Teuscher (Éd.) (2013), *Blood & Kinship. Matter for Metaphor from Ancient Rome to the Present*, New York, Oxford, pp. 40 à 60, p. 41, la « paternité » était avant tout un terme juridique : les enfants biologiques devaient d'abord être reconnus par le père par le biais d'un acte formel d'adoption. De ce fait, deux représentations de la filiation se faisaient concurrence à Rome : l'une était bilinéaire ou physiologique, l'autre était d'ordre juridique et concernait seulement le père. Seule la deuxième était déterminante pour les lignées héréditaires (ibid. p. 43) car la loi écrite était plus importante que les faits biologiques. La société n'avait alors pas besoin de se confronter au problème de la paternité biologique et de l'insécurité la concernant.

† Dans ce contexte, l'adoption représentait une chaîne généalogique d'un genre propre : la plupart du temps, il s'agissait d'une généalogie des « dirigeants », comme pour Auguste, fils de César. La procédure était soumise à un ensemble de règles symboliques complexes, sur lesquelles même la « vente » d'un fils à son père adoptif pouvait influencer (Lübkers, Friedrich (1891), *Reallexikon der griechischen Antike*, Leipzig, p. 377). Il faut reconnaître que, justement s'agissant de l'adoption qui était fréquemment pratiquée, le terme romain *consanguinitas* renvoyait à toutes sortes de choses, sauf à la paternité biologique. Il s'agissait d'une paternité spirituelle qui avait été définie par la loi (les écrits) et les lignées héréditaires.

ce concept dont la mise en œuvre s'est échelonnée sur plusieurs centaines d'années, car c'est la seule manière de comprendre pourquoi les liens du sang ont pu, de la sorte, être ramenés au centre de la conception occidentale du mot famille. Au V<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, on partait du principe que le Christ était une personne dotée de deux natures – l'une humaine, l'autre divine – dont l'apparence était « pure ». Ainsi, on trouvait également deux sortes de sang : le sang des mortels et le sang sacré du Christ qui promettait la vie éternelle.

Les grands officiers d'État du Moyen-Âge transposèrent ce modèle à la royauté. Le roi avait, selon leur conception, lui aussi deux corps : un immortel, celui du Régent (*body politic*) et un mortel, le même que n'importe quelle autre personne (*body natural*)<sup>8</sup>. Aussi longtemps que le roi exerçait son pouvoir, le *body politic* (le corrélat du corps du Christ) conférait au corps naturel l'immortalité. À partir du moment où le roi mourrait, le corps immortel se voyait transférer à son successeur. On ne peut imaginer une forme plus spirituelle de généalogie. Mais, et c'est là que les grands officiers d'État ont montré leur compétence séculière, la succession ne se faisait que si on était en présence de liens généalogiques biologiques : du père au fils aîné<sup>9</sup>. Le sang royal devenait ainsi un « liquide mystérieux »<sup>10</sup> qui, dans le même temps, circulait dans les veines du profane. De la royauté, l'idée s'est répandue dans toute la noblesse et a engendré le « sang bleu » d'une certaine classe avec ses privilèges. Le « sang sacré » de la Passion du Christ est devenu ainsi un signe distinctif social. Cette représentation a marqué la structure de la féodalité pendant de nombreux siècles et, après la Révolution française et la montée du nationalisme, a débouché sur l'idée qu'un seul et même sang coulait dans les veines d'un même peuple, « le sang sacré ».

L'idée christique de la consanguinité était la raison pour laquelle l'adoption était strictement refusée. « Déjà au V<sup>e</sup> siècle, Salvien fulminait contre l'adoption car, selon lui, un tel acte venait saboter l'œuvre de dieu et privait l'Église de ses biens »<sup>11</sup>. En interdisant l'adoption, l'Église a empêché que, dans les familles sans enfants, le patrimoine aille à une autre famille plutôt qu'à l'Église\*. C'est pour cela que Salvien nomma les fils adoptés « les fils du parjure »<sup>12</sup>.

Sous l'influence de cette évolution, la signification du terme *consanguinitas* changea. Il prit peu à peu la signification de « consanguinité » qu'il a aujourd'hui et engloba ainsi également la lignée maternelle. Par ailleurs, la *Lex Salica*, qui exclua les femmes de la succession au trône, fut promulguée en 511. Au cours des siècles qui suivirent, les femmes furent privées de tout droit à l'héritage<sup>†</sup>. Les conditions requises pour une lignée patrilinéaire étaient ainsi réunies, cette dernière continua de déployer

---

\* Certes, il était très courant de placer des enfants en famille d'accueil, mais cela n'était ni synonyme d'intégration dans la filiation, ni de droits sur la succession. Au lieu de recourir à l'adoption romaine, l'Église a mis en place les parrains, lesquels n'avaient aucun droit sur la succession (Goody, p. 84, 17).

† Un tel droit patrilinéaire était compatible avec le droit romain mais pas avec le droit germanique, ni avec le droit franc qui octroyaient aux femmes un statut à l'égal de celui des hommes. Cela a duré jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle avant que les femmes, à travers toute l'Europe, soient évincées des lignées héréditaires.

ses effets jusqu'au siècle actuel. L'interdiction d'adopter disparut seulement au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles\*.

Le changement s'opéra après la perte de pouvoir de l'Église. La loi autorisant le divorce fut introduite à la suite de la révolution française<sup>†</sup>. Les formes sociales de parenté commencèrent alors à passer au premier plan. Certes, elles avaient toujours existé mais elles n'avaient été que recouvertes et évincées par le concept de parenté (*Verwandschaft* en allemand). À lui seul, le mot anglais *relatives* (de *relation*, *Beziehung* en allemand) au sens de parent-e (*Verwandte* en allemand) en dit long : les parents sont des gens avec qui on entretient une « relation »<sup>‡</sup>. L'origine du mot allemand *Verwandschaft* est semblable. Le mot *verwant* (en moyen haut-allemand) signifiait à l'origine « se donner de l'attention les uns aux autres », « avoir des relations les uns avec les autres »<sup>§</sup>.

Peu à peu, de nouvelles formes de parenté apparurent, telles que la famille recomposée dans laquelle seuls certains membres ont des liens de parentés biologiques\*\*. Cette forme de parenté va aujourd'hui tellement de soi<sup>††</sup> qu'il ne s'agit plus vraiment d'une problématique abordée en sociologie<sup>‡‡</sup>. Il en est par contre très souvent question en littérature contemporaine<sup>§§</sup>. Alors que, depuis des décennies, de nombreux romans ont été consacrés aux rapports difficiles entre les enfants et les parents biologiques, des œuvres dépeignent aujourd'hui explicitement les avantages

\* Aux États-Unis, l'interdiction d'adopter des enfants conçus hors mariage a été levée au XIX<sup>e</sup> siècle alors que, en Europe, elle a perduré jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

† Elle fut toutefois retirée du Code Napoléon quand il a été constaté que les femmes étaient beaucoup plus nombreuses à demander le divorce. Cependant, le droit au divorce s'est petit à petit imposé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

‡ La signification qu'on lui attribue aujourd'hui, « personne issue de la même famille » a été référencée pour la première fois en 1650.

§ Ça n'est qu'après la période du moyen haut-allemand que le terme fut restreint au sens de parenté biologique qu'il porte aujourd'hui (Friedrich Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, Berlin, New York 1989).

\*\* Cette forme de parenté a fait l'objet d'études et a été questionnée de manière fréquente dans les années quatre-vingt-dix, notamment par le sociologue Anthony Giddens qui avait déjà fait remarquer à l'époque qu'une adoption venait remplacer les liens biologiques manquants avec les enfants dans de nombreuses familles (Giddens, Anthony (1997), *Sociology*, Cambridge, p. 156 ss.).

†† Après la famille nucléaire « normale » et les parents élevant seuls leurs enfants, il s'agit du troisième type de famille le plus fréquent.

‡‡ Cependant, de nombreux ouvrages spécialisés ont paru (p. ex. : Walter Bien/Angela Hartl/Markus Teubner (2002), *Stieffamilien in Deutschland. Eltern und Kinder zwischen Normalität und Konflikt*, Wiesbaden ; Krähenbühl, Verena/Hans Jellouschek/Margarete Kohaus-Jellouschek (2001), *Stieffamilien. Struktur – Entwicklung – Therapie*, Fribourg-en-Brigau ; Matzies-Köhler, Melanie (2014), *Das Patchworkfamily-Notfallbuch*, CreateSpace). Le terme allemand *Patchwork-Familie* apparut pour la première fois en 1990 dans la traduction de l'un de ces ouvrages (Le livre d'Anne Bernsteins, *Yours, mine and ours. How families change when remarried parents have a child together*, qui parut sous le titre allemand *Die Patchworkfamilie. Wenn Väter und Mütter in neuen Ehen weitere Kinder bekommen*, Stuttgart 1990). En anglais, on parle plutôt de *blended families*.

§§ L'influence forte de la littérature sur les rapports de parenté fut perceptible dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment de manière paradigmatique avec Goethe dans *Les Affinités électives*. Au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, d'autres plumes très célèbres vinrent s'emparer du sujet, tels que John Galsworthy avec son roman *Forsyte Saga*, Émile Zola avec *Les Rougon Macquart* et Thomas Mann avec *Buddenbrooks*.

de la parenté sociale, comme c'est le cas dans le roman d'Annette Mingels, *Was alles war*.

Le personnage principal est une femme qui a été donnée à l'adoption par sa mère peu après sa naissance et qui, à un âge avancé, rencontre cette dernière pour la première fois. Petit à petit, elle prend conscience qu'elle ressent sa ressemblance avec sa mère biologique comme un fardeau alors que celle avec sa mère adoptive est libératrice. Non pas parce que cette mère-là est mieux que l'autre, mais pour des raisons structurelles. Ce qui la dérange chez sa mère adoptive, dit-elle, lui est étranger. Sans avoir à craindre de répéter les erreurs de cette dernière, elle a le droit de commettre les siennes. Il en va de même pour ses propres belles-filles : l'héroïne ne voit pas se refléter en elles ce qu'elle n'aimait pas chez sa mère et n'a pas non plus à craindre qu'elles ne deviennent un jour comme elle. La parenté sociale permet de briser la lourde chaîne mère-fille. L'héroïne se demande si quelqu'un l'a déjà constaté<sup>13</sup>.

Le discours sur la parenté a pris encore un autre tournant avec la légitimation du mariage homosexuel, tout particulièrement avec les progrès de la médecine en matière de procréation\*. Au début des années quatre-vingt-dix, selon l'anthropologue Kath Weston, les homosexuels, hommes ou femmes, considéraient comme instable le modèle des liens du sang alors qu'ils prêtaient plus de profondeur, de sécurité et un caractère plus durable aux familles dites électives (l'allusion aux Affinités électives de Goethe n'est pas là par hasard). Cette position a changé grâce à la médecine de la reproduction qui donne désormais aussi aux couples homosexuels la possibilité qu'au moins un des deux parents ait des liens de parenté biologiques avec l'enfant alors que l'autre parent l'adopte généralement. Aujourd'hui, la plupart des pays européens et industrialisés autorisent l'adoption homoparentale<sup>†</sup>. Ces changements sont la conséquence des avancées de la génétique et de la médecine de la reproduction qui ont engendré deux innovations importantes : d'une part, la possibilité pour les personnes homosexuelles d'avoir une descendance et, d'autre part, la dissolution de

---

\* Aujourd'hui, l'adoption d'embryons est fréquemment pratiquée aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Il s'agit d'ovocytes déjà fécondés, prélevés dans le cadre d'une procédure de fécondation in vitro de personnes tierces, qui sont congelés mais dont les géniteurs n'ont plus l'usage. En Allemagne aussi, ce sont environ 50 transferts d'embryons, que la loi de 1991 sur la protection des embryons (*Gesetz zum Schutz von Embryonen*) n'interdit pas, qui ont été effectués à ce stade. Étant donné que les dons d'ovocytes et la gestation pour autrui sont cependant interdits, le conseil d'éthique a recommandé qu'une base légale soit créée (cf. Tagesspiegel, 23 mars 2016). L'adoption d'embryons rapproche l'adoption de la parenté biologique : l'implantation de ces embryons et le fait de les porter permettent aux mères et aux pères de s'imaginer comme étant les parents biologiques. Les enfants issus de dons de sperme ou des dons d'ovocytes sont également des enfants adoptés.

† L'adoption par des couples du même sexe est autorisée en Andorre, en Autriche, en Belgique, en Croatie, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grande-Bretagne, en Irlande, en Islande, au Luxembourg, à Malte, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suède et, en dehors de l'Europe, en Afrique du Sud, en Argentine, en Australie, au Brésil, au Canada, en Colombie, aux États-Unis (sauf dans l'État du Mississippi), en Israël, au Mexique (seulement dans certaines régions), en Nouvelle-Zélande et en Uruguay.

la lignée patrilinéaire (un mythe) au moyen d'une généalogie bilinéaire, c'est-à-dire masculine et féminine. Cela a changé la situation l'adoption\*.

La médecine de la reproduction a encore donné lieu à un autre changement surprenant. La neurologue israélienne Ruth Feldman s'est penchée sur l'activité cérébrale de pères homosexuels d'enfants en bas âge et a comparé les résultats obtenus avec ceux de l'activité cérébrale de mères et de pères de couples hétérosexuels. Elle a étudié les changements qui se sont opérés chez les personnes qui s'occupent d'un petit enfant. S'occuper d'un enfant (au sens de lui apporter des soins) est une condition sine qua non pour la survie de l'espèce, d'où son ancrage assez profond dans l'activité cérébrale. « Ces structures impliquent un réseau phylogénique très ancien du traitement des émotions assimilant très vite les indications liées à la survie et donnant aux parents la capacité d'identifier la détresse infantile et de réagir pour augmenter les chances de survie<sup>14</sup> ». On considérait que ces structures cérébrales étaient étroitement liées à l'anatomie de la femme et on parlait du principe qu'elles s'activaient avec la grossesse, la naissance et l'allaitement. Diverses études faites sur des animaux avaient cependant déjà montré que même les structures du cerveau des mâles qui s'occupent de leur progéniture peuvent changer. Feldman a maintenant apporté la preuve qu'il en va de même chez les humains : il se développe chez les pères homosexuels qui élèvent leurs enfants sans présence maternelle des structures cérébrales identiques à celles des mères. Les centres qui sont en permanence activés chez les mères d'enfants en bas âge (et chez les pères de couples hétérosexuels mais seulement lorsqu'ils sont en contact immédiat avec eux) le sont aussi chez les pères homosexuels qui élèvent de jeunes enfants. Feldman a ainsi prouvé que ce sont les soins prodigués aux enfants qui conduisent à des modifications neurobiologiques dans le cerveau, et non pas la grossesse ou la naissance. Selon elle, le cerveau présente une malléabilité considérablement supérieure à ce qu'on ne présumait jusqu'à présent, « l'évolution s'est permis d'emprunter d'autres chemins dans le cerveau des hommes devenant pères pour qu'ils s'adaptent à leur rôle de parents »<sup>15</sup>. Les recherches menées par Feldman démontrent aussi qu'un « rôle social » peut mener à des

---

\* Dès 1993, la convention de La Haye portant sur la protection des enfants permet l'adoption internationale. Le texte vise le bien-être des enfants et la prévention de la traite. Cette réglementation, à laquelle des personnes privées mais aussi des États et des autorités internationales sont parties prenantes, a donné lieu à la création du terme anglais *kinning* (de *kinship*, créer des liens de parenté) qui englobe trois nuances : créer des liens de parenté par l'intermédiaire de la nature (*kin by nature*), créer des liens de parenté en élevant un enfant (*kin by nurture*), créer des liens de parenté par l'intermédiaire de la loi (*kin by law*). En Europe, l'adoption entre principalement dans la troisième catégorie (Howell, Signe (2006) *The Kinning of Foreigners. Transnational Adoption in a Global Perspective*. New York/Oxford), ce qui parle en faveur d'une conception du terme « parenté » plus proche de la définition sociale. À l'inverse, les lois sur l'adoption dans certains États américains montrent clairement que l'adoption continue d'être considérée comme un substitut à la parenté biologique. La loi impose la dissolution, voire, la suppression du lien de filiation à la famille d'origine. Sur l'acte de naissance de l'enfant, les parents adoptifs sont mentionnés comme étant les « parents légitimes », en résulte, au moins sur le papier, une nouvelle famille d'accueil « naturelle » (Yngvesson, Barbara (2010), *Belonging in an Adopted World. Race, Identity, and Transnational Adoption*. Chicago, Londres). Cela explique pourquoi de nombreux parents s'entêtent à vouloir cacher l'adoption à leurs enfants. Avec les techniques actuelles que permet l'ADN et la reconnaissance croissante du droit octroyé aux enfants d'être informés sur leur filiation biologique, ces bases juridiques ne devraient plus faire long feu.

modifications biologiques. L'argument selon lequel les rôles sociaux et culturels des sexes dérivent de leurs propriétés biologiques a été démonté par l'étude. Alors que le fait de s'occuper d'un enfant est présumé être naturel, ce sont en réalité des facteurs culturels et sociaux qui sont en jeu. La vitesse à laquelle ces modifications s'effectuent – une seule paternité suffit pour que le cerveau masculin dispose déjà de toutes les capacités nécessaires à une mère pour s'occuper de son enfant – est également le signe que la biologie dépend grandement de la culture. Une telle étude n'avait jamais été faite jusqu'à présent, et pour cause : Feldman souligne que c'est l'homoparentalité masculine qui a déclenché ces recherches, et il en existe d'autres dans le domaine qui pointent vers la même direction. Une jeune femme qui souffrait d'être l'enfant d'un donneur de sperme anonyme (mais qui avait, par ailleurs, de très bons rapports avec son père social, rapports que l'on peut même qualifier d'affectueux) avait eu connaissance de ses recherches<sup>16</sup> en lisant un article traitant du « cerveau paternel » ; elle écrivit à l'auteur et lui expliqua avoir pleuré en le lisant car elle avait pris conscience que son père social pouvait également devenir son père biologique. Rien ne changea dans son analyse de la situation lorsqu'elle finit par retrouver son père biologique par le biais d'un registre (*sibling registry*).

- 
- <sup>1</sup> Weismantel, Mary (1995), *Making Kin: Kinship Theory and Zumbagua Adoptions*, in : *American Ethnologist* 22 (4), pp. 685 à 704, ici p. 686
- <sup>2</sup> Ruth Cardoso parle p. ex. de « la parenté de compensation », cf. Cardoso, Ruth (1984), *Creating Kinship: The Fostering of Children in Favela Families in Brazil*. In : Raymond T. Smith (Éd.), *Kinship Ideology and Practice in Latin America*, Chapel Hill, pp. 196 à 203, ici p. 196
- <sup>3</sup> Keesing, Roger (1975), *Kin Groups and Social Structure*, New York, p. 12
- <sup>4</sup> Weismantel, pp. 689 à 695
- <sup>5</sup> Heine, Heinrich (1995), *Sämtliche Schriften*, Munich, vol. 4, p. 483
- <sup>6</sup> Harders, Ann-Cathrin (2013), *Agnatio, Cognatio, Consanguinitas. Kinship and Blood in Ancient Rome*, in : Johnson/Jussen/Sabeau/Teuscher (Éd.), *Blood & Kinship* (cf. remarque précédente), pp. 18 à 39, ici pp. 21, 26
- <sup>7</sup> Au Concile de Chalcedoine en 451
- <sup>8</sup> Déclaration des Grands officiers d'État en 1550 env. (sous Élisabeth I), cité d'après Ernst H. Kantorowicz, *Die zwei Körper des Königs. Eine Studie zur politischen Theologie des Mittelalters*, traduit de l'anglais par Walter Theimer et Brigitte Hellmann, Munich (dtv) 1990, p. 31
- <sup>9</sup> À partir de 1270 en Angleterre et de 1272 en France, la succession au trône se faisait en faveur du fils aîné, sur la base du droit d'aînesse.
- <sup>10</sup> Kantorowicz, *Die zwei Körper des Königs*, p. 333
- <sup>11</sup> Cf. Goody, Jack (2002), *Geschichte der Familie*, traduit de l'anglais par Holger Fließbach, Munich, p. 59.
- <sup>12</sup> Goody, p. 25
- <sup>13</sup> Mingels, Annette (2017), *Was alles war*, Munich, p. 262
- <sup>14</sup> Ruth Feldman et al, *Father's brain is sensitive to childcare experiences*, in : *Psychological and Cognitive Sciences*, Vol. 111 (27), 8 juillet 2014, p. 9792
- <sup>15</sup> Feldman, *Father's brain*, p. 9795
- <sup>16</sup> Held, Tilo (2018) *Das väterliche Gehirn*, in : *Psyche*, 72<sup>e</sup> année, février 2018, pp. 146 à 164

# Familles adoptives et familles d'accueil – la vie entre normalités et crises

Exposé lors du colloque du 15 novembre 2018



**Kanton Zürich**  
**Bildungsdirektion**  
**Amt für Jugend und Berufsberatung**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Office fédéral de la justice OFJ

**PACH** Pflege- und  
Adoptivkinder  
Schweiz

**zh  
aw** Soziale Arbeit



Michael Winkler

Familles : la pratique de la normalité

Le sociologue francfortois Karl Otto Hondrich, malheureusement disparu de longue date, ne se privait jamais de dire quelques sottises, voire de se laisser aller à la provocation. Sûrement étaient-ce là de purs actes de contestation, tant il détestait être catalogué pour la simple raison qu'il était originaire de Francfort. On le dit conservateur, sûrement essentiellement du fait que ce disciple d'Emile Durkheim n'avait de cesse de répéter que les institutions sociales, au sens le plus large du terme, se caractérisent par une certaine persistance, qu'elles vivent par elles-mêmes, selon une logique qui leur est propre et à des fins qui leur appartiennent, ce qui les rend quelque peu hermétiques aux influences de la politique et aux changements qu'elle pourrait vouloir induire. Le changement ne les atteint que très lentement ; parfois il semble les atteindre, mais il n'en est rien. Parfois aussi, il se produit pile le contraire. Prenons par exemple le plaidoyer de Hondrich contre les politiques de natalité, qui engendrent selon lui une augmentation du chômage des jeunes. Ou encore les interrogations sur la politique des genres : si elle est uniquement vouée à intégrer les femmes sur le marché du travail, n'a-t-elle pas des conséquences fortement négatives sur tous les domaines dans lesquels celles-ci prodiguent des soins et de l'attention aux personnes qui leur sont proches ? On pourrait citer toute une série de ces thèses, qu'elles proviennent de Nancy Fraser ou de Gabriele Winker, en passant par Tatjana Thelen, toutes des théoriciennes que l'on ne peut guère soupçonner d'être conservatrices. Chacune de ces thèses repose sur le même questionnement : le radicalisme et l'autoritarisme de marché, communément appelés néolibéralisme, et l'individualisation, la singularisation et la flexibilisation qu'ils entraînent, n'ont-ils pas, en cela qu'ils détruisent des institutions utiles, un prix trop élevé ?

Hondrich pointe néanmoins quelque chose d'important qu'il oppose aux tenants des thèses d'individualisation, qu'elles relèvent de l'analyse critique ou qu'elles soient prospectives : il y aura toujours des relations sociales. Elles sont tenaces et engagent les individus, même lorsqu'ils croient faire ou devoir faire tout autre chose. Les relations sociales, les modèles de vie et les pratiques constitutives sont empiriquement et normativement si forts et si ancrés en tant que projets de vie ou idées qu'ils produisent des effets même sur les individus entièrement guidés par des idéaux voués à préserver un monde qui, il faut le dire, est plutôt imaginaire. Les chercheurs se trouvent confrontés à une difficulté particulière : la pratique de la vie de famille en tant que forme sociale porteuse de sens a des caractéristiques curieuses. Il s'agit d'un idéal ou d'un concept plutôt fixe, mais il est toujours ressenti comme mouvant. En tant qu'acteur de la vie familiale, on se retrouve constamment à la fois dans la sécurité et dans l'insécurité, on croit être sur le droit chemin, mais on ressent la peur immense de s'en détourner, tant on a peu d'influence sur le cours des événements. Même les enfants devenus grands ne cessent de nous étonner. Par exemple, comme je viens de le vivre, ils quittent la ferme familiale pour voler de leurs propres ailes, ruinent pratiquement la ferme au passage, puis reviennent quelques mois plus tard, sans aucune explication. Plus souvent encore, les enfants les plus désordonnés deviennent maniaques à l'âge adulte et font des parents si rigides qu'ils effraient presque leurs parents devenus grands-parents. Bien sûr, ce comportement s'explique vraisemblablement par des motifs autres qu'intergénérationnels, à rechercher dans les nouvelles attentes dont ils font, culturellement, l'objet. Mais là aussi, tout est sans doute question d'interactions. Un paradoxe purement superficiel réside dans le fait que la force factuelle et normative du concept de famille autrement si souple apparaît tout particulièrement lorsqu'une blessure se fait sentir, lorsqu'elle vient de l'intérieur, c'est-à-dire du contexte de la pratique familiale, mais aussi et surtout lorsqu'elle vient de l'extérieur et qu'elle influence la pratique familiale.

Voilà donc annoncés l'intention et le but de mon exposé. Je souhaite mener une petite réflexion de fond sur la manière de permettre une meilleure compréhension de la famille – ou plutôt des familles – notamment lorsqu'elles s'étendent par le biais de l'accueil d'enfants ou de l'adoption. Je vais, premièrement, aborder la famille par des concepts théoriques. Je me pencherai, deuxièmement, sur la pratique de la normalité, avec toute son ambivalence et toute son ambiguïté. Ma réflexion sera un peu ardue et je ne sais pas moi-même si je suis dans le juste, mais elle pourrait tout de même aider les familles dans lesquelles la parentalité n'est pas biologique à atténuer le problème si courant de la gestion des crises. J'aborderai, troisièmement, une autre réflexion sur le cadre dans lequel se meuvent ces familles et la perspective s'assombriera dès lors à nouveau un peu. J'apporterai un peu de consolation dans ma conclusion.

Sur le plan de la méthode, j'attire votre attention sur le fait que je m'appuierai sur de la recherche récente. J'en ferai (c'est un grand mot) des analyses secondaires, du moins s'agissant de ce qu'on pourrait appeler la parentalité artificielle. Cette expression n'est d'ailleurs pas bonne et risque de créer un biais perceptif. La

notion de parentalité acquise, telle que la suggère Yvonne Gassmann, me semble meilleure. Quoi qu'il en soit, le fait que je puisse m'appuyer sur des écrits pour ouvrir la discussion s'explique par le fait que la situation s'est considérablement améliorée au cours des dernières années sur le front de la recherche. On pourrait jeter un regard critique sur cette évolution, car elle met l'accent sur une étrange tension entre le modèle de vie qu'est la famille, d'une part, et sa professionnalisation d'autre part. Mais c'est aussi un luxe que de pouvoir s'appuyer sur des écrits et j'en suis bien conscient. Dans notre système scientifique si féru de méthodes, seul celui qui n'a plus besoin de faire ses preuves peut s'appuyer de la sorte sur des écrits. Je regarde ce qui existe, je collecte les observations et les rapports, je réfléchis au contexte dans lequel ils ont vu le jour, j'essaie de comprendre. On pourrait appeler ça de la phénoménologie si ça ne revenait pas à galvauder le mot. J'ai bien conscience que l'on pourrait contester l'objectivité et la fiabilité des données ainsi réunies et la véracité des affirmations ainsi faites. Elles n'ont pas toute la rigueur scientifique qu'elles devraient avoir. Cependant, d'une part, je ne suis pas tout à fait sûr du crédit dont jouit encore la science dans notre monde actuel où s'enchevêtrent politique, transparence, associations professionnelles et milieux scientifiques, et d'autre part, si mes réflexions suffisent à stimuler la pensée, j'aurai déjà atteint mon but, d'autant que le fait que certaines des études disponibles soient congruentes suscite des réflexions qui n'auraient pas eu leur place dans les études en question.

### 1. Une petite théorie de la famille<sup>1</sup>

Le problème à la fois théorique et surtout pratique qui se pose réside premièrement dans le fait que la famille ou, mieux, les familles sont des formes sociales assez spéciales. Elles le sont ne serait-ce que par leur genèse et leur constitution, et voici que le problème scientifique annoncé apparaît déjà, parce que la famille peut être vue tant dans une perspective anthropologique axée sur les sciences naturelles et sur la biologie de l'évolution que dans une perspective à connotation historique axée sur les sciences sociales. Et peut-être que la pédagogie sociale définirait les familles encore autrement.

Quelle est la particularité de la forme sociale « famille » ? On pourrait dire, de manière un peu contradictoire, que la famille et les familles sont l'archétype de la diversité ; c'est peut-être bien là que réside leur part de provocation. Malgré les apparences si volontiers mises en avant de diversité, de pluralité et d'hétérogénéité des sociétés modernes et de leurs cultures, il est assez évident que celles-ci tendent vers la norme, vers une certaine standardisation, vers ce que Thomas Bauer appelle l'univocisation du monde (« Vereindeutigung der Welt »)<sup>2</sup>.

Il semble que ce processus n'aille pas de soi pour les familles, même si on constate des tendances allant dans ce sens, quand il s'agit de familles semi-professionnelles, mais aussi dans tous les cas où il y a un échange d'expertise, réel ou prétendu, notamment par le biais des médias (as)sociaux. Mais tout de même, la standardisation des familles ne fonctionne pas, car elles se fondent sur un lien plus ou moins naturel défini par une succession générationnelle, la plupart du temps par parenté biologique, mais qui peut aussi être le fruit d'une décision. Ce lien est plus fort que toute influence historique et sociale<sup>3</sup>. Les familles se définissent par ailleurs comme une synchronisation de curricula, lesquels reposent pour l'essentiel sur des processus biologiques de développement et de vieillissement. Pour le dire brièvement, il s'agit d'une mise en relation temporelle en général naturelle de personnes qui ne parviennent plus à sortir de cette relation, mais qui la prennent pour prétexte pour poser entre eux le principe d'une appartenance. Le champ d'appartenance est plus ou moins étendu. Il est en général limité par la représentation d'une vie menée et vécue en commun, dans laquelle l'appartenance symbolique, imaginaire ou tout du moins communicationnelle revêt aussi une grande

---

<sup>1</sup> Voir Winkler, Michael: Erziehung in der Familie. Innenansichten des Alltags. Stuttgart 2012 ; Funcke, Dorett / Hildenbrand, Bruno : Ursprünge und Kontinuität der Kernfamilie. Einführung in die Familiensoziologie. Wiesbaden : VS 2018. Krüger, Dorothea, Christa / Herma, Holger / Schierbaum, Anja (éd.) : Familien(n) heute. Entwicklungen, Kontroversen, Prognosen. Weinheim et Bâle : Beltz 2013

<sup>2</sup> Bauer, Thomas : Die Vereindeutigung der Welt. Über den Verlust an Mehrdeutigkeit und Vielfalt. Stuttgart: Reclam 2018

<sup>3</sup> Il faut dire que la mortalité élevée, tant de la mère que de l'enfant, jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle a imposé aux familles, ou plutôt aux membres qui restaient, des changements permanents de composition. La pièce de théâtre « famille » se jouait par le passé avec des changements beaucoup plus fréquents qu'aujourd'hui, qui affectaient jusqu'aux rôles principaux. Le modèle de famille qui occupe aujourd'hui le premier plan dans la recherche se caractérise par une constance relativement rare. On affirme qu'il est en pleine mutation, mais cela a beaucoup à voir avec les césures historiques et sociales intervenues au 20<sup>e</sup> siècle.

importance. Les absents, qu'ils soient morts ou obligés de vivre loin, sont considérés comme des membres de la famille. Les histoires d'immigrés ou aujourd'hui de familles « Skype » le montrent bien.

Les familles sont donc deuxièmement un corps social à la fois stable et instable. Tout comme pour les notions imprécises et indéfinies que nous utilisons au quotidien dans de vastes domaines, on peut les considérer comme des réalités aux contours flous. Indépendamment de leur taille effective – pensons à la famille nucléaire – on peut dire qu'il y a entre les familles, structurellement parlant, à la fois des ressemblances fondamentales et des différences marquées. Les familles sont des familles, mais elles sont si différentes qu'il est difficile de trouver des points communs entre elles au-delà de certaines pratiques culturelles, qu'elles réalisent finalement chacune à leur manière.

Il est donc recommandé de parler de la famille en tant que *concept*. Ce lien social est sans aucun doute couvert et produit par une unité de sens très abstraite. Vous pourrez penser que c'est de la pure spéculation de ma part, mais des observations tant anthropologiques (voire teintées de biologie de l'évolution) qu'historiques ou relevant des sciences sociales le confirment : il est évident que l'idée de famille, voire le récit de la famille, contribue à la compréhension de ce lien qui existe entre la nature, l'histoire et la société et qui se concentre dans l'espace social étroit que les personnes concernées considèrent comme la famille. Des textes relevant d'un mode de pensée relativement apocryphe le confirment par ailleurs, par exemple l'étude de Bettelheim sur les kibboutz intitulée « Les enfants du rêve ». On peut formuler ainsi ce que Bettelheim démontre : l'organisation de l'éducation dans les kibboutz a bien fonctionné, mais l'idée de famille n'y a pas été prise en compte.

La notion et l'idée, ainsi que les pratiques en découlent, ont une longue continuité. La notion de famille et les constructions sociales qui, bien que semblables, nécessitent toujours qu'on en négocie la signification exacte, ont une longue continuité et une tradition. Il est probable que cette longue durée soit ancrée beaucoup plus profondément dans l'inconscient collectif que ne le laisse croire le discours sur la variété des réalités que recouvre la notion de famille – une variété qui fait peut-être d'ailleurs partie intrinsèque de la notion de famille. Cette construction sociale est étroitement liée à des actes démonstratifs qui la stabilisent, à une deixis par laquelle l'individu fait comprendre que ceci est sa famille, qu'un tel ou une telle appartient à sa famille ; une deixis qui ne se réfère pas forcément à une parenté de sang, comme le montre régulièrement le cas des enfants placés et des enfants adoptifs.

Troisièmement, on ne peut comprendre les familles qu'en tant qu'ateliers vivants où s'effectuent des tâches toujours semblables, relevant essentiellement de la psychologie du développement et de la dynamique sociale. Chaque famille se caractérise par sa pratique singulière ; d'une manière qui confine parfois à la magie, tout cela tient ensemble et fonctionne par la simple évocation de l'idée de famille. Ce sont des actes symboliques qui façonnent ce lien entre nature et culture et qui se réalisent de fait avec une intensité variable par l'intermédiaire des personnes.

Il ne faut pas oublier – aussi banal que cela puisse paraître – que les familles naissent toujours d'une relation qui est plus ou moins le fruit du hasard entre des individus qui se trouvent à des phases différentes de leur histoire, la leur propre, mais aussi celle de leur famille. Pour le dire encore une fois de manière assez banale : les familles forment le contexte dans lequel les enfants deviennent adultes ; ils y vivent ce processus de manière individuelle en se sentant égaux aux autres (tout le contraire du monde extérieur où ils sont, très tôt, considérés comme des consommateurs). Ils se perçoivent comme des sujets, pour autant qu'ils ne fassent pas l'objet d'une protection légale en leur qualité d'enfants (notons au passage que le législateur n'est, dans la plupart des pays, pas persuadé du bien-fondé de cette protection ni certain de la manière de la concevoir). Au sein des familles, les parents aussi redeviennent des enfants, par exemple dans les cas dramatiques où ils deviennent dépendants voire déments.

La structure des familles est relativement instable, mais ses membres contribuent à la faire tenir, pétris par l'idée qu'ils appartiennent à une famille et par la représentation qu'ils se font de cette appartenance. Dans la pratique quotidienne, les familles sont donc constituées de normes et de sens, l'une de leurs caractéristiques étant l'illusion du lien biologique, même si celui-ci revêt une importance pour ses membres.

Quatrièmement, il n'y a, dans ce lien à la fois stable et fragile, pas de répartition définitive des rôles, des fonctions ni des attentes que les uns ont vis-à-vis des autres. Même l'autorité intrafamiliale clamée par les théoriciens critiques est en générale induite depuis l'extérieur bien que décidée de l'intérieur. L'affirmation selon laquelle le national-socialisme repose sur la structure autoritaire des petites familles peut donner à penser, par méprise, que les familles ont été instrumentalisées et que leurs frontières extérieures notamment

ont été dissoutes. On pourrait transposer cette affirmation à presque tous les modèles totalitaires. Mais on discerne aussi ici le problème de l'omniprésence des médias de masse, en particulier électroniques, comme l'a déjà montré Urie Bronfenbrenner. Ce qui détermine la socialisation, c'est que les membres de la famille jouent en permanence avec le lien qui unit leurs différences, ce lien si diffus, si ce n'est pour ce qui concerne la succession des générations. Cette succession aussi peut être remise en question par les membres de la famille du fait de processus d'apprentissage et de développement qui peuvent intervenir dans la pratique familiale, mais qui sont en général le fruit de la confrontation avec le monde extérieur et qui s'invitent plus ou moins explicitement dans le contexte familial.

Quoi qu'il en soit, tout le monde devrait se désespérer du manque de clarté intrinsèque aux familles. Mais visiblement, c'est justement là leur attrait et ce qui fait naître la solidarité entre leurs membres. Par exemple, les processus de communication au sein des familles perturbent l'observateur extérieur. Ils sont presque toujours chaotiques, de longues séquences de dialogue sont improbables, chacun veut attirer l'attention, les conversations ne sont pour ainsi dire possibles que si certains membres de la famille sont absents. Autrement dit : la famille est faite en pratique d'individus tous un peu fous, qui cherchent en permanence à prendre l'ascendant sur les autres. On pourrait appeler cela, en des termes optimistes, une organisation en constant apprentissage. Les parents se distinguent l'un de l'autre et sont perçus par les enfants comme distincts, mais ils sont tout de même unis. C'est la triade de la socialisation, modèle qui s'applique au demeurant aussi dans les relations entre les plus âgés et les plus jeunes d'une fratrie. Cette indifférence de la différence fait sans doute que les contextes familiaux sont pour tous un motif d'émancipation. Elle oblige chacun à se concentrer sur soi et un jour à larguer les amarres, sans rompre toutefois le lien aux autres. Tous n'y parviennent pas, tant certaines familles sont fusionnelles, mais dans l'ensemble, chacun arrive à être membre d'une famille tout en affirmant son Moi. Cela ne se passe presque jamais sans crise, ce qui peut être difficile à supporter pour l'observateur extérieur, qui aimerait rappeler aux membres de la famille combien ils arrivent bien à se disputer et à quel point ils seraient bien inspirés de s'arrêter un peu pour savourer leurs ressemblances.

Cinquièmement, nous l'avons vu, la famille est une pratique de vie qui repose sur une différence temporelle naturelle et qui s'organise relativement différemment selon les cas. Il en découle une attention directe et inconditionnelle apportée aux autres, qui repose sur des mécanismes biologiques et qui est liée aux problématiques intrinsèques à l'être humain : celui-ci naît tôt dans son processus de développement et ne peut pas déléguer la gestion de son vieillissement. Pour paraphraser un philosophe social classique qui ne voulait pas trop avoir affaire à la famille ni en théorie ni en pratique : les êtres humains font les choses simplement, ils vivent une pratique commune qu'ils nomment famille. Les chercheurs contemporains ont donc raison de placer le concept de « doing family » (faire famille) au centre de leurs recherches, même s'il n'est pas vraiment original, en particulier sur le plan linguistique<sup>4</sup>.

Mais la pratique familiale repose sur quatre règles fondamentales. Première règle : l'espace intérieur commun à la famille en tant qu'espace normatif est clairement délimité par rapport aux contraintes extérieures. Les éléments de langage sont connus, même s'ils ne sont parfois employés que pour faire illusion : *Dans notre famille, on a coutume de faire ainsi. Ou : Nous faisons les choses ainsi. Ou encore : Voilà quelque chose que nous ne faisons pas.* Deuxième règle : les familles, en délimitant un espace d'appartenance et de pratique de vie, se servent aussi de cette délimitation comme rempart. Les membres de la famille ramènent relativement peu de choses de leur monde extérieur dans cet espace. Les parents ne parlent de leur travail qu'en des termes relativement généraux. Et surtout, ils doivent déployer d'importants efforts pour apprendre quelque chose concernant le monde extérieur de leurs enfants. Qu'ils soient au jardin d'enfants ou à l'école, ils communiquent rarement. Tout au plus disent-ils qu'un tel ou une telle est particulièrement idiot ou idiote. Ils parlent donc de leurs processus identitaires, c'est-à-dire de la délimitation entre leur moi propre et le moi autre. Cette deuxième règle est difficile à faire respecter du fait de mécanismes sociaux qui poussent à l'ouverture. Pour l'exprimer joliment, on pourrait dire que toutes les familles vivent en harmonie jusqu'à ce que l'école obligatoire leur tombe dessus. Troisième règle (qui repose sur la différence naturelle entre les membres de la famille) : les familles ont un noyau pédagogique et parviennent bien, en règle générale, à véhiculer les attentes de la société dans le cadre de séquences d'apprentissage et d'exercices où l'erreur est permise. Elles permettent l'acquisition, socialement et culturellement requise, de savoir et de savoir-faire. Quatrième règle : les membres de la famille mettent en valeur l'ensemble de la pratique familiale, autres règles

---

<sup>4</sup>Jruczyk, Karin / Lange, Anderas / Thiessen, Barbara (éd.) : Doing Family. Warum Familienleben heute nicht mehr selbstverständlich ist. Weinheim et Bâle : Beltz-Juventa 2014

y comprises, en la désignant comme leur pratique familiale propre et en considérant que cette communauté de vie et toutes les personnes qui gravitent autour sont normales et en les présentant comme telles.

## 2. La pratique de la vie de famille en tant que processus de normalisation

Les familles, conformément à ma théorie, reposent sur la pratique de la vie familiale, qui se définit en grande partie par elle-même, en fonction du sens que lui donnent les personnes concernées ; celles-ci se perçoivent, elles et leur pratique commune, comme une famille. La vie de famille repose sur un motif objectif, qui réside dans la nature de l'homme et qui est donc anthropologique, mais se réalise dans une pratique porteuse de sens, corporelle et spirituelle, dans laquelle la non-interchangeabilité et la solidarité sont des éléments de prime importance pour la vie en commun. Etant donné que dans la plupart des cas, les familles naissent, sans doute sous l'influence de l'histoire et de la société, de la rencontre de personnes à l'origine indépendantes, la parenté de sang est certes importante, mais ne décide pas de l'appartenance à une famille. Dans leur pratique de vie, les membres d'une famille tentent de concevoir librement le lien social qui les unit, tout en garantissant par ce biais l'ordre qu'ils ont eux-mêmes établi. La tâche principale réside dans la constitution de la famille, laquelle est en général réalisée *de facto* par procréation, c'est-à-dire par le désir d'enfant, qui consiste à imaginer l'enfant à naître, puis par la réalisation du désir d'enfant, les méthodes pour ce faire étant devenues plus variées et allant de l'insémination artificielle à la cohabitation (méthode relativement traditionnelle), en passant par l'adoption. Vues par des amis qui se trouvent dans la même situation, toutes les méthodes sont considérées comme légitimes.

La pratique sociale commune, aussi singulière et spécifique soit-elle, est plus importante encore que la constitution de la famille. Elle est la norme pour les personnes concernées et fonctionne en tant que telle pour tous les événements qu'ils vivent. La famille, la sienne propre, est la norme. Par sa propre pratique et dans sa propre pratique, la famille constitue la norme déterminante pour elle-même et pour ses membres. Elle est aussi le modèle d'interprétation pour le vécu interne, par opposition au vécu externe. Ma théorie, exprimée de manière un peu extrême, est donc la suivante : la particularité des familles en termes d'interactions et de communication réside dans le fait qu'elles s'organisent autour d'un lien social dans le cadre duquel leur propre normalité est constamment renégociée. Elles ont une pratique sociale de la normalisation qui ne vaut que pour elles. La norme d'une famille peut paraître quelque peu étrange aux personnes extérieures et, en effet, il convient d'être prudent, car il existe des formes de pratiques qui peuvent être pathologiques. Bien sûr, il s'avère souvent que la pratique familiale n'est pas conçue comme une pratique des sujets concernés, mais comme une relation de domination dans laquelle il n'y a plus d'équilibre des pouvoirs et où un tel équilibre n'est pas négocié. Si l'on y regarde de plus près, on constate même que les processus de développement finissent par être interrompus voire clos, et qu'en conséquence, les interactions et la communication se figent, voire deviennent inexistantes.

Mais quelle leçon pouvons-nous en tirer ? Le premier trait caractéristique de la vie familiale est qu'elle est une forme de pratique de vie commune plus ou moins continue et sereine. Les acteurs concernés ont cette pratique et font ce qu'ils ont à faire, pas forcément ensemble, mais les uns à côté des autres. Plutôt que de poser des diagnostics indignés sur la fin de l'évidence familiale<sup>5</sup>, il vaut mieux admettre que la famille, comme d'autres conditions de vie et relations personnelles, a des caractéristiques effrayantes de banalité, voire des aspects décevants : il s'agit d'aborder la vie avec pragmatisme, que ce soit à l'intérieur de la famille ou à ses frontières extérieures, là où se posent les problèmes. La plupart des activités sont plus ou moins dictées par les nécessités biologiques : qu'il s'agisse des repas et de l'élimination des rebuts de l'alimentation, de l'hygiène personnelle et de l'hygiène des locaux, de l'habillement, du sommeil, etc., toute personne ayant affaire à la famille sait à quel point tout cela est trivial, les choses se compliquant d'autant plus lorsqu'il y a des contingences extérieures. Comme si cela ne suffisait pas d'essayer d'avoir un quotidien qui fonctionne avec tous les rituels qui le caractérisent. Le fait qu'on soit parvenu récemment à des observations semblables concernant l'éducation en foyer confirme ce diagnostic de banalité du quotidien.

---

<sup>5</sup> Par exemple, on évoque souvent, comme facteur important, le fait que les mères travaillent. S'il est vrai que de nos jours, les mères ont plus souvent une activité professionnelle formalisée dans laquelle elles bénéficient d'une couverture sociale et où elles sont soumises aux contraintes du marché du travail, on élude complètement le fait que les mères ont toujours travaillé, que ce soit dans l'agriculture ou au sein du ménage, surtout depuis le remplacement des aides ménagères par la machine à laver, ce que les économistes perçoivent comme la plus grande révolution du marché du travail du 20<sup>e</sup> siècle. Voir Chang, Ha-Jon: 23 Things they don't tell you about capitalism. Londres : Penguin 2011.

Le deuxième trait caractéristique de la vie familiale, pas moins important que le premier, consiste dans le fait que tant la vie quotidienne est banale, tant il y a régulièrement des crises à surmonter. Elles naissent inexorablement de la dynamique naturelle de la pratique familiale. Pour être un peu mesquin, je pourrais dire que la normalité est constamment remise en question, dès le début-même de la famille, car aussi semblables que soient les milieux d'origine des partenaires, aussi près vivaient-ils l'un de l'autre (souvent très près), ce sont toujours deux inconnus, deux familles différentes qui se rencontrent et qui doivent parvenir à s'entendre. C'est dès ce stade que commence le mécanisme de crise. Celui-ci se renforce lorsque l'enfant paraît. Pour le dire simplement, l'arrivée de l'enfant est une crise dès le début, puisqu'elle prive plus ou moins les parents de sommeil et de l'acte sexuel.

Le vécu familial peut être tout autre, la pratique est extrêmement variée, sauf si elle se fige, comme dans les cas pathologiques évoqués plus haut. La normalité de la famille ne peut être vue que comme le produit du travail de façonnage que réalisent des personnes un peu folles et qui veulent prendre l'ascendant sur les uns sur les autres sur la normalité de cette pratique, avec toujours de petites ou de grandes variations, qui produisent de petits ou de grands changements dans le mode de vie des personnes concernées et qui s'accompagnent de processus de développement et d'apprentissage. Voilà ce qui se passe en permanence. On finit toujours par poser le pied sur des Lego qui traînent, parfois même, ce qui est encore plus cruel, sous le tapis. Et ce qui est encore plus fou, c'est que peut-être, on va oser une vie de famille. C'est fou puisqu'on a depuis peu, à l'échelle de l'histoire, la possibilité plus ou moins nouvelle de prendre une décision à ce sujet. Mais la prudence est de mise, car dans presque toutes les sociétés, certains refusent de fonder une famille tout en appartenant à une famille et en assumant souvent des tâches relativement importantes de gestion de la folie ou de facilitation de la formation d'une communauté dans le cadre de la pratique familiale. Ils sont des insiders-outsidiers.

La notion de normalité des familles est assez proche de celle que Maria Montessori a développée à propos des individus. Il ne s'agit pas de la norme sociale et culturelle imposée par la société, souvent fondée sur une moyenne. Maria Montessori parle de normalisation de l'enfant, mais ne désigne nullement par-là l'adaptation à des normes sociales et culturelles. Elle veut plutôt dire que chaque enfant a sa propre norme de développement, une sorte de programmation interne qui lui permet d'apprendre une certaine panoplie de choses et parfois bien au-delà. On pourrait y voir une originalité particulière de chaque enfant et une œuvre en construction, mais nous préférons considérer l'enfant comme handicapé s'il n'est pas dans la norme. Le défaut du concept d'inclusion, c'est qu'on essaie de faire entrer l'enfant dans un moule social et culturel. Maria Montessori a quant à elle préconisé une autre approche, qui consiste à identifier la norme individuelle de l'enfant et à la valoriser. C'est cela qu'elle entend par normalisation.

La normalité de la pratique familiale et la normalisation au sein de cette pratique consistent à utiliser une structure de convictions parfois seulement latentes pour déterminer le sens que revêt la famille et les options applicables dans la pratique familiale. On peut donc parler d'une forme idiosyncratique de la normalité, qui est toujours et avant tout maintenue effective à l'intérieur de la famille. Cela signifie aussi qu'il y a en permanence de petites luttes et crises, car l'acception de la normalité n'est pas stable au sein de la famille, mais plutôt mouvante. Elle n'est pas fugace, elle ne disparaît pas ; elle reste vivante, surtout parce qu'elle doit constamment se réinventer aux frontières du monde extérieur et dans l'individualité de chacun. Les deuxièmes nés d'une fratrie doivent moins se battre que les premiers nés, mais ils sont menacés par les succès et les échecs de ceux-ci. Ils bénéficient de l'expérience de leurs parents, mais restent trop souvent les petits derniers chouchoutés auxquels on pardonne tout, tant on est certain que les enfants finiront par devenir normaux. L'inverse est d'ailleurs vrai aussi : les enfants pensent que leurs parents deviendront un jour des personnes tout à fait normales. Hegel l'avait déjà compris. Au-delà de cela, ce qui distingue les pratiques de vie familiale, c'est qu'elles trouvent et conçoivent leur propre normalité et celle de leurs membres en mettant les crises en scène pour rester en évolution. En tout cas pour les familles, les crises sont une chance de poursuivre une pratique commune et de préserver la normalité. Le dilemme, c'est que la normalité est à peu près le concept le plus anormal qui soit. Les familles sont un espace d'insécurité et d'imprécision pour leurs membres, comme l'a constaté Daniela Reimer. Et voici donc une caractéristique structurelle : la crise est en pratique la normalité des familles. La plupart du temps, nous n'y pensons même pas. Ce n'est qu'en cas de divorce que l'on surprend son partenaire en lui faisant tout à coup percevoir à quel point chacun était resté étranger à l'autre.

### 3. Familles : néolibéralisme, normes et crises

Mais si les choses sont ainsi, pourquoi les familles, leur normalité et leurs crises semblent-elles aujourd'hui particulièrement problématiques ? Pourquoi les familles occupent-elles le devant de la scène ? Le fait qu'il soit possible de lancer sans cesse sur le marché de nouvelles publications concernant les familles a de quoi étonner.

Cela paraît contradictoire : si ce qui se dit depuis des décennies dans les discussions publiques et dans les publications de chercheurs est vrai, alors le problème devrait avoir été éliminé depuis longtemps. Le chaos quotidien de l'amour, la fin de la famille, le choix à faire entre réalisation personnelle et famille, les effets de ce choix, notamment le retournement démographique qui s'opère : ce qui surprend, c'est que curieusement, la notion, le phénomène, et peut-être même l'état de fait « famille » perdurent, même si c'est peut-être bien, comme je l'ai décrit, dans un certain esprit d'ouverture et avec des pratiques de vie familiale diverses.

Et pourtant, il faut prendre la recherche au sérieux. Cette pérennité de la famille est vraiment paradoxale. Aujourd'hui, les rapports sociaux sont eux-mêmes très ouverts, il y a une grande liberté dans leur conception. En conséquence, la recherche en sciences sociales diagnostique plutôt un changement et une pluralisation des familles. L'invocation de la fin de la famille me semble dès lors représenter un élan massif de contrôle et de mise au pas, une instrumentalisation rampante de la famille, qui pourrait la menacer dans la diversité que j'ai décrite. Il me semble que la singularité et l'originalité des pratiques de vie familiale, leur normalité en tant que pratiques sont en porte-à-faux avec le déclin quasiment abouti des processus de socialisation de l'ère moderne. Peut-être en est-il ainsi parce que la condition naturelle de l'être humain et l'autonomie qui se manifeste dans le caractère normatif propre de chacune des pratiques de vie familiale sont en opposition totale avec les mécanismes sociaux qui fondent notre société empreinte d'autoritarisme de marché, qui ne peut souffrir qu'on reconnaisse la nature et qu'on permette à des groupes sociaux originaux de persister. Pour aller droit au but : le néolibéralisme ne supporte pas le côté si sauvage de la famille, car il est contraire à la socialisation asociale qu'il produit sous les traits de l'individualisation et de la singularisation<sup>6</sup>. Et il est inutile de rétorquer qu'en se nuisant de la sorte, le capitalisme élimine ses propres conditions d'existence. Il en a toujours été ainsi, cela fait partie des mécanismes de base du capitalisme, comme Adam Smith l'a déjà démontré.

Pour jauger l'évolution qui se produit, il faut peut-être noter la différence de terminologie qu'il y a entre la langue allemande et la langue anglaise. En anglais, on parle de « families at risk » (familles en danger), en allemand de « riskante Familien » (familles dangereuses). En allemand, ce sont donc ces familles qui sont considérées comme la source du problème, leur forme de vie elle-même est considérée comme risquée. Cela signifie qu'on remet en question le fait que les pratiques de vie familiale se norment elles-mêmes. On soumet les familles à des normes extérieures, au début relativement subtilement, par l'évocation de représentations de la famille désignées comme répondant à des attentes sociales et culturelles, dans le discours d'acteurs de plus en plus soumis à la pression des médias et des experts scientifiques. L'alternative présentée, ce sont les formes d'accueil extrafamilial (et ce n'est pas un hasard si elles s'appellent ainsi), c'est-à-dire des formes d'éducation institutionnelle commençant dès le plus jeune âge et s'inscrivant dans la durée, avec la promesse de meilleures opportunités : un meilleur départ pour les enfants, de meilleures perspectives professionnelles pour les parents, plus de prospérité économique pour la société et pour l'Etat.

Le caractère privé de la vie familiale et l'insécurité qui la caractérise sont pris comme prétexte pour les discréditer. Tobias Studer a montré le paradoxe de ce processus pour les familles d'accueil et les familles adoptives<sup>7</sup> : dans notre monde néolibéral, on observe une double hégémonie, avec d'une part une infiltration croissante des instances de l'éducation publique dans l'espace familial privé, et d'autre part la destruction de cet espace du fait d'attentes spécifiques en matière d'éducation et de mécanismes de contrôle formalisés et standardisés. Le caractère informel et l'ouverture de la famille et de sa pratique interne de la normalité et de la normalisation sont certes perçus comme une chance, mais à la fois, on veut soumettre la famille à des normes, à une standardisation, à une technicisation et à un contrôle d'efficacité. Les familles d'accueil et les familles adoptives, les formes de prise en charge proches de la famille dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse font depuis longtemps l'objet de critiques et d'interrogations car elles ont en effet leur part de tromperie et de déception, en cela qu'elles laissent des enfants traumatisés par un contexte familial en proie à une situation qu'ils ont vécue comme pénible et nuisible. Hildenbrand et Gehres nous rendent attentifs aux tensions qui caractérisent le modèle des familles d'accueil et voient en lui un succédané de socialisation (Als-Ob-Sozialisation), notion que Gehres a récemment explicitée en détail<sup>8</sup>. Je ne suis cela dit pas du tout sûr que l'ouverture des familles et leur capacité à gérer les crises ne soutiennent pas davantage ce modèle de socialisation que ne le laisse paraître le mot « succédané ». Daniela Reimer montre que les enfants placés

---

<sup>6</sup> Voir Schulze : Erlebnisgesellschaft. Plus récent : Reckwitz, Andreas: Die Gesellschaft der Singularitäten. Berlin : Suhrkamp 2017

<sup>7</sup> Öffentlichkeit und Privatheit von Pflegefamilien. Eine hegemoniekritische Analyse eines sozialpädagogischen Spannungsverhältnisses, thèse de doctorat présentée par Tobias Studer de Zurich, lic. phil., Jena 2016

<sup>8</sup> Gehres, Walter : Als-Ob-Sozialisation. Perspektiven auf die familiensoziologische Identitätsbildung von Pflegekindern. Wurtzbourg : Ergon 2016

adoptent des attitudes très diverses vis-à-vis du mécanisme de normalité<sup>9</sup>, de manière à y intégrer leur propre histoire, et ce même si, dans leur cas et dans celui des enfants adoptés, la question de leur origine biologique les travaille. Ni cette question ni le fait que les réponses possibles sont multiples ne remettent visiblement en doute l'appartenance à la famille. Pour le dire en des termes forts : on peut apparemment très bien vivre avec des parents fous.

L'évolution de la société constatée aujourd'hui n'est pas fondamentalement nouvelle. Ce qui est nouveau par contre, c'est l'intensité et l'hégémonie avec laquelle elle est imposée à l'aide des structures idéologiques, dont les milieux scientifiques font d'ailleurs partie, en tous les cas lorsqu'ils font du consulting politique et de l'information au public. C'est là que les mécanismes identifiés par Frank Furedi et Eva Illouz sont à l'œuvre : la destruction de formes de vie quotidienne et du sens qu'elles se donnent et la suppression d'une subjectivité qui se voit comme autonome et normale<sup>10</sup>. On désigne tout d'abord ces formes de vie comme pathologiques, afin de permettre aux professionnels de s'en emparer et d'imposer leurs grilles d'interprétation des situations de vie et des risques ; l'individu perd alors sa capacité à donner du sens et à gérer lui-même les situations de vie difficiles. Et il n'y a pas que ça : une sémantique s'établit en même temps que s'impose un savoir qui est prétendument le seul légitime, et avec elle se fait sentir une énorme pression (est-ce que je fais tout comme il faut ?) et le besoin d'être surveillé et aidé. Les parents d'accueil se rendent fous eux-mêmes. Il ne s'agit pas de ce genre de folie qui caractérise la pratique familiale autonome, mais de celles qui naissent de normes extérieures, imposées à grande échelle par des instances professionnelles. Les parents d'accueil deviennent alors extrêmement fragiles, ils se jugent constamment à l'aune des normes qui leur sont imposées et ouvrent l'autonomie familiale à toutes les influences<sup>11</sup>.

Les familles, leurs pratiques de vie, mais aussi leurs parcours individuels sont ouverts à l'influence de tous, les frontières dont elles ont pourtant besoin sont abolies. C'est la porte ouverte à la pathologisation, particulièrement marquée lorsque les parents ont des attentes élevées envers eux-mêmes. Ce qui vaut pour les familles d'accueil a tendance à s'étendre de manière plus large puisqu'une pluralité de formes familiales est possible. Les normes écrasantes fixées depuis l'extérieur produisent une érosion au cours de laquelle la vie privée des familles est vampirisée. On pourrait parler d'un triangle magique de la normalisation sociale des familles. Car sur le principe, il s'agit d'une normation du cours normal des événements et de fait d'une privation de pouvoir dont les acteurs de la pratique familiale sont les victimes au profit d'une prétendue technicisation (socio-)pédagogique, laquelle s'accompagne de surveillance et de contrôles, de diagnostics et d'attribution de niveaux de risque et de déficits. Dans la mesure où les acteurs de la pratique familiale, qui cherchent à « tout bien faire », se soumettent eux-mêmes à cette pression d'optimisation qui n'est ni sociétale ni induite, ils se font eux-mêmes les exécutants de contraintes certes subtiles, mais redoutablement efficaces.

Le problème qui se pose systématiquement est que les familles, puisqu'elles veulent vivre et pratiquer leur normalité, sont sensibles aux modèles de normalité qu'on leur présente. Elles en tiennent compte dans leur travail de façonnage de la normalité de la pratique familiale quotidienne, travail qui s'accompagne forcément d'insécurité et d'instabilité. Il faut bien parvenir au constat qu'il n'existe pas de techniques de conception pratique de la vie de famille ; il n'y a qu'à la vivre en commun. Les possibilités de gérer les crises selon les critères modernes d'efficacité et d'efficience font également défaut. Les critères ne valent rien parce qu'ils entraînent une dramatisation des crises au lieu qu'on les considère comme faisant partie intégrante du travail intrafamilial de façonnage de la normalité et comme un élément indispensable de l'évolution des pratiques familiales. Les crises font simplement partie du processus qui consiste à « vivre la famille ».

Mais il se trouve que ce point de vue banal n'aide pas beaucoup les personnes concernées. Il faut prendre en compte le contexte social de l'autoritarisme de marché, avec ses tendances individualistes marquées, pour comprendre que tout est fait pour évacuer toute acception plus ou moins archaïque de la famille. Ce n'est qu'un côté de la médaille, auquel on ne peut vraisemblablement pas changer grand-chose. La profession peut certainement faire plus en réfléchissant à son rôle dans tout cela et en le soupesant. Il semble qu'elle porte une lourde responsabilité dans le fait que dans la pratique, les familles sont privées de leur normalité en raison

---

<sup>9</sup> Reimer, Daniela : Normalitätskonstruktionen in Biographien ehemaliger Pflegekinder. Weinheim/Bâle 2017

<sup>10</sup> Furedi, Frank : Therapy Culture. Cultivating Vulnerability in an Uncertain Age. Londres : Routledge 2004; ders : Paranoid Parenting. Abandon Your Anxieties and be a Good Parent. Londres : allen Lane 2001 ; Illouz Eva : Die Errettung der modernen Seele. Francfort-sur-le-Main: Suhrkamp 2009

<sup>11</sup> Gassmann, Yvonne : verletzbar durch Elternschaft. Balanceleistungen von Eltern mit erworbener Elternschaft – Ein Beitrag zur Sozialpädagogischen Familienforschung. Weinheim et Bâle 2018.

d'une pression normative, tant et si bien que dans chaque situation de crise, elles croient être confrontées à une pathologie. Il n'en est rien en réalité.

# NORMALITÉS FAMILIALES DANS DIFFÉRENTES PHASES DE TRANSITION APRÈS L'ADOPTION

## RÉSULTATS CHOISIS DE L'ÉTUDE ZURICHOISE SUR L'ADOPTION

THOMAS GABRIEL & SAMUEL KELLER

Accueil et remerciements

L'étude longitudinale que nous menons depuis 2009 dans le canton de Zurich avec et sur des enfants adoptés et leurs familles adoptives nous livre des données sur des cheminements et des transitions déterminants, sur le comportement et le ressenti des enfants ainsi que sur la remise en question – souvent difficile – du quotidien, des formes familiales, des identités et des normalités. Le choix d'accorder la notion de normalité au pluriel dans le titre de ce colloque en dit long sur les défis essentiels que doivent relever nombre de parents adoptifs et d'enfants adoptés. La présente contribution s'intéresse à la genèse et à l'évolution de ces défis résultant de l'imbrication des normalités et des crises dans le contexte spécifique des familles adoptives.

### **1) Étude zurichoise sur l'adoption (et le pourquoi des remises en question fondamentales au sein des familles adoptives ou d'accueil)**

L'étude zurichoise sur l'adoption est une étude longitudinale de l'Institut de l'enfance, de la jeunesse et de la famille de la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW), Département du travail social. Commandée par l'Autorité centrale cantonale en matière d'adoption de l'Office pour la jeunesse et l'orientation professionnelle (AJB), ce projet en cours depuis bientôt dix ans s'attache à définir et à mieux comprendre les facteurs de protection et les facteurs de risque pour le développement de l'enfant et la structure familiale intervenant dans les cheminements d'adoption, ainsi qu'à analyser leur interaction sur la durée. Les chercheurs s'intéressent en particulier aux améliorations possibles au niveau de l'enquête, de l'autorisation ainsi que des offres à long terme, le but étant de toujours placer l'intérêt des enfants en point de mire et que les familles puissent offrir à tous leurs membres un environnement favorable. L'étude est centrée sur l'analyse à long terme du bien de l'enfant, du bien-être des enfants adoptés et de leurs possibilités de développement et d'influence et des expériences des parents adoptifs. Il s'agit aussi d'examiner les conséquences de la procédure et des contacts post-adoption avec les services impliqués et les spécialistes pour la cohésion des familles ayant reçu l'autorisation d'adoption officielle et pour la parentalité acquise (« erworbene Elternschaft », Gassmann).

On constate d'ores et déjà que, dans les processus complexes d'une adoption, nous avons une conception interactive des facteurs de protection et des facteurs de risque pour les parents, les enfants et les familles. Autrement dit, les effets des divers facteurs sur le déroulement d'une adoption ne peuvent être identifiés et interprétés que par recoupements et sur la base de leur interaction. Ainsi, les explications d'un spécialiste relatives aux symptômes connus de l'enfant peuvent être plus importantes que le diagnostic posé dans le dossier de celui-ci. Une enquête transversale ne suffit pas pour comprendre ces processus, dans la mesure où l'influence de l'intermédiaire en matière d'adoption et de la préparation à l'adoption, de même que l'évolution des symptômes et la façon dont la famille adoptive gère la situation, changent avec le temps. C'est

pourquoi l'étude zurichoise sur l'adoption est une étude longitudinale comprenant plusieurs phases d'enquête réparties dans le temps (t).

En outre, il s'agissait de mieux comprendre la période – souvent mal connue même des spécialistes et des services impliqués – qui suit l'adoption officielle (environ un an après l'arrivée de l'enfant, au cours de laquelle la sphère privée de la famille est prioritaire et les contacts extérieurs ne sont plus que très occasionnels), de sorte à pouvoir tirer des conclusions sur la procédure d'adoption. C'est pourquoi un questionnaire a été adressé aux 195 familles du canton qui avaient accueilli entre 2003 et 2009 un enfant en vue de son adoption. Sur les 119 familles ayant participé à l'enquête, 23 ont ensuite été sélectionnées pour des entretiens qualitatifs menés en 2010 et destinés à recueillir leurs expériences et leurs impressions sur leur parcours de famille adoptive, mais aussi et surtout sur leur vécu par rapport à l'examen de l'aptitude cantonal. En 2014, un nouveau questionnaire a été envoyé aux mêmes 119 familles. Et en 2015/2016, 22 des 23 familles sélectionnées en 2010 ont de nouveau participé à un entretien qualitatif.

### ***Concept de recherche et méthodologie***

Les deux phases d'enquête réalisées jusqu'ici s'articulaient autour de deux sources de données : les réponses écrites aux courriers adressés à de nombreuses familles (enquête quantitative et standardisée) et les réponses ouvertes aux questions posées par oral aux familles sélectionnées (enquête qualitative).

*Volet écrit* : il a consisté en des lettres envoyées en 2009 et en 2014 à l'ensemble des familles, qui comprenaient les éléments suivants :

- le questionnaire standardisé « Child Behavior Checklist » (CBCL©) comportant une centaine de questions standardisées et de questions complémentaires partiellement standardisées aux parents d'enfants âgés de 4 à 18 ans (en 2009 aussi pour le groupe d'âge des 1,5 à 4 ans) ;
- le questionnaire standardisé YSR© aux adolescents de 11 à 18 ans (enfants qui avaient déjà atteint cet âge) ;
- la demande aux enfants âgés de 7 à 11 ans de dessiner « comment ils seraient quand ils seraient grands », de sorte à pouvoir inclure dans l'étude également le point de vue de cette grande catégorie d'âge.

L'évaluation des questions standardisées du CBCL© (le caractère représentatif du questionnaire est garanti par des données normées provenant de très nombreuses enquêtes menées dans le monde entier) a permis de comparer la fréquence et l'intensité attendues de comportements dans divers domaines avec le groupe témoin ainsi qu'avec les résultats de la première enquête réalisée en 2009. L'évaluation des questions partiellement standardisées, c'est-à-dire plus ouvertes, a quant à elle permis d'enregistrer les thèmes centraux qui préoccupaient les parents et leurs enfants au moment de l'enquête.

Le CBCL© offre plusieurs autres avantages : il s'inscrit dans la durée, il englobe plusieurs classes d'âge (perméable), il inclut le point de vue des enfants dès 11 ans (YSR©), il ne se focalise pas exclusivement sur les déficits, malgré l'accent mis sur les troubles du comportement (et le lien avec la CIM-10), il propose aussi une interprétation critique lorsque la fréquence constatée est trop faible et il n'est pas conçu comme un instrument de diagnostic (il se réfère au contraire à la corrélation

dans les groupes témoins entre les manifestations cliniques et le recours à une aide extérieure). Bien qu'il implique une standardisation et une opérationnalisation très marquées, il est bien dit que le CBCL© ne peut pas, sur la base du comportement observé, enregistrer plus que la perspective considérée (parents/enfants). Pour obtenir une image plus globale, il faut recueillir des informations via d'autres canaux, p. ex. des entretiens.

*Volet oral* : il a consisté en des entretiens menés avec les parents adoptifs. La connaissance des expériences des familles constitue un complément très important aux modèles de résultats de l'enquête écrite à la fois difficiles à valider et très denses. Nous avons conduit les entretiens de manière à ne pas influencer les familles concernées, afin qu'elles puissent s'exprimer le plus librement possible sur leurs expériences durant la procédure d'adoption et dans la vie quotidienne. Lors de la sélection des familles pour l'entretien, nous avons veillé à obtenir un échantillon présentant des situations de départ très différentes. Cette approche permet de comprendre l'impact, p. ex. de l'absence totale ou, au contraire, d'une fréquence critique de certains troubles du comportement, joies ou soucis sur l'enfance au sein de la famille concernée. Sans oublier les enseignements que les spécialistes peuvent en tirer.

La présente contribution se fonde sur les données recueillies au moyen de ces deux canaux lors des deux phases d'enquête. Les nombreuses discussions au sujet des deux sources de données (la partie standardisée mettant l'accent sur le comportement et les écarts par rapport à la norme ET la partie narrative mettant l'accent sur les expériences, les significations et le bien-être) montrent déjà que, dans le domaine des familles adoptives comme dans celui des familles d'accueil (les deux impliquent des mandats étatiques et spécialisés et sont donc aussi systématiquement associés à des idéaux et à des controverses), on redéfinit aussi toujours la famille, ses représentations et les idées qu'on se fait d'elle : qui a le droit de juger la famille, les parents, les enfants ? Quels sont les critères de comparaison ? Quel est le rôle des développements et quel est celui de l'état présent ? À partir de quand, de quel écart ou de quelle difficulté les offres extérieures peuvent-elles intervenir dans la sphère privée ? Ou, à l'inverse, à partir de quand peut-on, en tant que famille, demander de l'aide extérieure sans que cette démarche ne soit vécue comme un échec ?

## **2) Rétrospective de la première enquête (2009 et 2010), questions soulevées à cette occasion et rôle spécifique des normalités et des crises**

*Questionnaires* : le premier constat qui a émergé en 2009 de l'évaluation des 130 questionnaires<sup>1</sup> a été que les enfants adoptés dans le canton de Zurich allaient « bien », voire « mieux que la moyenne » au cours des premières années suivant leur arrivée dans la famille d'accueil. Autrement dit, on ne relevait – à quelques exceptions près – pas ou que peu d'écarts de comportement inquiétants par rapport à la population du même âge de la *Child Behavior Checklist* (voir ch. 2.1). Les enfants adoptés dans le canton de Zurich qui, à l'époque, vivaient depuis deux mois à six ans au maximum dans leur nouvelle famille ne constituaient donc pas à première vue un groupe à risque spécifique.

Là où les résultats quantitatifs ont fait apparaître des tendances générales qui s'écartaient de la fréquence attendue, il s'agissait donc surtout d'une prévalence très nettement inférieure à la moyenne

---

<sup>1</sup> Huit enfants étaient trop jeunes (évaluation pertinente à partir de 1,5 an), tandis que dans huit autres cas, il s'agissait de frères ou de sœurs plus âgés qui avaient été adoptés avant 2003. 130 questionnaires sont donc valables pour l'évaluation.

de certains problèmes comportementaux chez les enfants adoptés. Notamment les échelles « Rejet affectif », « Anxiété » et « Troubles somatiques » étaient singulièrement peu souvent mentionnées pour les enfants adoptés (les échelles résultent de la somme des réponses entre « jamais » et « très souvent » cochées aux questions définies pour le CBCL©). C'est pourquoi on a pu lire à l'époque dans la presse que les enfants se portaient très bien, ce qui n'était pas faux, mais ne reflétait que partiellement nos résultats, puisque cette interprétation ne tenait pas compte des questions et thèmes abordés dans nos entretiens. Par exemple : que signifie cette absence de troubles (dans d'autres études sur l'adoption, ce phénomène est aussi désigné comme « lune de miel ») pour la vie familiale ? Et à plus long terme ?

En 2009, l'analyse a mis au jour une fréquence de troubles supérieure à la moyenne, considérée comme critique par le CBCL©, dans une échelle de comportement seulement : une accumulation de « Troubles de l'attention » a ainsi été observée chez les enfants adoptés du groupe d'âge des 5 à 18 ans ; il s'agit ici d'un comportement externalisé. Le questionnaire standardisé n'a pas permis de déterminer les causes de ces fréquents déficits de l'attention ni les contextes auxquels ils étaient associés. Les explications données dans la littérature spécialisée, où ce phénomène est souvent attribué à un besoin d'attention plus important chez les enfants adoptés de cette tranche d'âge, à des symptômes post-traumatiques ou encore à une plus grande sensibilité des parents adoptifs à cette problématique omniprésente dans le quotidien, n'ont pas été abordées dans le questionnaire. C'est pourquoi, lors des 23 entretiens conduits avec les parents adoptifs sélectionnés, nous avons été particulièrement attentifs aux éventuels points communs, typologies récurrentes et cas individuels.

*Entretiens* : l'analyse des 23 entretiens menés en 2010 avec les couples adoptifs a mis en exergue les moyens et solutions que les parents ont dû trouver pour faire face aux défis liés aux différentes phases qu'ils ont dû traverser et aux influences qu'ils ont subies sur le chemin difficile et incertain vers l'adoption. Les comportements, joies et soucis enregistrés de manière quantitative complètent le tableau. Ce qui ressort surtout des entretiens, c'est le contraste, après une phase de préparation souvent très longue et chargée émotionnellement, entre ce que les parents attendaient et espéraient et la réalité. Les décalages entre le quotidien familial, les idées préconçues et les espoirs théoriques ont souvent été source d'irritations plus ou moins grandes. À cela s'est ajouté un entourage dont les réactions parfois très directes ont sans cesse remis en question la confiance et l'image de soi de la famille et des parents adoptifs ainsi que des enfants. C'est pourquoi, après l'arrivée de l'enfant, certaines attentes ont dû être révisées, la représentation de la famille a dû être ajustée et la relation de couple, redéfinie. La procédure officielle exige déjà une intense réflexion sur soi-même de la part des adoptants, sur l'image de la famille et de l'adoption, mais les défis auxquels les parents et les enfants ont été confrontés se rapportaient à des situations vécues et non à des questions théoriques ou hypothétiques.

Pour illustrer ce que nous venons d'expliquer, il faut s'imaginer deux entonnoirs qui, à l'arrivée de l'enfant, se touchent uniquement par leur extrémité la plus étroite (voir la figure Turn\_Over). Les innombrables théories et mythes qui circulent sur l'adoption, la vie de famille et l'éducation ainsi que leur vérification dans les diverses étapes de la procédure restreignent de nombreux parents adoptifs dans leurs propres perceptions et interprétations des faits. C'est pourquoi il leur faut beaucoup de temps pour comprendre, transférer et transposer dans la réalité quotidienne les multiples questions soulevées durant la procédure, car celles-ci doivent d'abord passer par l'entonnoir de leur propre

définition de la situation. Nous appelons cette phase de transition et de réorientation « turn-over ». Ce changement de paradigme entre fiction et réalité est un phénomène que l'on rencontre aussi lors de la naissance d'un enfant biologique. Cependant, ce repositionnement sur différentes questions, nécessaire pendant la période très ambivalente de la transition du couple parental en voie de validation vers la famille adoptive fait ressortir clairement les caractéristiques et l'intensité du processus d'adoption. Du fait de la quantité et de la qualité des thèmes concernés, ces chamboulements ou « turn-overs » appellent un énorme investissement, en temps comme en énergie. Pour relever ces défis et d'autres liés à leur nouvelle vie familiale, les parents construisent différents modèles d'interprétation et d'éducation fondés sur les thèmes abordés durant la longue phase préparatoire. Ces modèles parentaux influent, de manière réfléchie ou non, sur l'éducation ainsi que sur le rôle de l'enfant et la possibilité qu'il a de participer ou pas au processus. En même temps, ils ont aussi un impact sur la sûreté avec laquelle les parents agissent, notamment en cas d'événements exceptionnels, vis-à-vis de l'enfant ou d'autres personnes. Nos analyses ont permis de dégager les modèles d'interprétation et d'éducation suivants :

1. Harmonie : « Tout se déroule à la perfection ! »<sup>2</sup>

Absence d'écarts par rapport à la norme ou de problèmes ou refus de les laisser éclore

2. Explication : « C'est à cause de l'adoption. »

Vision centrée sur les écarts et les problèmes chez l'enfant

3. Irritation : « Les autres font-ils la même chose ? Est-ce que je réagis correctement ? »

Incapacité de comprendre les comportements de l'enfant et les réactions qu'ils suscitent en soi

4. Compréhension : « À quoi cela tient-il ? Comment expliquer cette réaction ? »

Recours à un passé (éventuel) et au présent pour essayer de comprendre le comportement de l'enfant ainsi que son propre comportement

5. Optimisme : « Les progrès sont incroyables. »

Centrage sur les progrès de l'enfant ; conscience des écarts et des problèmes, mais choix délibéré de ne pas leur accorder une importance disproportionnée

6. Sérénité : « C'est la même chose chez les autres. Chaque enfant est différent. »

Tentative de résoudre les problèmes dans le contexte actuel et sur la base de son expérience, sans faire de comparaisons

Ces modèles d'interprétation et d'éducation sont rarement durables ; ils peuvent aussi se succéder durant le processus de genèse de la famille. D'une manière générale, on a constaté que de nombreuses familles doivent d'abord prendre le temps de s'habituer à leur nouvelle réalité quotidienne avant de pouvoir confronter celle-ci à leurs propres représentations positives ou négatives de l'adoption.

Sur la base des résultats de la première enquête 2009/2010, il en est résulté pour la deuxième phase du projet les deux objectifs prioritaires suivants : premièrement, identifier les développements centraux des cinq thèmes après les débuts de l'adoption et, deuxièmement, mieux comprendre l'importance de la corrélation à long terme entre le comportement de l'enfant et les interactions et les remises en question au sein d'un système familial.

---

<sup>2</sup> Il ne s'agit ici pas de citations tirées des entretiens, mais plutôt de paraphrases.

### 3) Deuxième enquête quantitative 2014 : après la « lune de miel »

En 2014, un deuxième questionnaire a été envoyé aux 119 familles qui avaient participé à l'enquête quantitative de 2009 (phase t1). À l'époque, un numéro avait été attribué à toutes les familles concernées, de sorte que l'AJB puisse ultérieurement reprendre contact avec celles-ci tout en préservant leur anonymat face à l'équipe de recherche. Comme c'est généralement le cas dans les études longitudinales, le nombre de participants a diminué entre les deux enquêtes. En l'occurrence de 30 %, chiffre qui se situe toutefois dans la moyenne. Concrètement, 88 des 119 familles de la phase t1 ont participé à la deuxième enquête en 2014 (phase t2). Dans 64 % des cas, le questionnaire a été complété par la mère, dans environ 17 % des cas, par le père et dans 18,5 % des cas, conjointement par les deux parents adoptifs<sup>3</sup>. Il en résulte une surreprésentation de la perspective maternelle, comparable à celle observée lors de la première enquête. La répartition par âge<sup>4</sup>, qui a augmenté de cinq ans environ entre les deux enquêtes, est restée stable.

*Principaux résultats* : l'évaluation quantitative standardisée des données indique entre les phases t1 et t2 une nette tendance généralisée à la « normalisation » dans les familles. Ce résultat s'explique par le fait que, par rapport à la phase t1, il y avait parmi les 108 enfants examinés dans le cadre de la phase t2 nettement moins d'enfants qui présentaient une fréquence de troubles anormalement faible. Même si pour les échelles de comportement « Troubles de la pensée » et « Anxiété et dépression », on observe toujours une prévalence singulièrement faible, il y a tout de même eu une diminution par rapport à la phase t1, c'est-à-dire une convergence vers la fréquence attendue pour des grands groupes témoins du CBCL©. Ces résultats renforcent la thèse de la « lune de miel », qui dit que, au début de l'adoption, les enfants et leurs parents adoptifs se donnent beaucoup de peine, s'efforcent de plaire, évitent ou refusent de voir les contrariétés ou problèmes. Pour savoir si cette « normalisation » entre 2009 et 2014 s'est installée lentement, de manière pour ainsi dire imperceptible, ou si elle a été au contraire induite par des crises aiguës, il faudra attendre les conclusions tirées des résultats de l'enquête qualitative.

Le deuxième constat important de l'enquête quantitative est que, comme mentionné, la fréquence des troubles du comportement graves parfois très difficiles à vivre pour les enfants et leur entourage est non seulement restée constante, mais encore a considérablement augmenté dans certaines échelles du CBCL©. C'est pourquoi nous attirons ici l'attention sur les échelles de comportement présentant une fréquence ou des écarts considérés comme critiques. Ces données, nous le répétons, ne constituent pas un diagnostic, mais sont le signe de situations de stress ou de surcharge des parents, enfants ou systèmes familiaux :

- « Troubles de l'attention » :  
Dans cette échelle qui, lors de la phase t1, était la seule à déjà présenter des scores inférieurs à la moyenne, il y a eu une nouvelle augmentation des manifestations cliniques qui, selon le CBCL©, indique, chez les parents, une tendance à être dépassés par les événements et, chez l'enfant, l'existence de défis à relever, et donc aussi un besoin accru d'aide extérieure dans ce domaine.
- « Rejet affectif et difficultés sociales »

---

<sup>3</sup> Manque : 0,5%.

<sup>4</sup> Manque : 1,9%.

En 2014, on a observé pour la première fois pour l'échelle « Rejet affectif et difficultés sociales » une surreprésentation des manifestations cliniques par rapport au groupe témoin, bien que, et il s'agit là aussi d'un nouveau phénomène, il y ait beaucoup de scores dans le domaine supérieur à la moyenne. Cela signifie que le comportement problématique ou difficile a aussi considérablement reculé chez certains enfants durant le même laps de temps.

- « Comportement délinquant »

Dans cette échelle également, nous avons observé un changement par rapport à la phase t1 avec un nombre disproportionné d'enfants présentant un comportement critique.

Selon le CBCL©, les enfants, parents ou familles qui présentaient plusieurs problèmes en 2009 étaient, en 2014 également, assez nombreux à avoir plusieurs scores critiques, voire « cliniques ». Il s'agit donc de familles avec des problèmes avérés, c'est-à-dire relativement constants et qui ne disparaissent pas « simplement » au bout de cinq ans. Cela n'exclut toutefois pas qu'elles aient entre-temps appris à mieux les gérer (ne ressort pas des résultats). Au sujet de ces familles adoptives certes peu nombreuses, mais néanmoins considérées comme critiques, il en découle les questions importantes suivantes : est-il possible de les conseiller ou de les soutenir afin de garantir le bien-être de l'enfant à long terme et d'offrir à celui-ci un environnement familial stimulant et favorable à son développement ? Si oui, comment ?

Outre le comportement, l'instrument CBCL© enregistre aussi des données relatives aux domaines de compétence des enfants en posant des questions complémentaires sur les loisirs, les capacités et l'école. Les trois points suivants font l'objet d'une attention particulière :

- *nombre d'activités de loisirs* telles que le sport, le chant, les éclaireurs, etc. *supérieur à la moyenne* par rapport au groupe témoin du CBCL© ;
- *image binaire des compétences sociales* : nombre supérieur à la moyenne d'enfants avec des compétences sociales soit très élevées, soit très faibles, sachant que suivant l'évaluation des parents, les cotations « très élevées » et « très faibles » peuvent aussi être proches ;
- *école en tant que nouvelle source de soucis pour les parents et les enfants (nouveau → rôle de l'école, de l'entrée à l'école)* : 10 % des enfants ont redoublé une année (une partie des enfants concernés n'était pas encore scolarisée au moment de l'enquête). Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux de redoublement dans le canton de Zurich se situait en 2009/2010 à respectivement 1,4 % et 2,9 %<sup>5</sup> au niveau primaire et au niveau secondaire I. Il n'est donc pas étonnant que 50 % des parents aient signalé des difficultés d'apprentissage ou des problèmes (concentration, retards de développement, problèmes de langue, refus d'aller à l'école, lenteur, problèmes de motricité, parfois aussi harcèlement) dus à des retards d'apprentissage ou à un autre rythme à l'école et ce, souvent dès le jardin d'enfant ou la 1<sup>re</sup> primaire, plus rarement aussi avant ou après. Cela dit, certains parents ont également fait part d'une nette amélioration, obtenue grâce à des mesures prises conjointement avec l'école, p. ex. un changement d'établissement, des consultations de spécialistes, la prise de médicaments, mais aussi à force de patience de l'école et des enseignants, des parents et des enfants. Dans ce contexte, il semble donc logique que 17,6 % des enfants fréquentent une école privée ou spéciale. La moyenne générale observée dans le canton de Zurich de

---

<sup>5</sup> Même source que la note de bas de page 6: Direction de l'éducation du canton de Zurich.

2005 à 2015 est de 7 % (école privée : 5 % ; internat et école spéciale : 2 % ; ou 9 % au niveau secondaire<sup>6</sup>) ;

- *santé* : 18 % des parents adoptifs ont mentionné des maladies, très diverses et en partie pas connues au moment de l'arrivée de l'enfant (ce qui constitue un problème spécifique), mais qui sont pour la plupart traitées.

Il nous paraît aussi intéressant de relever que, par rapport à la première enquête, les inquiétudes au sujet du comportement social de l'enfant ont remplacé celles relatives à sa confiance en soi. On peut en déduire que, à la suite de l'entrée au jardin d'enfants ou à l'école primaire, les parents se font plus de soucis pour la vie sociale que pour la vie intérieure, le développement psychique et le bien-être de leurs enfants. Une attitude ouverte, sociable et serviable ainsi qu'une grande volonté de l'enfant adopté figurent parmi les principales sources de satisfaction pour les parents. Ces facteurs pourraient aussi constituer une grille de lecture positive de comportements qui inquiètent d'autres parents (« Difficultés sociales », « Comportement agressif »). Par rapport à 2009, seule la joie procurée par les progrès n'est plus que rarement citée.

### ***Point de vue des enfants et des adolescents***

Alors que, en 2009, il y avait très peu d'enfants adoptés de plus de 11 ans, ils étaient un peu plus nombreux en 2014, sachant que la plupart des enfants n'avaient toujours pas atteint cet âge. Finalement, 18 adolescents sur un total de 21 ont répondu à nos questions, ce qui est remarquable. Malgré ce petit échantillon et, partant, des résultats à interpréter avec prudence, les réponses données par les adolescents fournissent aux familles comme aux spécialistes et aux services impliqués de précieuses informations sur la manière dont ces jeunes évaluent eux-mêmes leur comportement, leur bien-être et leur vie en général.

- Dans le cadre du YSR© (adolescents de 11 à 18 ans), la grande majorité présente, par rapport au groupe témoin (qui est ici aussi fixe), des valeurs dans la moyenne ou supérieures à la moyenne sur toutes les échelles. Autrement dit, les adolescents décrivent dans leur auto-évaluation peu, voire pas de problèmes (comportementaux) internalisés (i) ou externalisés (e). On retrouve néanmoins dans presque tous les domaines un ou une adolescent/e avec des valeurs critiques (manifestations cliniques, dans les 2 % inférieurs du groupe témoin). Par ailleurs, entre deux et trois adolescents présentent des valeurs critiques (dans les 5 % inférieurs du groupe témoin) pour les troubles suivants : « Difficultés sociales », « Troubles de l'attention » et « Comportement agressif ».

Les réponses des adolescents au sujet de leurs soucis et de leurs joies divergent sur plusieurs points par rapport à celles de leurs parents. Pour ce qui est des soucis, il s'agit des relations avec les pairs, du comportement des parents et des questionnements liés à l'origine et à l'appartenance. Du côté des joies, les adolescents relèvent leur apparence physique, leur popularité et leur foi. Quant aux similitudes observées entre les points de vue des enfants et des parents, elles concernent l'évaluation positive des services sociaux ainsi que la perspective axée sur les performances et les perspectives.

- Les thèmes dominants des 34 dessins (sur les 58 demandés) faits par les enfants de 7 à 11 ans se rapportent aux perspectives d'avenir personnelles : je grandis et je deviens plus indépendant ; j'acquiers des compétences et je grandis (du hobby à la profession) ; je deviens adulte dans le grand monde (professionnel) ; j'acquiers des compétences sociales (grandir ensemble et être ensemble) ; je gagne en influence – avec des descriptions et des évaluations écrites.

Les dessins ont permis non seulement de tenir compte du point de vue aussi précoce et autonome que possible des enfants dès 7 ans et d'identifier les thèmes mentionnés (dont l'importance ressort également des résultats globaux), mais aussi de sensibiliser l'équipe de chercheurs au fait que les résultats doivent en premier lieu servir l'intérêt des enfants.

#### **4) Deuxième enquête qualitative 2015/2016 : gestion des crises au sein des familles et redéfinition des normalités**

22 des 23 familles qui avaient participé au premier entretien ont participé à la deuxième discussion en 2015/2016, où elles se sont exprimées ouvertement sur les cinq à six années écoulées, sur leur situation actuelle et sur leurs perspectives (remarque : comme l'entretien a lieu APRÈS l'enquête standardisée, nous avons veillé en 2010 à ce que l'enquête qualitative reproduise de manière contrastée les divers phénomènes, p. ex. avec une fréquence très élevée, moyennement élevée ou très faible de troubles du comportement ou de soucis, etc. ; ainsi, le choix des familles ne prétend pas représenter la moyenne, mais plutôt la diversité). Pour reprendre les thèses et les thèmes de la première enquête, où la plupart des enfants étaient encore très jeunes, nous avons à nouveau posé les questions ouvertes en priorité aux parents adoptifs. Les familles étaient toutefois libres de décider si elles souhaitaient que leur enfant soit présent. Les questions posées par l'enquêteur se concentraient sur les cinq à six dernières années et portaient sur les changements objectifs intervenus dans la structure familiale ainsi que sur les problèmes et thèmes familiaux subjectifs.

Durant le laps de temps entre les deux enquêtes, il y a eu des naissances et des décès, des changements au niveau des formes ou des lieux de vie, autant d'événements qui ont changé la donne au sein des 22 familles concernées :

- trois familles ont adopté un autre enfant et une famille a eu un enfant biologique ;
- une famille est passée à l'adoption ouverte par rapport à la mère biologique de l'enfant ;
- trois enfants ont entre-temps été placés à l'extérieur de la famille durant la semaine (diverses offres de l'aide à la jeunesse en institution) ;
- deux couples se sont séparés ou ont divorcé ;
- trois familles ont déménagé ;
- dans une famille, le père est décédé (maladie) et dans une autre, un enfant (accident).

Au moment de l'entretien, les 22 familles se trouvaient dans des phases très différentes en raison de l'âge, du stade de développement et de l'histoire des enfants. Il en ressort toutefois, comme l'ont déjà indiqué les réponses quantitatives, que durant les années qui se sont écoulées entre les première et deuxième enquêtes, de nombreuses familles ont dû faire face ou sont toujours confrontées à des crises comparables et parfois existentielles qui concernent soit des membres isolés, soit la famille entière. Ce qui frappe, c'est que ces crises résultent souvent d'un sentiment d'impuissance ou d'incompréhension, où les parents, les enfants, voire toute la cellule familiale ne

voient plus d'issue possible. Dans ces situations ressenties comme de véritables impasses, les familles concernées ont fait appel à la police (dans trois cas) ou à des services extérieurs (urgences psychiatriques, thérapies, services spécialisés). Dans plusieurs familles, ces crises ont conduit à une résignation, une frustration et un épuisement passagers, voire dans certains cas durables, qui ont été surmontés au sein de la cellule familiale, ou n'ont été ni formulés ni traités.

Au total, six familles ont été confrontées à ce type de crises aiguës et les ont surmontées, tandis que six autres étaient en crise au moment de l'enquête. Cela dit, dans les familles qui se trouvaient en crise ou qui l'avaient surmontée récemment (souvent grâce à une aide extérieure), il y avait plus d'enfants ayant des manifestations cliniques selon le CBCL©. De plus, dans les trois cas où les enfants sont placés à l'extérieur pendant la semaine, il est possible de définir plusieurs échelles cliniques. Cela dit, il est intéressant de noter qu'on trouve dans ce domaine aussi des enfants – certes peu nombreux – de familles qui ne sont pas en crise. Cela confirme l'hypothèse du CBCL© selon laquelle le besoin d'aide (professionnelle) extérieure augmente lorsqu'il y a des enfants avec des manifestations cliniques, mais aussi qu'il existe des parents et des familles manifestement capables de vivre et de composer avec des comportements dits critiques des enfants.

Pour mieux comprendre les conséquences possibles pour les procédures, le travail social et les autres offres, il importe non seulement de savoir comment ces crises ont vu le jour, mais aussi et surtout comment et pourquoi celles-ci ont pu être surmontées ou pas. Il importe aussi de connaître le rôle joué par l'enfant, ou de savoir pourquoi il n'y a pas eu de crises dans des familles qui présentaient pourtant des problèmes de comportement constatés de manière standardisée. Une combinaison différente des trois facteurs et thèmes ci-dessous, qui existaient déjà sous une forme similaire en 2010 ou qui sont apparus entre-temps, ainsi que la manière de les gérer ensemble, ont souvent été déterminantes pour la survenance ou non d'une crise et pour les moyens trouvés ou pas pour la surmonter :

- appartenance et origine, confiance et caractère étranger  
« Il veut des parents et des frères et sœurs de couleur. » ;
- perception de la famille de l'intérieur et de l'extérieur  
« *Finalement, il nous a dit qu'en tant que parents, on étaient nuls.* » ;
- contrainte liée au fait d'être une famille : faire famille (adoptive) et motivations  
« *Le secret ? Être normal, tout simplement.* » ;
- importance de la communauté adoptive et liens avec celle-ci et impératif de l'adoption  
« *Pouvoir se référer à un pool d'expériences là où aucun livre ni aucune science ne peut vous aider* » ;
- la puberté comme épée de Damoclès  
« *Tu n'as encore rien vu, attends qu'il atteigne la puberté.* ».

L'émergence ou l'intensification de ces thèmes depuis la première enquête (2010) s'explique aussi par le fait que les enfants grandissent, gagnent en indépendance et prennent conscience de leur singularité, se forgent leurs propres opinions et remettent en cause les conventions, concrètement, mais aussi sur le plan émotionnel. À cela s'ajoute le vieillissement des parents, qui peut s'accompagner d'une résistance à la fatigue et d'une flexibilité moindres, mais aussi de responsabilités et d'une charge professionnelles plus importantes. En même temps, les expériences, les espoirs et la peur de l'altérité, des anomalies passées, présentes ou même futures jouent un rôle déterminant que nous allons illustrer à l'aide de l'exemple ci-après.

## 5) EXEMPLE DE FABIO<sup>7</sup>

Dans cet exemple – modifié de telle sorte qu'on ne puisse reconnaître un cas particulier –, Fabio a sept ans au moment de l'entretien (2015). Il a été adopté à l'âge d'un an et demi en été 2009, moment où Kathrin P., sa mère adoptive, décide de quitter son emploi pour se consacrer entièrement à son fils. Christian P., le père adoptif, garde quant à lui son travail à plein temps. Le couple P. vit des premiers temps marqués par le doute : le comportement de leur enfant et leurs réactions à celui-là sont-ils « normaux » ou « anormaux » ? Ces inquiétudes mises à part, il leur semble que s'instaure rapidement une atmosphère familiale, à leur plus grande joie.

### ***Examen de l'aptitude : et ensuite ?***

Surtout à partir de 2015, c'est-à-dire au moment où Fabio entre en première primaire, de fortes tensions s'installent entre sa mère et lui. Fabio se laisse vite provoquer dans la cour de récréation et peine à se faire des amis. C'est une phase très difficile pour toute la famille. Kathrin P., qui se consacre corps et âme au bien-être de son enfant et de sa famille, se sent remise en question en tant que personne dans son rôle de mère. Soupçonnant un lien entre le comportement de Fabio et son adoption, ses parents adoptifs lui font passer un examen médical. Christian P. : « *C'est là qu'il a été mis sous Ritaline, même si le verdict n'était pas si clair que ça* ». En effet, malgré un diagnostic non univoque de trouble du déficit de l'attention, de la Ritaline est prescrite à Fabio. Si les conflits et les disputes diminuent à l'école et à la maison, les parents adoptifs de Fabio ont de plus en plus mauvaise conscience : le médicament s'accompagne d'effets secondaires tels que des problèmes d'estomac, une perte de poids et une léthargie marquée. À tel point que Fabio lui-même ne tarde pas à refuser de prendre son traitement.

### ***Remise en question des attentes et de la représentation des rôles***

Questionnés par l'opposition de Fabio, ses parents se mettent à réfléchir à leur représentation de la famille, à leurs attentes et à leur conception des rôles, à ce qu'ils peuvent ou doivent y changer. Pour apaiser les tensions entre elle et son enfant, mais aussi pour modérer ses exigences vis-à-vis d'elle-même en tant que mère et femme au foyer et détourner un peu son attention de Fabio et de son passé d'enfant adopté, Kathrin P. reprend une activité professionnelle à temps partiel. Fabio mange à la cantine scolaire deux fois par semaine. Ce changement de contexte permet soudain à Fabio de se positionner différemment à la maison et d'être plus visible, tant et si bien que sa demande de cesser la Ritaline est bien accueillie à la fois par ses parents, son institutrice et son médecin. Au moment de l'entretien, Fabio a interrompu son traitement de sa propre initiative depuis six mois déjà et, de son point de vue aussi, les choses se passent bien à l'école et à la maison. De toute évidence, le fait que les défis à relever aient été abordés sans tabous, que les parents adoptifs aient été ouverts à l'autocritique et que le climat familial se soit détendu ont conduit à ce que la Ritaline ne soit qu'un soutien temporaire. Non seulement Fabio s'en est rendu compte, mais ses besoins ont aussi été entendus et pris au sérieux.

Ce qui a été décisif dans le cas de Fabio, c'est que, grâce à la crise entre lui et sa mère, il a été possible de mettre en évidence les facteurs d'influence sur le bien-être de l'enfant et, partant, de sa famille qui sont déterminants pour qu'un changement puisse s'opérer. En conséquence, les acteurs impliqués ont trouvé ensemble une issue à la crise – qui résultait en l'occurrence d'une interaction entre des thèmes que les parents présumaient chez leur enfant et qu'ils tentaient de mettre en relation avec son adoption, d'une part, et les tâches quotidiennes liées à l'école, les stades de

---

<sup>7</sup> Tous les noms, les lieux et les années ont été rendus anonymes.

développement et les incertitudes relatives à l'éducation, d'autre part. Ils y sont parvenus en écoutant Fabio et en réagissant à son comportement (les résultats issus du questionnaire CBCL© affichaient des valeurs inférieures à la moyenne sur les échelles « Comportement délinquant » et « Comportement agressif »). Dans son cas, le soutien extérieur est venu des examens médicaux, de sa maîtresse et de la prise temporaire de Ritaline.

## **6) Familles adoptives en crise**

Diverses études relatives aux enfants grandissant dans des familles d'accueil ou des familles adoptives (Gabriel & Keller 2015 ; Gassmann 2018 ; Reimer 2017 ; Palacios 2018 ; Selwyn 2018) permettent de dresser le constat suivant : lorsque surviennent des conflits ou des crises graves qui remettent fondamentalement en question la capacité d'action, la confiance, le sentiment de sécurité ou la cohésion de la structure familiale, les parents adoptifs ont souvent le sentiment ou la peur d'échouer dans la forme familiale qu'ils ont délibérément choisie. La décision prise en toute conscience d'accueillir dans sa sphère privée un enfant généralement inconnu et chargé d'un vécu pénible ou présentant des besoins très particuliers peut soudain être vidée de sa substance (Keller et al. 2015). Dans ce contexte, de nombreux parents ne parviennent pas à identifier objectivement les thèmes et les questions qui sous-tendent la crise – à l'image d'un symptôme qui est une manifestation d'une cause sous-jacente. Le plus souvent, parce que c'est plus facile, ils cherchent à désigner un coupable *in persona*.

Ce travail de détective mené pour trouver le responsable de la mise en danger de la relation ou de la perte de sens a généralement une portée beaucoup plus vaste que juste désigner un coupable : à eux seuls, les soupçons et les investigations peuvent alimenter le scepticisme, le manque de confiance et la distance entre les enfants et les parents ou entre les parents et d'autres parties prenantes. Ainsi, dans l'extrait d'entretien cité ci-après, les parents adoptifs n'ont vu comme issue à une phase de crise (l'enfant de 12 ans a découché à plusieurs reprises sans justification, les disputes sont devenues de plus en plus violentes jusqu'à ce que l'enfant menace sa mère avec un couteau de cuisine) et réinstauré la paix et la confiance au sein de la famille qu'en brandissant la menace d'une exclusion de l'enfant du foyer et de leur vie :

*« Après une dispute, nous lui avons dit : notre famille doit retrouver la paix et la confiance et manifester avec toi ce n'est pas possible. »*

Peut-être que l'enfant aurait souhaité passer ce cap au sein d'une structure d'accueil extrafamilial pour une durée plus ou moins longue et que c'est ce qui explique son comportement. Il est aussi possible qu'il ait voulu éprouver le caractère intangible de la cohésion familiale – dans l'espoir, même au cœur d'une crise aiguë, de se sentir reconnu ou, du moins, remarqué (Bombach et al. 2018; Gabriel & Keller 2013). Totalement indépendamment des motivations possibles du comportement de l'enfant, qui a remis en question les conditions mêmes d'une coexistence réussie, c'est surtout parce que les parents le désignent comme fauteur de trouble et comme boulet qu'il devient le seul responsable de la situation. Et ce n'est pas tout : par leur remarque, les parents font peser sur l'enfant non seulement la faute, mais aussi la charge de résoudre le problème (contrairement à l'exemple de Fabio), à l'image d'une maladie diagnostiquée que l'on voudrait éradiquer comme un corps étranger indésirable dans un milieu sain. Or cette situation a ceci de particulièrement délicat qu'elle est à l'opposé du désir explicitement formulé par de nombreux parents qui adoptent : offrir à

une jeune personne la possibilité de grandir au sein d'une famille et d'acquérir un sentiment d'appartenance et de sécurité.

Si la situation de crise juste évoquée reste exceptionnelle, certaines études témoignent néanmoins d'une forte accumulation de défis de ce type dans les familles adoptives. Il n'empêche, d'autres familles confrontées aux mêmes problèmes ont réussi à considérer comme facteurs d'influence non pas des personnes, mais des expériences et des attentes passées ainsi que des circonstances ponctuelles. À l'instar du cas de Fabio, ou de l'aveu des parents ci-dessus à l'issue d'un processus complexe et pénible, qui, rétrospectivement, a changé la donne :

*« Alors nous nous sommes dit que nous n'avions plus rien à perdre, qu'il n'y avait plus rien de bon dans cette phase. Nous nous sommes aperçus que les choses iraient mieux si nous... / ... nous avons besoin d'aide. »*

Le résultat de cette quête n'est pas la fin, mais le début d'une solution qu'il reste à concevoir en commun. Cette démarche peut être porteuse de sens pour toutes les parties prenantes, même dans les phases pénibles, car elle offre à chacun des pistes pour recouvrer sa capacité d'action. Ces différentes approches de recherche de solutions dans les familles adoptives comme dans les familles d'accueil observées dans plusieurs études (Gabriel & Keller 2013 ; Gassmann 2018) mènent au constat que ce n'est pas seulement le moment et le type de crise et le fait d'identifier la crise qui ont de profondes répercussions, mais aussi – et surtout – la voie choisie pour la résoudre.

## **7) Conclusion : résultats concernant les facteurs de risque et les facteurs de protection**

- *Conflits, crises et familles en développement : causes et approches*

Il y a protection lorsque les familles parviennent à créer des points communs dans la gestion de la crise.

Il y a risque lorsque les familles s'érodent et que la déception, la colère et le désespoir pèsent sur le quotidien et dictent l'interprétation des actes : *« Ce n'est rien, non ? C'est frustrant, non ? Ce n'est pas ce que j'avais espéré. »*

- *Vulnérabilité des enfants, des parents, des familles*

Il y a protection lorsque les parents, les enfants et les familles parviennent avec le temps à se forger une identité cohérente et une image d'eux-mêmes sûre, ni statique ni dogmatique, et qui résiste de ce fait aux remises en question existentielles.

Il y a risque lorsque l'on reste profondément vulnérable sur certains sujets et qu'on utilise – consciemment ou inconsciemment – cette vulnérabilité : *« Dès qu'il y a des tensions ou une dispute, elle dit qu'elle préférerait repartir en Somalie ou ramener sa mère biologique, qui de toute façon fait tout mieux, et ça c'est parfois dur à avaler » .*

- *L'enfant trouve sa place ou ne la trouve pas*

Il y a protection lorsque l'enfant peut prendre sa place dans le quotidien, dans les décisions et dans les remises en question en tant que personne en construction forte de toute son histoire personnelle – et avec le moins de préjugés possible.

Il y a risque lorsque l'enfant disparaît derrière des étiquettes ou des discussions le

concernant et que les parents ne le reconnaissent pas, à l'image ce père qui dit : « *On ne peut pas le changer* »<sup>8</sup>.

### ***Les différentes recherches de repères : de la création de sécurité à l'irritation durable***

Si certains parents ou familles sont parvenus à surmonter les crises engendrées par la recherche de sécurité (au sens du sentiment informel d'« être une famille ») ou les traversent encore (sous la pression ou comme un stade de développement), un petit nombre de parents semble s'être résigné ou avoir renoncé à rechercher activement la sécurité. Le cas échéant, il est très difficile pour l'adolescent de poursuivre sa quête de sens et d'identité. Les formes de cheminement ont donc évolué depuis la première enquête :

- *peu de changement - émergence d'un sentiment d'insécurité après des débuts harmonieux* : cette forme de cheminement est nettement plus fréquente à mesure que les enfants grandissent, se tournent vers l'extérieur, font des expériences et s'approprient leur environnement de vie de manière autonome – que les débuts aient été ou non harmonieux ;
- *peu de changement - peu de comparaisons dès le départ* : très rares sont les familles qui vont au bout de ce cheminement en raison de l'énergie qu'exige le fait de ne se référer qu'à soi-même, en particulier lorsqu'on atteint ses propres limites ou que l'on souhaite renoncer aux comparaisons même lors du recours à une aide extérieure (laquelle implique forcément une comparaison) ;
- *changement des cheminements allant de l'irritation à la normalité* : dans un petit nombre de cas, les irritations durables ou l'abandon de la recherche de points de repères et de points communs ont conduit à la dissolution des structures cohésives, à une distanciation et à une érosion des relations ; ces familles vont de l'irritation durable ou soudainement intense à l'érosion en passant par des crises ;
- *nouvelle forme de cheminement* : quelques familles ont trouvé ensemble ce cheminement – après des débuts sans points de repère ou empreints d'insécurité et, parfois, des crises intenses : normalisation, passage du « faire famille » à l'« être une famille », de la famille nucléaire à la communauté de vie ou à la famille élargie.

### **Caractéristiques combinées générant des facteurs de protection :**

- attitude appropriée vis-à-vis des **procédures** ;
- peu de problèmes de **comportement** (CBCL©) ;
- meilleure connaissance possible des **antécédents** (références) ;
- pas de prédominance excessive des **cinq thèmes** suivants dans le quotidien familial (*appartenance, perception de l'intérieur/de l'extérieur, contrainte liée au fait d'être une famille, communauté, épée de Damoclès*) ;
- **disposition à redéfinir** les représentations et les prétentions ;
- **capacité d'agir** éprouvée (pas dans le cas de l'explication et de la recherche d'harmonie).

---

<sup>8</sup> Il convient ici d'apporter une précision concernant les frères et sœurs : si, au moment où l'enfant adopté arrive, il y a déjà des enfants (biologiques ou adoptés) plus âgés dans la famille, et que ceux-ci ont été impliqués de manière adéquate dans la décision d'adoption, le risque de conflits graves entre frères et sœurs ou avec les parents pour des raisons liées à la reconnaissance et à l'appartenance est moins élevé (cf. Selwyn 2018) que si un enfant biologique arrive par la suite (protection : création consciente de points communs).

→ Les crises conduisent ainsi à la création de **points communs** plutôt qu'à une situation d'**éloignement** ou à une **remise en question** existentielle.

### 8) À partir de quel moment une crise atteint-elle un point critique ?

Il existe dans le débat un consensus selon lequel un événement peut être considéré comme une crise si on peut identifier un « avant » et un « après » et que, du fait de l'événement, la vie, les personnes et leur système de référence social se modifient considérablement (Gabriel & Keller 2015). En fin de compte, c'est la combinaison entre perception, appréciation, traitement et évaluation des parties prenantes qui détermine dans quelle mesure l'événement est critique pour elles. C'est aussi parce que, d'une part, la « famille » inspire une foule de représentations idéalisées de la normalité mais que, d'autre part, il y a peu de propositions quant à la gestion des crises qui y surviennent, que l'on ne peut définir une crise et l'orienter vers les solutions qu'en considérant le point de vue de toutes les parties prenantes.

Lorsqu'elles traversent des crises qui modifient des éléments de la biographie de toutes les parties prenantes, les familles adoptives peuvent être confrontées à des lacunes de connaissances sur les épisodes de vie non partagés. C'est pourquoi il peut être très utile, précisément pour ces systèmes familiaux, de s'interroger, ensemble et non individuellement, sur les questions qui sous-tendent la crise : que l'avenir corresponde à l'idée que l'on s'était faite jusque-là de la famille ou revête une forme radicalement différente, il faut toujours, pour surmonter la crise, tenir compte de la perspective des enfants, de leurs expériences, de leurs relations et de leur recherche de sens. Suivant les cas, une perspective extérieure neutre – évaluation, conseil, voire suivi spécialisés – peut se révéler très judicieuse. Nombre de systèmes familiaux dotés d'une « parentalité acquise » (Gassmann 2018) sont cependant très limités à cet égard, car le recours à une aide extérieure – aussi accessible soit-elle selon les spécialistes – confère à la crise un caractère irréversible, alors que la démarche a en réalité participé à sa résolution. Il importe donc que les phases critiques soient d'abord considérées comme une chance, comme un appel urgent à un changement à l'issue incertaine.

Cela dit, lorsque les acteurs professionnels ou d'autres personnes extérieures ne voient que l'aspect chance dans ces situations parfois très usantes, blessantes ou angoissantes, cela peut donner une impression de naïveté, de cynisme et de déconnection de la réalité. On a en effet trop tendance à oublier la « bivalence » des crises : celles-ci non seulement présentent une chance de mûrir, de se renforcer, de s'encourager, de développer sa personnalité, de croître et de réorganiser sa vie (Mennemann 2000, p. 207), mais aussi recèlent, comme nous l'avons montré, le risque de consolider les points de vue négatifs et les distances qui se sont peut-être constitués de façon inaperçue au fil du temps. Or, exprimées au travers de paroles ou de comportements blessants et méprisants, ces crises peuvent être causes de stress, de déception, de colère, de désespoir ou de chagrin. Voir la crise comme une chance devient pour ainsi dire impossible, car ce que les protagonistes voient alors, c'est la fragilité et la désagrégation – ce qui n'a en soi rien de préoccupant tant qu'il s'agit d'une phase de changement et non d'un état. On en arrive ainsi, par peur de l'opinion négative (réitérée) de tiers, à ne pas recourir à de l'aide, alors qu'un grave problème pèse sur le quotidien, occupe l'essentiel des pensées et des perspectives de certains membres de la famille ou du système familial tout entier et génère une grande insécurité. Dans le suivi de crises familiales, les travailleurs sociaux doivent dès lors – en théorie comme en pratique – être encouragés à renoncer au « pessimisme professionnel »

(cf. Gabriel & Keller 2015), à prendre au sérieux et à chercher à comprendre le point de vue de chacun. Lorsque les familles parviennent (comme celle de la deuxième citation), au prix de longs et pénibles efforts, à sortir de la crise plutôt que de cristalliser les différences, à créer des points communs et à instaurer une relation de confiance, l'enfant peut expérimenter une communauté de vie disposée à se redéfinir en continu compte tenu de ses multiples facettes (ou qui, du moins, s'en donne la peine). Ainsi, on peut parvenir à s'adapter au mieux aux besoins de chacun au lieu de s'accrocher à des idées préconçues sur la famille. Une vie de « famille normale » au sein de cette communauté ne peut être forcée : elle doit être cultivée en permanence afin de « couler de source ».

### **Points de discussion et questions concernant les familles adoptives et les familles d'accueil**

- Comment **prévenir** sans dramatiser ?
- Lorsque les parents **se sentent des parents**, leurs enfants ont-ils le sentiment d'être leurs enfants ? Et *quid* si les parents n'ont pas le sentiment d'être des parents ?
- Les enfants ont conscience des **thèmes qui préoccupent les parents**, ils agissent, réagissent, reflètent : dans quelle mesure les thèmes qui préoccupent les enfants sont-ils reconnus ?
- Faut-il repenser **la culture, l'origine, l'appartenance** ?
- Qui est **comparé** avec qui et avec quoi, et à quel moment ? Dans quel but ?
- L'enfant a-t-il une **position** particulière à l'école du fait qu'il est un enfant adopté ?
- Comment peut-on éviter la **remise en question (existentielle) de l'enfant** ? Comment créer des points communs dans les situations de crise ?
- Y a-t-il lieu d'orienter les familles vers des **possibilités de conseil** (peu coordonnées) **en aval** ?
- Comment doit-on communiquer les résultats aux **parents adoptifs** (entre normalité étendue et thèmes spécifiques à l'adoption) ?

# Familles adoptives et familles d'accueil – la vie entre normalités et crises

Exposé lors du colloque du 15 novembre 2018



**Kanton Zürich**  
**Bildungsdirektion**  
**Amt für Jugend und Berufsberatung**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Office fédéral de la justice OFJ

**PACH** Pflege- und  
Adoptivkinder  
Schweiz

**zh  
aw** Soziale Arbeit



## La normalité d'après les anciens enfants placés

Daniela Reimer, chercheuse en sciences sociales

Tout d'abord, merci de m'avoir invitée à ce colloque. Je me réjouis de l'intérêt que vous portez à la thématique de la normalité et vous remercie d'ores et déjà de l'attention que vous y accorderez. Quand je pense à ce qu'est la normalité pour les anciens enfants placés, je pense surtout à des paroles prononcées par une jeune femme lors d'un entretien en 2007. Dans mes publications, je l'ai appelée Iris. Iris avait 32 ans à l'époque et, parmi d'autres choses intéressantes, Iris m'avait dit :

*« Parfois, j'ai l'impression que beaucoup de gens sont extrêmement surpris quand je leur annonce que je suis un enfant placé. Je crois que quand ils pensent aux enfants placés, ils s'imaginent tout autre chose. J'ai toujours eu l'impression qu'on devait soit être handicapés physiques ou mentaux, soit avoir six oreilles, ou qu'on devait être vraiment très différents en gros. [...] En fait, je trouve qu'on est confrontés à beaucoup de préjugés. Énormément de personnes m'ont dit, et ça m'a aussi beaucoup surpris (mime la voix de ces personnes) : " Oh... et tu es devenue la personne que tu es maintenant, je ne l'aurais jamais imaginé, je pensais que ça se verrait. " Alors j'ai toujours eu l'impression que... comment dire... que beaucoup de gens pensent qu'on ne devrait pas avoir fini l'école, ou pas de formation, qu'on devrait déjà s'être mariés six fois, avoir eu huit enfants de huit pères différents ; enfin qu'on devrait être un peu des cas sociaux. » (Iris, 32 ans).*

Ce témoignage ainsi que d'autres de la même veine m'ont incitée à approfondir la thématique de la normalité d'après les anciens enfants placés. **Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, je tiens à ce que nous nous penchions ensemble sur la question de la normalité en général.** Considérons de plus près l'intitulé de notre colloque : « Familles adoptives et familles d'accueil - la vie entre normalités et crises ». Ce titre confirme mon impression : on ne parlera pas ici de la normalité, mais de normalités au pluriel. Peut-être que la normalité n'existe pas, mais qu'il y a plusieurs normalités. J'imagine que les normalités pour et dans les familles d'accueil et les familles adoptives sont peut-être différentes ou du moins pourraient différer des normalités dans les autres familles. Le fait de juxtaposer les normalités et les crises pourrait laisser penser que l'on considère la normalité et la crise comme des opposés. Quand tout se passe normalement, il n'y a pas de crise et quand une crise se déclenche, quelque chose n'est pas normal. Je tiens toutefois à réagir sur ce point : la normalité est-elle vraiment l'absence de crise ? Les crises ne font-elles pas, elles aussi, partie de la normalité ? Ou plus concrètement : trouveriez-vous normal quelqu'un affirmant ne jamais avoir vécu de crise ? Décrieriez-vous comme normale une famille au sein de laquelle la moindre crise n'a jamais eu lieu ? Cela ne devrait-il pas plutôt alerter notre conscience professionnelle et nous faire nous demander si, dans le cas de personnes qui considèrent être totalement épargnées des crises, il ne s'agit pas plutôt de refoulement, de superficialité, de minimisation, d'une façon d'enjoliver une situation, etc. ?

La réflexion sur les liens entre normalité et crise pousse inévitablement à questionner notre définition des enfants normaux, des personnes normales et des familles normales. J'aimerais beaucoup vous demander votre avis et en discuter, mais cela sortirait malheureusement du cadre de cet exposé.

Au lieu de cela, je souhaite vous poser quelques questions peut-être quelque peu provocantes : Quand considère-t-on qu'un enfant est normal ? Quand on constate un développement « normal » ? Quand il se comporte « normalement » (quoi que cela puisse bien signifier) ? Quand il a des amis ? Quand il aime (ou n'aime pas) aller à l'école, quand il ressemble suffisamment à un petit garçon ou à

une petite fille ? Demandons-nous encore : Quand une famille est-elle une famille normale ? Faut-il que les deux parents soient présents ? Faut-il qu'ils soient en couple, et même heureux ensemble, ou est-ce que de nos jours ce n'est plus nécessaire ? Combien d'enfants compte une famille normale ? Comment les rôles doivent-ils être répartis entre les parents ? Lequel doit ou peut travailler, et à quel taux d'occupation ? Où cette famille doit-elle habiter ? La famille normale doit-elle s'occuper elle-même de tout ou doit-elle confier certaines tâches à d'autres personnes (p. ex. l'aide aux devoirs) ? Et, enfin, combien peut-il y avoir de normalité avant que celle-ci ne se mue en de l'ennui ?

Comme vous le constatez, la question de la normalité n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît au premier abord.

**Je présume, et j'en viens à mon premier postulat, qu'aujourd'hui, les normalités ont changé et qu'en principe, toutes les personnes, vous tous et moi compris, doivent face au défi que représentent la construction de leur propre normalité et le fait de la maintenir ou de l'équilibrer.**

L'un de mes pairs a écrit : « *Peu importe la façon dont on considère les choses, il semblerait que l'on ne puisse pas échapper à la normalité. Mais si tel est le cas, alors nous devrions savoir où nous en sommes par rapport à elle.* » (Seelmeyer, 2008, p. 14) (traduction). Cela signifie que nous sommes en permanence confrontés à des normalités, mais que nous avons tous notre propre représentation implicite de ce qui est normal – et encore plus souvent de ce qui n'est pas normal –, mais le concept de la normalité reste malgré tout difficile à appréhender. Pour savoir où nous en sommes par rapport à la normalité, j'aimerais prendre du recul et revenir quelques années en arrière. Jürgen Link, spécialiste allemand de la littérature, a déterminé dans le cadre d'une longue étude que le concept de la normalité n'a émergé dans la langue courante allemande qu'au cours du 19<sup>e</sup> siècle seulement, précisément au moment où les statistiques sont apparues et se sont popularisées. Le 19<sup>e</sup> siècle a été marqué par le fait que l'on s'est mis à mesurer tout et n'importe quoi pour en extraire des statistiques. C'est à cette époque qu'est née la courbe de Gauss, qui part du principe que tous les phénomènes naturels se répartissent en fonction d'une loi normale : par exemple la taille, le poids ou l'intelligence. Si l'on prend les valeurs caractéristiques de ces phénomènes, elles se concentrent au milieu de la courbe, alors que seules quelques valeurs se situent dans les extrémités. La courbe de Gauss s'est depuis lors inscrite dans notre perception du monde. Dans notre société, les personnes sont en permanence confrontées à des moyennes statistiques, et donc à des normalités (à travers les médias ou en comparaison avec d'autres personnes). Lorsque nous nous représentons la normalité, nous nous référons toujours à cette distribution normale. Néanmoins, dans une société, la normalité se situe toujours à la frontière entre distribution normale et normativité. On constate d'une part que toutes les personnes possèdent des normes, une représentation de ce qui est bien ou ce qui n'est pas bien (juste ou pas juste), et on trouve d'autre part la distribution normale statistique : il se peut, le cas échéant, que ces deux éléments entrent en conflit. C'est à ce moment-là que s'ouvre le débat sur la question de la normalité. La normalité est par conséquent en constante évolution : les normalités et leurs limites se modifient sans cesse au gré du débat.

Il existe toutefois certains aspects importants de la normalité auxquels nous sommes régulièrement confrontés et que nous devons questionner, en particulier les aspects concernant le corps, le développement des enfants, le niveau de vie, l'éducation, le travail ou la profession, le genre, la sexualité. La confrontation permanente encourage, explicitement ou implicitement, à se situer et à répartir les autres dans ces différents champs de normalité et ces statistiques.

Se situer dans la moyenne est une source de sécurité, mais c'est aussi une source d'ennui ; se situer aux extrémités offre des sensations et de l'individualité, mais pose en même temps un risque (d'exclusion) et peut déboucher sur de la stigmatisation (ou une prise en charge). Il faut partir du principe que personne n'est complètement « normal » dans tous les domaines de la vie (en d'autres termes, qu'il se situe au milieu de la distribution normale). C'est là que les choses deviennent intéressantes : l'identité personnelle se développe aussi, et justement, dans la confrontation aux

attentes de la société en termes de normalité. Chaque société et les rapports de force qui y règnent déterminent de quelles attentes on peut faire fi et celles dont il est impossible de se soustraire. Toutes les personnes génèrent leurs propres constructions de la normalité dans un processus actif de production de sens : elles entreprennent un processus actif d'appropriation des conceptions de la normalité de la société. Au cours de ce processus, les personnes perçoivent ces normalités et les notions de pouvoir qu'elles contiennent, elles les évaluent, peuvent s'y conformer ou se montrer créatives en prenant des chemins de traverse, en les déformant, en les réinterprétant et en se créant ainsi des normalités nouvelles et individuelles. C'est là que naît notre propre individualité. Lorsque je parle de constructions de la normalité dans ce contexte, j'entends le fait de s'inscrire soi-même dans les distributions moyennes objectives ou subjectives et le fait de prendre position vis-à-vis des normes sociales compte tenu de la distribution des pouvoirs liée à la normalité. Par l'équilibre de la normalité, j'entends la façon dont une personne réussit à maintenir sa construction de la normalité. Il s'agit donc d'une part de la relation entre une personne et son désir d'individualité, de son histoire personnelle et de sa propre représentation de ce qu'elle devrait être ou de comment elle devrait être, et d'autre part des attentes en termes de normalité auxquelles la personne est soumise dans ses interactions et dans sa confrontation permanente avec la société.

**Les enfants placés, et c'est là mon deuxième postulat, doivent construire leur normalité et la maintenir dans des conditions difficiles.**

Ils ne vivent pas avec leur famille d'origine ou n'y ont pas grandi. Par conséquent, ils s'écartent de la norme sociale et de la distribution normale. Ils ont souvent traversé des expériences particulières que seule une petite partie des enfants de notre société a vécues : certains ont subi de la négligence, de la maltraitance, certains ont dû s'habituer à une nouvelle famille, certains ont séjourné dans des foyers... Le statut d'enfant placé peut aussi être considéré comme une condition difficile : être enfant dans une famille, qui n'est pas sa famille biologique, avoir un statut (légal) incertain, avoir des contacts avec ses parents biologiques et avoir des frères et sœurs en n'ayant toutefois pas grandi avec eux. Font aussi partie de ces conditions difficiles les préjugés et les stigmatisations liées au statut d'enfant placé et aux expériences vécues (« traumatisé », « difficile ») et une probabilité accrue que les enfants placés fassent l'objet de diagnostics médicaux ou psychiatriques.

En bref, les enfants placés doivent eux aussi faire ce que nous tous devons faire : construire leur normalité, quelque part entre les normalités sociales et leurs propres désirs d'individualité, à la différence près que leurs conditions de départ sont plus difficiles que pour la plupart d'entre nous.

**J'aimerais à présent prendre les exemples de Lena et Marcel, des enfants placés qui ont tous deux construit leur normalité dans des conditions difficiles, mais de manière tout à fait opposée.**

Avant de commencer, quelques mots encore sur le contexte : j'ai réalisé un grand nombre d'entretiens biographiques avec de jeunes adultes, anciens enfants placés. Les personnes interrogées m'ont en règle générale détaillé toute leur histoire personnelle pendant plusieurs heures. Ces entretiens ont été retranscrits avec précision puis analysés en détail. J'ai ensuite sélectionné six entretiens dans lesquels les personnes interrogées appréhendent leur normalité de la manière la plus contrastée. J'ai enfin analysé chacun de ces six cas puis comparé les entretiens, et, sur cette base, élaboré un modèle théorique.

J'aimerais donc vous présenter dans les grandes lignes Lena et Marcel : deux cas intéressants et particulièrement différents.

Lena a été placée à l'âge de neuf mois dans une famille d'accueil qu'elle considère aujourd'hui comme sa famille. Elle se distancie beaucoup de sa famille biologique et, enfant déjà, elle tenait à limiter le contact autant que possible. Pendant l'entretien, il était très important pour elle de se présenter comme une personne normale (bonne éducation scolaire, loisirs standards) et de présenter sa famille d'accueil comme une famille normale. Son besoin d'être un enfant normal dans la famille d'accueil est si grand qu'elle va jusqu'à nier en partie l'absence de lien biologique avec sa

famille d'accueil.

Marcel a été placé dans une famille d'accueil à l'âge de quatre ans. L'arrivée dans la famille d'accueil représente pour lui une « dénormalisation ». Il questionne aujourd'hui encore la nécessité de ce placement extrafamilial. Sa relation avec la famille d'accueil était très conflictuelle durant sa jeunesse. Il situe sa place dans sa famille biologique et conçoit les relations qu'il a avec les membres de sa famille biologique comme étant des relations normales. Ses relations avec sa famille d'accueil sont conflictuelles, mais il n'en reste qu'elles sont intenses.

Je vais à présent à détailler en quelques aspects et points précis la façon qu'ont Lena et Marcel d'aborder les thématiques spécifiques aux enfants placés.

Tous deux ont fait l'expérience de ce qui n'est **pas conventionnel avant le placement extrafamilial** : Lena minimise ces expériences, expliquant qu'elle ne sait pas pourquoi elle avait été placée ; elle sait seulement que son père était en fauteuil roulant et elle suppose que sa mère a dû se retrouver débordée avec trois enfants dans de telles circonstances. Elle assure toutefois que contrairement à d'autres enfants placés, il ne lui est rien arrivé de grave, ce qu'elle considère aussi comme étant une preuve de sa normalité. Marcel en revanche fait un rapport détaillé de faits de violence domestique entre ses parents mais aussi envers lui, des problèmes d'alcool de ses parents et de leur négligence.

**Tous deux ont une vision diamétralement opposée du placement extrafamilial en lui-même.** Pour Lena, le placement extrafamilial était une providence : « Je n'attendais que d'être placée dans ma famille d'accueil », dit-elle. Elle explique aussi comment, grâce au placement, sa vie s'est brusquement améliorée. À ce sujet, elle raconte une histoire touchante en lien avec sa mère d'accueil, qui pourrait relever du mythe : quand Lena est arrivée dans sa famille d'accueil, elle était un bébé qui pleurait beaucoup, mais après avoir été bien nourrie et avoir pu se reposer, Lena devint un enfant particulièrement équilibré. Marcel, lui, rapporte que durant les premières années, il ne comprenait pas du tout ce qui se passait et qu'il attendait uniquement que sa mère vienne le chercher. Jusqu'à ses six ans, à chaque fois que quelqu'un sonnait à la porte, il pensait toujours qu'il s'agissait de sa mère qui venait le chercher. Aujourd'hui encore, il remet fortement en question la nécessité du placement extrafamilial.

Les avis de Lena et de Marcel divergent aussi en ce qui concerne la question de la **motivation des parents d'accueil**. Lena attribue à sa mère d'accueil des motifs uniquement altruistes. Marcel part du principe que ses parents d'accueil n'avaient que des intérêts financiers.

Dans leur **manière de gérer les informations**, Lena et Marcel ont encore une approche différente.

Lena a toujours eu le besoin de dissimuler son statut d'enfant placé :

*« À l'école primaire, j'ai toujours fait attention de ne pas... enfin je n'en ai jamais parlé. Je n'ai jamais dit que j'étais un enfant placé ou quoi que ce soit, parce que je pensais que c'était vraiment pas nécessaire ou je ne voulais pas non plus que les gens pensent qu'on n'est pas une vraie famille. J'ai toujours eu peur que quelqu'un pense : "Oui, mais en fait c'est pas ta maman !". Mais naturellement c'est ma maman, mes frères et sœurs et mon papa. C'était toujours un peu difficile, parce que je voulais éviter ce sujet à l'école ; c'était toujours bizarre quand d'un coup on accueillait un nouvel enfant dans la famille et que ma mère venait me chercher à l'école. [...] " Mais je croyais que tu avais trois frères et sœurs ? " et soudainement il y en avait un de plus, par exemple. Et je répondais toujours : " Ah oui? Tu avais compris de travers" ou je pouvais aussi dire : " Écoute, euh, il est juste là en visite" par exemple. Sinon oui, c'était toujours ... je pensais : "Ouah, super... comment est-ce que je vais faire maintenant ? " Ou alors il y en a un qui partait et alors, mmh [...] Il y en a un qui est arrivé quand il était encore tout petit, et là on me disait : " Oh, je ne savais pas que ta mère était enceinte. " " Oui, ça fait longtemps qu'on ne s'était pas vus ! " ou "Oui, je ne t'ai pas raconté, non ? " (elle rit) [...] En fait je ne voyais vraiment pas pourquoi j'aurais dû dire : " Écoute, oui j'ai des frères et sœurs, mais ce sont mes frères et sœurs d'accueil ". C'est pas nécessaire, non ? Pourquoi il faudrait le faire ? [...]*

*J'imaginai que... ou peut-être que j'avais aussi un peu peur... qu'ils me disent : " C'est vraiment pas normal chez vous. " En fait je voulais leur montrer qu'on est une vraie famille, que nous... enfin que tout était vraiment super et pas seulement... " Oui, mais tu vis avec des gens qui sont des étrangers pour toi ", ou quelque chose du genre. Je crois que j'avais toujours peur qu'ils ne comprennent pas que pour moi tout était vraiment merveilleux ici. »*

A l'inverse, Marcel insiste sur le fait qu'il a toujours communiqué ouvertement au sujet de son statut d'enfant placé.

**Pour tous les deux, et il s'agit cette fois-ci d'un dénominateur commun, les services sociaux sont le rappel constant de ce qui n'est pas conventionnel dans leur vie.** Marcel choisit la tactique de prendre ses distances en caricaturant l'autorité, en particulier les collaborateurs et collaboratrices, en relatant des histoires étranges avec personnes étranges ou en expliquant des décisions incompréhensibles. Lena de son côté choisit la tactique de bien se préparer à toutes ces rencontres avec les services sociaux et de toujours donner des réponses courtes et concises à chaque question, pour paraître ainsi le plus lisse possible.

**Un autre point commun entre les deux est qu'ils ne parviennent pas à concevoir la famille comme n'étant pas une structure biologique.** En ce qui concerne leur façon de traiter la question, c'est le jour et la nuit : malgré le fait qu'elle sache que sa mère d'accueil n'est pas sa mère biologique, Lena souligne qu'elle ne parvient actuellement toujours pas à le croire. Elle relate qu'enfant, elle voulait toujours se cacher sous le t-shirt de sa mère d'accueil et faire comme si elle était dans son ventre. Jusqu'à l'heure actuelle, elle ne peut toujours pas concevoir, sur le plan émotionnel, que sa mère d'accueil ne l'a jamais vraiment portée dans son ventre. Marcel, lui, situe pleinement sa place dans sa famille biologique et c'est elle qu'il considère comme sa famille « normale ». Cela s'illustre aussi par les différents rôles que ces deux enfants placés accordent dans leur vie à leur famille biologique. Alors que Lena explique :

*« Avant ces rencontres avec des membres de ma famille, je me sentais toujours mal, j'avais la nausée, les jambes en coton. Pour moi c'était vraiment une sacrée journée, et il me fallait du temps pour arriver à m'en remettre. Mais on ne peut pas y faire grand-chose alors bon... Mais là on voit qu'il y a peut-être quelque part ce petit lien, quand on voit ça me faisait un drôle d'effet... Je ne peux pas vraiment dire pourquoi c'est comme ça. Mais il y a aussi le fait que... quand je vois ma demi-sœur, avec laquelle j'ai plutôt des liens amicaux, c'est tout à fait normal ; mais je la vois plus comme une amie, pas comme une sœur. Mais quand ma mère biologique est en visite alors c'est toujours... Enfin vraiment, je ne sais pas de quoi je devrais parler avec ces gens. »*

Marcel, quant à lui, raconte :

*« Ils ont fait en sorte que maman ne puisse plus avoir de contacts avec moi pendant deux ans et ne puisse jamais venir me chercher, ni me voir ou quoi que ce soit. [...] Ensuite j'ai eu une période où je me suis dit que je voulais sortir d'ici, parce que je n'ai jamais vraiment compris ce que je faisais ici, et pendant les deux ans le grand-père, mon grand-père donc, avait le droit de me venir me chercher, mais ma mère n'avait pas le droit de me voir. Une fois, on est allés se promener dans une forêt et elle s'était cachée derrière un buisson pour quand même arriver à me voir. Ensuite, au cours de l'année suivante, ou des six mois suivants, quand elle pouvait de nouveau venir me chercher, la relation s'est vraiment renforcée et depuis on a bien sûr des hauts et des bas comme dans une famille normale, mais je n'ai rien à lui reprocher moi. »*

Enfin, **le passage à l'indépendance s'est aussi déroulé de manière totalement opposée pour Lena et Marcel.** Lena, jeune majeure, vit encore dans sa famille d'accueil et ne voit pas, en l'état actuel, la nécessité de déménager avant qu'elle ne souhaite fonder sa propre famille ; Marcel a quitté sa famille d'accueil dès qu'il a atteint sa majorité et il vit depuis lors seul, ce dont il est très fier.

En comparant six analyses d'entretiens très divers, je suis parvenue à mettre sur pied un modèle théorique portant sur les modes de construction de la normalité et de l'équilibre de la normalité pour les enfants placés. Je vous épargnerai les détails de ce modèle, d'une grande complexité (en vous renvoyant à Reimer, 2017). **J'ai établi, sur la base du modèle théorique, quatre types idéaux de méthodes de construction de la normalité et de manières de l'équilibrer observées chez de jeunes adultes, anciens enfants placés.** Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de modèles et qu'il est possible qu'une fois adultes, certains anciens enfants placés présentent des caractéristiques relevant de plusieurs types différents.

#### *Type 1 : Affirmer sa normalité envers et contre tout*

Ce type d'enfant placé se décrit plus normal que normal. Bien qu'il soit conscient du manque de normalité, il essaie malgré tout de le gommer ou même de le dénier. Il minimise les circonstances qui ont conduit au placement et qui sont en lien avec le manque de normalité. Les mythes sur le placement jouent un rôle important et ce type considère son placement dans une famille d'accueil en particulier comme un signe du destin. On retrouve dans ce type des jeunes adultes dont la relation avec la famille d'accueil est très étroite. Le processus de détachement, part importante du développement de l'autonomie, n'a pas encore eu lieu chez ce type d'enfant placé. Il considère la famille d'accueil comme sa propre famille ; la famille d'accueil et particulièrement la mère d'accueil sont fortement idéalisées et, de ce fait, ce type ressent un degré élevé d'appartenance à la famille d'accueil. En général, ce type se distingue par ses vues fortement normées sur la famille, l'éducation, la profession, les loisirs et certains autres domaines de la vie. Le contact avec la famille d'origine est très limité et une distance claire s'établit. Un mode de pensée binaire est dominant chez ce type : la famille d'accueil et la famille d'origine sont séparées, avec d'une part la bonne famille, convenable et normale, et d'autre part la mauvaise famille, anormale. Son niveau de réflexion est relativement faible. Ce n'est cependant pas un manque explicite d'éducation scolaire qui l'explique, mais le fait que ce type refoule la réflexion sur sa propre histoire. Seules quelques personnes de confiance sont au courant de son placement extrafamilial. Il recourt à la dissimulation pour gérer la stigmatisation. Les tactiques qu'il utilise ont un caractère extrême, les mensonges sont courants, tout comme les contradictions. Hors de la famille d'accueil, les contacts sont limités : c'est le prix qu'il doit payer pour cette gestion stricte de l'information. Autrement dit, ce type a peu d'amis mais ces derniers sont de proches confidents. En règle générale, ce type possède beaucoup de moyens de compensation : une bonne intégration dans la famille d'accueil et son environnement social, une bonne éducation scolaire, une transition réussie du monde scolaire à celui du travail. Les points forts de ce type résident dans la clarté apparente de sa situation qui lui permet de s'ancrer précisément et de déterminer son appartenance, lui offrant ainsi des capacités d'action. Ce type peut profiter pleinement des ressources que la famille d'accueil met à sa disposition. En revanche, le développement de son autonomie est mis en danger. En raison de ses relations étroites avec la famille d'accueil, de l'importance extraordinaire qu'il lui accorde et de l'idéalisation qui l'accompagne, il lui est difficile de se développer lui-même en tant que personne autonome.

#### *Type 2 : Être un exemple de normalité et éviter les risques*

Chez ce type d'enfant placé, l'idée qu'il est normal est dominante. Il discerne toutefois clairement les domaines de sa vie actuelle ou de son histoire qui sont marqués par le manque de normalité et les qualifie comme tels. Il se distingue du type 1 car pour lui, la famille d'accueil n'est pas l'ancrage principal de sa normalité. La famille d'accueil a, certes, une grande importance et il tend aussi à l'idéaliser, mais il bénéficie en parallèle d'autres ancrages de normalité dans différents domaines de la vie. Il s'agit ici d'être un exemple de normalité dans tous les domaines, de manière tout à fait consciente. De ce fait, ce type a un besoin constant d'être rassuré quant à sa propre normalité. On constate qu'il suit principalement des modèles de comportement typiquement liés au genre, qui lui apportent l'assurance d'être une femme ou un homme normal. Le fait d'avoir un travail normal, convenable et le cas échéant de fonder soi-même une famille normale est aussi rassurant. Établir une appartenance à ce qui est perçu comme normal et la maintenir est pour lui un besoin central. En outre, il se dessine une appartenance secondaire aux personnes considérées comme normales dont

ce type reprend pleinement les normes et les valeurs. En revanche, il cherche à se distinguer de ceux qui représentent le manque de normalité. Il a un souci constant du risque de contamination en cas de contact avec l'anormal, qui représente pour lui un risque de « dénormalisation ». Il a toutefois tendance à moins prendre de distances vis-à-vis des autres que le type 1 : il peut y avoir un rapprochement, qui fait toutefois l'objet d'une importante réflexion afin de minimiser le risque de contamination. Le type 2 est conscient des multiples facettes de l'être humain mais a tendance à exagérer les traits des uns et des autres, ce qui souligne sa crainte du manque de normalité. Généralement, il est très peu critique envers ceux qu'il considère comme normaux. Son niveau de réflexion personnelle est relativement faible. Pour gérer la stigmatisation, il peut avoir recours à une approche ouverte ou à de la dissimulation. En règle générale, il a des contacts soutenus avec l'extérieur dans le cadre desquels il gère l'information de manière ouverte, ce grand cercle d'amis servant, lui aussi, à le rassurer quant à sa normalité. Il puise sa force dans son lien étroit avec la famille d'accueil. L'adoption des valeurs et des normes des personnes « normales » lui offre des possibilités d'action et une assurance dans l'action. Il n'y a pas à craindre que ce type adopte dans la durée un comportement à haut risque, car de tels comportements pourraient mettre en danger la normalité. La faiblesse principale de ce type est une trop grande adaptation aux personnes considérées comme normales et à leurs valeurs ainsi qu'à leurs normes conduisant parfois à un manque de considération de ses propres besoins. L'idéalisation des personnes normales et de la normalité dans sa globalité peut entraîner un mode de pensée binaire très marqué, qui inhibe la curiosité et le courage. La peur de potentiellement dépasser une limite dans un champ de normalité peut aussi avoir un effet inhibiteur.

*Type 3 : Philosophe sur le manque de normalité et (de ce fait) le relativiser partiellement*

Le manque de normalité et les défis qu'il pose sont au centre du processus mental du type 3. La réflexion constitue la dimension centrale autour de laquelle gravitent toutes ses autres tactiques. Il redessine en partie les contours de la question de la normalité. Paradoxalement, ce type est parfois considéré comme normal par le fait même de sa réflexion approfondie sur son manque de normalité. Durant le placement déjà, il réfléchit beaucoup au manque de normalité de cette sorte de famille et de ce mode de vie en commun et il a tendance à remettre en question la normalité de la famille d'accueil, ce qui peut, durant sa jeunesse, provoquer des conflits (violents) pouvant aller jusqu'à une rupture ou des brouilles temporaires dans la phase de la fin du placement. Il perçoit distinctement les multiples facettes de la famille d'accueil et de la famille d'origine, il remet aussi constamment en question leurs valeurs et normes et ne peut parfois simplement pas les accepter ni même les adopter. En raison de cela, ce type ne ressent que des appartenances vagues et les distances qu'il prend ne sont pas nettes. Le type 3 a plutôt tendance à prendre ses distances par rapport à des normes, des valeurs et des préjugés plutôt par rapport à des personnes concrètes. Ses méthodes de distanciation sont moins fortes que celles des types 1 et 2. Ses appartenances se dessinent plutôt avec des groupes de personnes imaginaires ou abstraits ou avec la famille qu'il a fondée lui-même qu'avec sa famille d'accueil et sa famille d'origine au sein desquelles il ne ressent pas d'appartenance très étroite. Sa méthode de gestion de la stigmatisation est une approche ouverte sur le fait qu'il est un enfant placé. Il est important pour ce type de pouvoir s'exprimer dans un contexte de dialogue et il peut potentiellement considérer comme blessant une absence de questions ou même un manque de volonté de s'expliquer. La compensation du manque de normalité revêt pour lui une grande importance. Ses tactiques principales sont la réussite scolaire et professionnelle, ainsi que le fait de fonder sa propre famille, correspondant à la famille « normale ». S'il ne lui est pas possible de rentrer dans la normalité dans un domaine, il y réfléchira et analysera le problème. Son esprit critique fait partie de ses forces ; il est indépendant et autonome, présente souvent un parcours scolaire et professionnel marqué de succès et déploie beaucoup d'efforts pour développer des relations positives dans le cadre du couple ou de la famille qu'il fonde. Les faiblesses spécifiques de ce type sont son attitude « Je ne fais confiance à personne. », une surestimation de la réflexion et de ses bénéfices ainsi qu'un côté individualiste. En raison de la trop grande importance qu'il accorde à son autonomie, il s'expose à la solitude. La réussite dans les principaux domaines de la vie lui paraît

obligatoire, voire vitale.

#### *Type 4 : Célébrer le manque de normalité et risquer l'exclusion*

Ce type se décrit comme anormal. Dans ce cadre, le manque de normalité lui apparaît d'une part comme une tare, mais il peut d'autre part en tirer un (grand) profit. Ce type est souvent un habitué des diagnostics et des thérapies et endosse une identité de malade (psychique). Sa position fondamentale part du principe que toutes les personnes sont anormales et qu'il n'est que l'une d'entre elles, mais avec un profil précis. Il prend ses distances avant tout en exagérant ses expériences passées et en se distançant de certaines personnes. Il lui arrive de rompre momentanément le contact avec des personnes dont le manque de normalité lui paraît temporairement insupportable, mais la rupture du contact est toutefois majoritairement limitée dans le temps. Il ne construit son appartenance que de manière vague avec des personnes, parce qu'il vit généralement les relations comme quelque chose de compliqué ; il a tendance à définir son appartenance au sein de groupes abstraits, qui peuvent être très variés (p. ex. les malades, les enfants placés, les anormaux, les personnes compréhensives). Il est très conscient des multiples facettes de sa propre histoire et des personnes importantes qui y sont intervenues, mais ce type ne fait généralement pas de réflexion de fond à ce sujet. Il est souvent influencé par les thérapies et adopte ainsi fréquemment un vocabulaire thérapeutique. Ce type ne dispose souvent que d'un petit nombre de moyens de compensation, car il a (presque toujours) eu des problèmes dans le système scolaire. De ce fait, il n'a souvent pas pu obtenir une bonne éducation. Pour ce type, l'entrée à l'école et l'arrivée dans le monde professionnel sont compliquées, elles peuvent nécessiter plusieurs essais, et il peut parfois même échouer. Étant donné qu'il est pour lui difficile de créer des relations de manière générale, il est aussi plutôt rare qu'il ait des expériences de couple positives. Sa façon de gérer la stigmatisation varie en fonction de la situation. Ce type tire une importante force du fait qu'il a accepté son manque de normalité (du moins dans une grande mesure). Un grand nombre de libertés s'offrent à lui. Sa faiblesse la plus considérable est qu'il ignore les discordances entre son être et les attentes de la société. Jusqu'à la fin de l'adolescence, il peut encore bénéficier d'un type de protection particulier et il peut encore recourir à des offres socio-pédagogiques. Une fois sorti de ce cadre, le type 4 risque l'exclusion sociale.

#### **À présent que je vous ai présenté les quatre types, il est temps que je dresse mon bilan : qu'est-ce que cela nous dit au sujet de la normalité d'après les anciens enfants placés ?**

Tout d'abord, cette optique s'intéresse aux forces et aux faiblesses de tous les types en fonction de leur manière de construire la normalité. Aucune de ces constructions de la normalité n'est idéale pour les anciens enfants placés, tous les types ont leurs propres forces et faiblesses, comme nous l'avons vu. Il convient donc d'observer chaque cas particulier : les professionnels et les parents d'accueil peuvent renforcer ses points forts et, dans l'idéal, atténuer ses faiblesses afin de transformer d'éventuelles crises (de normalité) en opportunités pour évoluer.

Toutefois, cette optique rappelle aussi à la prudence quant aux préjugés stigmatisants et aux diagnostics qui vous mettent dans une case, qui risquent de compliquer davantage la construction de la normalité (cf. type 4).

Pour tous les types, il est primordial qu'ils travaillent sur leur histoire personnelle et qu'ils soient encadrés étroitement et sur une longue durée.

Enfin, je souhaite encore préciser un dernier point. La précarité de la normalité dans certains domaines de la vie peut, en partie au moins, être compensée par d'autres atouts : l'éducation, la capacité de réflexion, la capacité à tolérer et supporter le caractère pluridimensionnel de certaines choses et leur ambiguïté, la conscience de soi, les sentiments d'appartenance. Dans ce contexte, la question qui se pose dans le domaine de l'aide aux enfants placés est la suivante : comment

pouvons-nous, nous professionnels et parents d'accueil, aider ces enfants placés à renforcer leurs atouts ?

# Familles adoptives et familles d'accueil – la vie entre normalités et crises

Exposé lors du colloque du 15 novembre 2018



**Kanton Zürich**  
**Bildungsdirektion**  
**Amt für Jugend und Berufsberatung**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Office fédéral de la justice OFJ

**PACH**

Pflege- und  
Adoptivkinder  
Schweiz

**zh  
aw**

Soziale Arbeit



**Nathalie Chapon**

**« De l'accueil familial à l'adoption de l'enfant, une possibilité ? »**

**15 Novembre 2018**

**Suisse**

Nos enfants sont de nos jours confrontés à des situations familiales singulières, marquant les rapports familiaux et les références sociales. Autrefois, la monoparentalité due au veuvage conduisait rapidement à une recomposition familiale pour répondre aux nécessités économiques de la vie, les « filles mères » comme elles étaient nommées étaient confrontées à une double peine pour certaines ; la calomnie et l'abandon de leur enfant (Exposition « La mémoire et le lien », Archives départementales Marseille mars-avril 2014). Les enfants étaient le plus souvent élevés par un tiers, du fait d'une recomposition familiale succédant au veuvage ou du placement de l'enfant en nourrice à la campagne (Chapon, 2014). Depuis des siècles, nombre d'enfants ont donc été élevés par d'autres que leurs propres parents et, ce en France ou ailleurs. « Paradoxalement, les transformations actuelles de la famille, nous rapprochent plutôt de modèles forts anciens de la parenté, où le couple n'était pas forcément le tout dans la famille, où l'on pouvait avoir de nombreux pères et mères. » (Journet, 2013, 35). Ce constat largement analysé par les historiens (Knibehler, Capul, Flandrin) et les anthropologues (Fine, Massard, Cadoret) pourraient laisser entrevoir une certaine fragilité de la parenté en accordant à d'autres l'exercice de ses fonctions parentales et par là même de son statut de parent, inscrivant l'enfant dans une nouvelle famille en substituant un parent à l'autre. La marâtre devenait ainsi la nouvelle mère, comme on a pu le lire maintes fois aux enfants avec le conte de Cendrillon, imposant à la jeune Cendrillon l'injonction paradoxale « *tu m'appelleras mère !* ». Comme si la nouvelle composition familiale du père pouvait effacer le statut maternelle d'origine et par là même le passé, et la mémoire de l'enfant. Voilà une histoire qui nous plonge au cœur de la notion de substitution, de remplacement, d'un parent par un autre. Or nombre d'enfants aujourd'hui dans le cadre des divorces se trouvent confrontés à une multiplicité de figures parentales sans pour autant qu'il y ait effacement de l'autre parent. Qu'entend-on par parent? De quels parents parlons-nous, face aux situations où l'enfant est accueilli par une autre famille que la sienne?

Le contexte spécifique de l'accueil familial où un enfant est élevé pendant plusieurs années par une autre famille, une famille d'accueil questionne ce qui se vit au quotidien, le partage du temps, les ressentis de chacun, les liens affectifs développés. La question de la parenté est ici posée, et prend tout son sens quand on élève un enfant comme le sien alors qu'il est confié.

L'occasion nous est ici donnée de réfléchir à ces questions à partir de la théorie de la parentalité d'accueil qui prend appui sur deux concepts la parentalité et la suppléance familiale (Chapon, 2014, Chapon, Neyrand, Siffrein-Blanc, 2018).

***La parenté, un système complexe***

Cette première partie vise à reposer le contexte spécifique de la famille d'accueil et des rapports de filiation. Le dispositif de parentalité (Neyrand, 2013) permet d'appréhender sous un nouvel angle les rapports familiaux existants au sein de ces familles qui s'inscrivent en dehors du système de parenté tout en s'y référant (Chapon-Crouzet, Neyrand, 2005).

La première étape consiste à clarifier les termes utilisés de *parenté* et de *parentalité*.

Ainsi, pour désigner l'ensemble des individus liés par le sang et l'alliance, on utilise la notion de *parenté*. La *parenté* se définit comme le lien juridique existant entre des personnes qui descendent l'une de l'autre ou qui descendent d'un auteur commun : père, mère et enfants, grands-parents et petits-enfants, frères et soeurs, cousins et cousines....

Le Système de parenté organise la famille humaine, les mots père, mère, frère, sœur... désigne des attentes normatives/ les uns par rapport aux autres. L'engendrement, la vie domestique sont liés à ce système d'attente. Le système de parenté croise, les liens d'alliance, les liens de germanité et les liens de filiation.

Le code Napoléon pose le glas de l'exclusivité, « *un père et une mère, pas un de moins, pas un de plus* ». Notre système de filiation s'accompagne d'une norme centrée : chaque individu n'est en position « de fils de » ou « fille de » que par rapport à un seul homme et à une seule femme (Ouellette, 1996).

Or les réalités familiales dissocient de plus en plus aujourd'hui l'inscription biologique de l'enfant dans une famille, à la dimension domestique de celle-ci, celui-ci se retrouvant élevé par plusieurs adultes du fait des recompositions familiales.

Ces fondements de la filiation sont ébranlés dès lors qu'ils sont confrontés aux situations spécifiques de la procréation médicalement assistée (PMA), de la gestation pour autrui (GPA), de l'adoption ou de l'homoparentalité qui introduisent plus de deux parents. Face à cette multiple manière de devenir parent on se trouve confronté à une difficulté : que fait-on des géniteurs ? La société a tendance dans certains cas à éliminer les géniteurs pour mieux établir la parenté sociale, pensée comme substitutive.

Bien que certains auteurs (Cadoret, 2001), dans une approche anthropologique ayant étudié les systèmes de parenté en familles d'accueil, inscrivent leurs travaux dans le champ de la parenté plurielle ou d'une paternité sociale (Martins, 2010), nous préférons à ce contexte spécifique mobiliser une approche pluridisciplinaire de la parentalité (Chapon-Crouzet, 2005), reflétant une évolution socio-historique, une restructuration des logiques d'affiliation dans les relations sociales, signe d'une mutation de l'ordre familial, de ses fonctions et de ses liens.

### ***La parentalité, une approche pluridisciplinaire***

Notre système de parenté renvoie à une structure définie, à des nominations précises déterminant une place spécifique pour chacun au sein de la famille. Dans une famille d'accueil, la référence au cadre de la parenté inscrit l'enfant dans un ordre familial qui n'est pas le sien, et ne permet pas de reconnaître l'élargissement des liens d'affiliation présents, qui ne sont des liens ni de filiation, ni d'alliance et/ou de germanité. Le terme parentalité, lui est

plus large, ouvert à de nouvelles perspectives. Il s'agit d'une définition souple privilégiant l'aspect dynamique, le fait « d'être et de rester parent au-delà des défaillances personnelles, structurelles ou contextuelles » (Sellenet, 2000, 3).

Cette approche met en œuvre les fonctions d'être parent que la structure même du système de parenté, elle laisse entrevoir pour des individus faisant « fonction de parents », la possibilité d'une extension des rapports de parentalité.

### ***La parentalité d'accueil***

L'usage du terme parenté signifie que l'enfant placé s'inscrit généalogiquement, juridiquement dans une nouvelle famille, ce qui ouvre à un élargissement des liens de filiation, d'alliance et de germanité. Or notre système actuel de parenté ne permet pas la reconnaissance des liens électifs. La parenté s'inscrit soit dans la filiation biologique, soit dans la filiation adoptive en aucun cas dans une filiation élective comme on peut le retrouver dans le partage du quotidien avec le beau-parent dans les familles recomposés, les familles homoparentales ou le couple d'accueil en familles d'accueil. La notion de parenté apparaît donc ici inappropriée.

Le croisement pluridisciplinaire (juridique, anthropologique, sociologique, psychologique) permet d'appréhender différemment l'accueil familial en ouvrant à la possible existence de différentes figures parentales, la circulation des enfants et l'importance du temps passé à vivre ensemble. Nous estimons que la relation que le couple d'accueil établit avec l'enfant confié s'inscrit dans une parentalité singulière, toute particulière, dans une parentalité d'accueil.

Cette analyse souffre de nombreuses résistances y compris chez les professionnels de l'enfance basées sur des conceptions faussées, notamment celle reconnaissant l'impossibilité pour un enfant d'avoir plusieurs figures d'attachement, la présence de conflits internes chez l'enfant liés à la présence de plusieurs figures maternelles et la croyance en la vertu d'une seule figure celle de la mère favorisant au plus vite un retour dans la famille d'origine (on pense ici à la résistance des références à la monotropie), ou au contraire une adoption dans la famille d'accueil. Afin de dépasser les résistances de certains professionnels de l'enfance, nous nous référons aux derniers travaux réalisés sur ce sujet qui montrent combien il est important de dépasser l'opposition lien de filiation et lien d'affiliation.

### ***Parentalité d'accueil et modes de suppléance <sup>1</sup>***

On s'inscrit ici dans l'analyse conceptuelle de la suppléance familiale (Durning 1999, Chapon-Crouzet 2005) c'est-à-dire que la famille d'accueil supplée la famille d'origine à un moment donné, elle ne la remplace pas, elle vient en supplément de la famille d'origine, fragilisée à un moment dans son parcours parental. Nous croisons ici deux approches, celles de la suppléance familiale et de la parentalité, pour arriver à une conceptualisation de la Parentalité d'accueil. Ces travaux s'appuient plusieurs recherches, tout d'abord sur une recherche réalisée auprès de 40 assistantes familiales de l'Aide Sociale à l'Enfance, puis une

---

1 Chapon. N., 2014, *Parentalité d'accueil et relations affectives*, PUP, Aix-en-Provence, pp 131

auprès des 25 enfants confiés, qui interrogent les perceptions et les discours au sujet des relations affectives présentes en famille d'accueil à partir de différents facteurs : l'histoire de l'accueil de l'enfant, les caractéristiques de l'enfant, les circonstances du placement, l'histoire parentale, la perception et l'attitude de la famille d'accueil, la perception de la durée du placement, le rythme de rencontres parentales....

Ces modes de suppléance se positionnent sur un continuum qui se partage entre substitution et prédominance parentale. La *suppléance substitutive*, se caractérise par une substitution par la famille d'accueil lors de placement de longue durée ; la *suppléance partagée* se présente comme une double affiliation, reflétant une parentalité partagée qui se construit en fonction du présent en tenant compte du passé et peut conduire à une coparentalité. La *suppléance soutenance* s'oriente vers un soutien à la parentalité et une intervention ponctuelle et enfin la *suppléance incertaine* dévoile une situation de placement en attente et un enfant isolé affectivement.

***La suppléance substitutive*** : la substitution désigne le fait de prendre la place de l'autre parent ; la famille d'accueil prend ici la place de la famille d'origine et au-delà considère l'enfant comme son propre enfant. Face à une absence de relation parentale, à une déperdition des liens, la famille d'accueil se substitue progressivement à la famille d'origine, en prenant toute la place laissée vacante par les parents. On s'oriente alors, soit vers un placement de longue durée, soit vers une adoption.

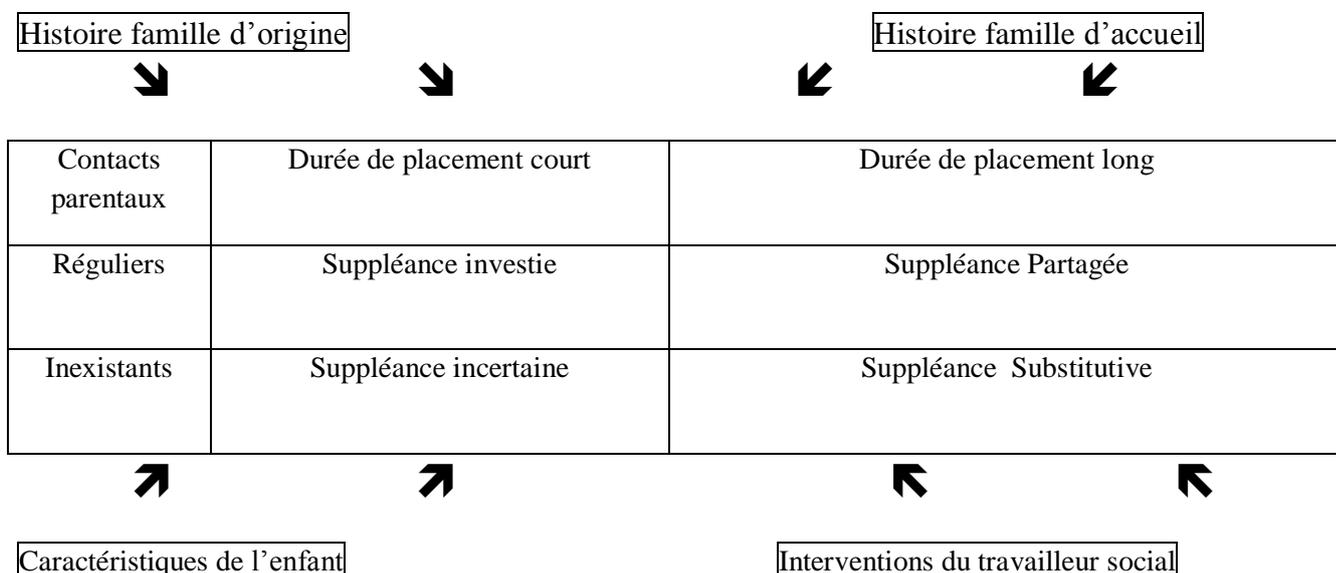
***La suppléance partagée*** : elle désigne des situations où les deux familles d'accueil et d'origine reconnaissent l'importance de chacun. L'enfant circule entre les deux familles, il développe des liens affectifs chez la famille d'accueil et aménage de nouveaux rapports avec sa famille d'origine. Cela implique un partage du temps, des lieux de vie, des liens et le développement d'une double appartenance familiale.

***La suppléance soutenance*** : la famille d'accueil est ici un complément parental temporaire, elle soutient la famille d'origine qui vit et revendique sa place de parent. La suppléance soutenance se caractérise par un soutien ponctuel à la parentalité fragilisée.

***La suppléance incertaine*** : les deux familles sont ici peu impliquées, l'enfant est sans réel appui affectif, le placement est tardif et de courte durée.

Les frontières entre les modes de suppléance sont fragiles, les limites perméables en fonction du temps et de l'histoire du placement. L'orientation donnée est relative et ponctuelle, elle ne préjuge pas d'un changement et d'une évolution possible vers un autre axe en fonction de facteurs spécifiques (interruption des visites parentales, ou au contraire mise en place d'un droit d'hébergement avec un retour probable de l'enfant dans sa famille d'origine, des interventions des travailleurs sociaux, ect...). La vie en famille d'accueil demande de l'adaptabilité, de la prise de recul, le cadre est en perpétuelle évolution compte tenu de l'ensemble des acteurs en présence qui interagissent. Dans une même famille d'accueil peuvent coexister plusieurs modes de suppléance en fonction des enfants accueillis et du temps passé dans la famille. Chaque mode de suppléance pouvant glisser vers une nouvelle suppléance selon la durée du placement, du temps passé dans la famille...

**Schéma : Les modes de suppléance familiale et ses facteurs**

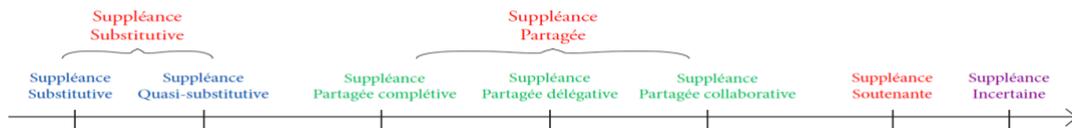


L'analyse des modes de suppléance et la reconnaissance des différents liens d'attachement au sein des familles d'accueil se diffusent en France et en Europe depuis quelques années. Elle permet de remettre en question les regards et les pratiques professionnels sur le métier d'assistant familial, de mieux considérer la place de l'enfant dans la famille d'accueil et d'origine, et de remettre en question *la notion de profil des assistants familiaux et de normalité familiale* en protection de l'enfance. Nous avons poursuivi ce travail d'analyse en 2016 dans une recherche plus large qui donne la parole aux enfants confiés âgés de 5 à 21 ans, mais aussi aux parents, aux assistants familiaux et à tous les enfants qui gravitent autour de l'enfant confié. Ce travail de recherche pluridisciplinaire financé par l'ONPE en France a duré deux ans (Chapon, Neyrand, Siffrein-Blanc, 2018). Plus de 110 entretiens ont été réalisés, 25 dossiers d'enfants ont été analysés, une grille de lecture croisée sociologique et juridique a permis d'affiner la typologie des modes de suppléance, et d'apporter des propositions juridiques pour faire évoluer à la fois les pratiques professionnelles mais aussi les textes de loi en protection de l'enfance en France, notamment sur la question de l'adoption.

Nous allons faire une présentation rapide du nouveau schéma des modes de suppléance en insistant sur les avancées, puis nous focaliserons notre propos sur les glissements possibles entre placement et adoption.

**Des modes de suppléance affinés pour une meilleure compréhension des dynamiques d'accueil**

La dernière recherche affine l'analyse des quatre modes de suppléance en reprenant toute la diversité et la complexité des relations affectives vécues selon les situations de placement.



**La substitution** est caractéristique d'un placement de longue durée qui s'installe vers une substitution parentale, on peut glisser d'une mesure d'accueil à une mesure d'adoption potentielle voire effective. La distinction entre *probabilité et effectivité* de la mesure d'adoption est essentielle :

On retrouve deux types de situation.

- *La première situation où la probabilité et l'effectivité de la mesure d'adoption se rejoignent*= **Suppléance substitutive**. On assiste alors au passage d'une mesure d'accueil à une mesure d'adoption, le plus souvent plénière. L'enfant change de statut, la famille d'accueil aussi, il y a alors substitution au sens premier du terme, puisque la famille d'accueil devient la famille adoptive de l'enfant.
- *La seconde situation où la probabilité de l'adoption n'est restée qu'hypothétique, et où l'enfant conserve son statut d'enfant confié et ne sera pas adopté par la famille d'accueil*= **Suppléance quasi-substitutive**. Cela s'accompagne de nombreuses interrogations aussi bien chez la famille d'accueil que l'enfant confié, mais elles ne remettent pas en question la continuité d'un sentiment d'appartenance et d'une reconnaissance familiale d'accueil déterminante.

*Le mode de suppléance ici est **quasi-substitutif**, soit il n'y a pas reconnaissance institutionnelle et juridique de la rupture de lien d'origine, soit le délaissement parental est avéré mais le consentement à l'adoption reste en attente, car il y a un attachement réel entre l'enfant confié et sa famille d'accueil mais sans une volonté de filiation de cette dernière.*

*On se trouve dans les deux cas dans une pluralité de liens, l'un reconnu officiel, l'autre officieux*

**La partagée** se présente comme une double affiliation, reflétant une parentalité partagée des relations affectives et des liens qui se construisent avec le temps. Il s'agit d'un partage des fonctions parentales et éducatives entre les deux familles, qui engendre une pluralité de liens.

Les situations observées se répartissent entre trois possibilités : **complétive, délégative ou collaborative**.

- **la complétive** se situe à la limite de la suppléance quasi-substitutive, avec une volonté identique de s'affilier entre l'enfant et la famille d'accueil mais des parents présents, bien qu'exerçant leurs droits de visite de façon très aléatoire, semés de nombreuses ruptures de plusieurs mois, voire années.
- **la délégative** est caractérisée par des parents opposés au placement, ou peu investis dans les fonctions éducatives et les visites, et dont la grande instabilité se marque d'un lien affectif très distendu avec leur enfant.
- **la collaborative** est caractérisée par des parents collaboratifs, reconnaissant l'importance du placement de leur enfant, qui investissent certaines fonctions parentales et adoptent des attitudes collaboratives à l'égard de l'assistante familiale et/ou du service, avec des rencontres régulières avec l'enfant et l'expression d'un attachement à l'enfant. La

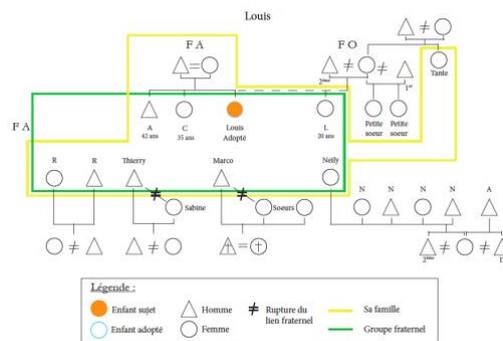
suppléance partagée collaborative reconnaît à chaque famille d'accueil et d'origine sa place auprès de l'enfant, sans apporter de jugement. Les familles se partagent les fonctions parentales et l'affection de l'enfant sans usurpation, ni confrontation, dans une compréhension mutuelle de l'importance de la place de chacun.

*Les modes de suppléance soutenante et incertaine* ne changent pas, l'une s'oriente vers un soutien à la parentalité d'origine et une intervention ponctuelle des services de protection de l'enfance, l'autre dévoile une situation de placement en attente et un enfant isolé affectivement aussi bien du côté d'origine que d'accueil.

### Focus sur la suppléance substitutive, quasi-substitutive et complétive : Glissement vers l'adoption ?

#### *Suppléance substitutive*

Louis est arrivé dans sa famille d'accueil à l'âge de 7 mois, puis a été adopté par la famille d'accueil à l'âge de 3 ans. Aujourd'hui il a 18 ans, c'est un jeune garçon qui a toujours des contacts avec une partie de sa famille biologique (sa sœur, sa tante), grâce aux rencontres poursuivies après son adoption par ses parents adoptifs.



#### *Suppléance quasi-substitutive, des liens officieux?*

Nina est arrivée dans sa famille d'accueil à l'âge de 5 jours, elle a aujourd'hui 10 ans et restera visiblement jusqu'à sa majorité dans sa famille d'accueil. Un article 350 a été prononcé l'année dernière la déclarant depuis pupille de l'Etat. Son histoire est assez complexe, elle est tout d'abord née sous X, et placée en famille d'accueil à l'âge de 5 jours, dans l'objectif d'une adoption éventuelle. Deux mois plus tard, les parents d'origine la reconnaissent, la mère se rétracte, et l'enfant est accueillie à titre provisoire à l'Aide sociale à l'enfance.

Les services sociaux constatent **dès le début de son placement** l'absence d'émotion et d'affection de la part de la mère, décrite comme une femme froide non intéressée par son enfant, et du père, un homme en grande difficulté psychologique. Vers ses 2ans, le père décède, la mère interrompt les visites aux 3ans de Nina. Deux ans plus tard, une délégation de l'autorité parentale est prononcée.

On voit ici que *la question du temps* est capitale. Le juge, les services sociaux laissent du temps aux parents pour développer des liens, de l'affection avec leur enfant or dès le début du placement l'analyse du dossier de l'enfant montre toutes les prémices du délaissement.

Or cette notion de temps n'a pas le même sens pour les enfants ou les services sociaux, ni les mêmes conséquences.

Pour les adultes, les professionnels des services sociaux, il s'agit « d'attendre et voir ce qui se passe si la problématique parentale évolue » ... On retrouve cette posture dans de nombreux pays européens en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Espagne. Mais quelles en sont les conséquences pour les professionnels ? Le sentiment d'avoir laissé une chance aux parents de reconstruire leur parentalité, de développer des relations avec leur enfant, de ne pas couper les liens du sang. Et pour l'enfant ?

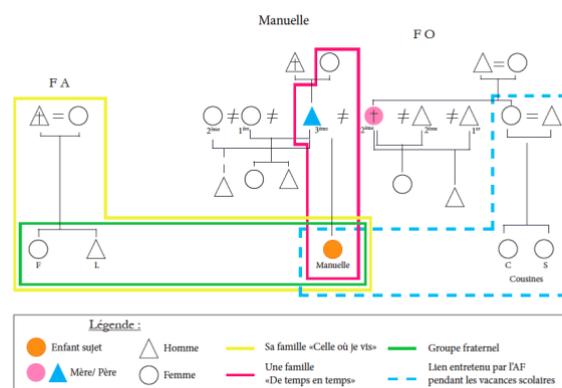
Tous les travaux sur cette question montrent le sentiment d'insécurité présent chez les enfants confiés par la peur de perdre leur lieu de vie d'accueil (Canali, Maluccio, Vecchiato, 2011, Chapon, Neyrand, Siffrein-Blanc, 2018).

Cette notion de temps pour l'enfant n'a pas le même sens, ni les mêmes conséquences. Il a fallu attendre 8ans pour que Nina devienne pupille de l'Etat et pouvoir être adoptable.

Si la famille d'accueil était d'accord au début de la mesure pour l'adopter, suite au décès d'un des enfants il y a deux ans, la famille d'accueil n'est plus dans la même démarche, et la mesure d'adoption arrive trop tard dans l'histoire familiale d'accueil.

### *Suppléance complétive, des liens électifs*

La distinction principale entre la suppléance quasi-substitutive<sup>2</sup> et la suppléance complétive, renvoie à un facteur décisif : **l'absence ou la présence des parents auprès de l'enfant**, les autres facteurs sont similaires (attachement réciproque entre l'enfant et la famille d'accueil, un placement de longue durée...). Même s'il a pu y avoir des interruptions des visites parentales, le père ou la mère a plus ou moins maintenu des rencontres et des liens avec son enfant pendant son placement.



<sup>2</sup> Dans la suppléance quasi-substitutive, alors que tous les critères convergent pour permettre une réelle substitution de la famille d'accueil à la famille d'origine, un seul élément bloque le glissement de la situation, le statut de l'enfant maintenu dans un accueil provisoire, un placement judiciaire ou une DAP, alors qu'il pourrait relever de l'article 388-1 sur le délaissement de l'enfant. Bien que l'ensemble des facteurs convergent, l'absence vécue des parents, un attachement réciproque fort entre la famille d'accueil et l'enfant, l'enfant est maintenu dans un statut inapproprié à la situation vécue.

Manuelle a été placée en urgence à l'âge de 15 jours en pouponnière sa mère étant dans l'incapacité de s'en occuper et son père ne l'ayant pas reconnu. Elle y est restée jusqu'à ses 8 mois, moment où elle a été accueillie dans sa famille d'accueil. Elle est aujourd'hui âgée de 12 ans et vit toujours dans cette même famille, qui représente pour elle un cadre stable, sécurisant et affectueux. Sa maman est décédée juste après son placement, et son papa a repris des relations distendues avec elle à la suite d'une sollicitation du service, elle était alors âgée de 2 ans.

Afin de stabiliser la situation familiale pour l'enfant, le service évoque avec le père l'idée d'une adoption simple par la famille d'accueil. Le père se braque à partir de ce moment-là, il considère que le référent veut faire adopter sa fille, ne faisant pas de différence entre adoption simple et adoption plénière. Le père refuse la demande malgré des liens distendus avec son enfant.

### ***Regard critique sur les situations observées***

Dans les situations analysées les enfants confiés deviennent adoptables tardivement, compte tenu de leur parcours, ils ont le plus souvent moins de 10 ans mais ne sont plus des nourrissons. Quand cela est possible le projet d'adoption s'inscrit en corrélation avec le lien d'attachement établi avec la famille d'accueil, quand cela ne peut se faire, c'est très souvent un véritable déchirement qui est vécu des deux côtés, aussi bien du côté de la famille d'accueil, que de l'enfant. La volonté de s'affilier doit non seulement être réciproque mais apparaître faisable. Cependant la seule volonté n'est pas suffisante, parfois le croisement des situations de vie des parents d'origine, de la famille d'accueil, de l'enfant et du service font qu'un enfant déclaré pupille le restera toute sa vie, s'inscrivant dans une suppléance quasi substitutive.

Nombreux sont les rapports qui constatent une faible proportion d'adoption entre les enfants pris en charge dans les services départementaux de l'aide sociale et les enfants adoptés en France mais c'est aussi le cas dans de nombreux pays européens. Ce différentiel résulte du fait qu'une minorité de ces enfants est adoptable (- de 200/an). En effet, l'adoption est un mode de protection de l'enfant sans famille : elle permet de donner à l'enfant une famille de remplacement.

Les obstacles au prononcé de la déclaration judiciaire d'abandon sont divers et nombreux : la lenteur des procédures, la frilosité des institutions, le maintien des liens avec les parents d'origine, l'attachement à la famille d'accueil.

### ***La frilosité des institutions face à la déclaration d'abandon et le maintien des liens du sang***

Il a été reproché tant aux services sociaux (Million, 2005, n°398) qu'aux juges (Poussin, 1990, 112 ; Neirinck, 1984, 130 ; Massip, 1981, 101) de privilégier le lien de filiation biologique. Ainsi, lorsque les parents s'effacent, les juges, justifiant l'intérêt de l'enfant, prononcent rarement le retrait et s'abstiennent de déclarer l'abandon en laissant du temps.

Le discours des assistants familiaux dénonce cet état et évoque un système tourné vers le parent plus que vers « l'assistance à l'enfant ». Tant que le parent est présent (quelle que soit la qualité de sa présence), la mesure de déclaration d'abandon est retardée, et l'enfant s'installe dans sa famille d'accueil, en glissant progressivement vers une suppléance quasi-substitutive.

Le discours donnant une certaine priorité au parent biologique est très présent au sein des services de protection de l'enfance, chez les assistants familiaux et certaines équipes, si bien qu'il semble difficile pour les assistantes familiales de pouvoir parler spontanément

d'adoption de l'enfant. Le sujet est craint pour ne pas dire tabou. Evoquer l'idée d'une adoption peut être identifiée par certains services sociaux comme une volonté de s'approprier l'enfant confié, comme un révélateur d'un « lien pathologique », ou d'une attitude peu professionnelle de l'assistante familiale pouvant conduire les équipes à des réflexions et postures opposées à celles attendues par l'assistante familiale. Nous constatons que les mesures prises sont le plus souvent dans une approche visant à concilier des intérêts et des droits fondamentaux de l'enfant et de son parent, qui ne sont pas forcément compatibles. Cette approche qui, dans ces situations spécifiques de suppléance quasi-substitutive, retarde l'adoptabilité de l'enfant, fragilise le possible projet d'adoption de l'enfant, ainsi que son attachement à sa famille d'accueil et au final son droit à lui garantir une vie de famille stable.

### ***Repenser l'adoption : répondre aux suppléances substitutive, quasi-substitutive et complétive***

#### ***Deux adoptions et un seul statut pour être adoptable en France***

**L'adoption simple et l'adoption plénière, des dispositifs bien distincts en France.** L'adoption plénière est pensée et pratiquée sur le modèle de la substitution. En effet, elle met fin à la situation juridique établie antérieurement. L'enfant adopté bénéficie d'une intégration familiale dans toutes les ramifications de la parenté<sup>3</sup>. La loi éliminer le lien de sang pour faire du lien adoptif le seul et unique lien juridique. L'adoption est ici exclusive et éliminatoire<sup>4</sup>.

L'adoption simple s'en distingue radicalement en admettant, quant à elle, l'addition des liens de filiation. Elle maintient un lien de famille et en crée un nouveau. Elle crée entre les deux un équilibre dans les fonctions parentales, identificatoires, alimentaires<sup>5</sup> et de transmissions patrimoniales<sup>6</sup>, mais organise par ailleurs une suppléance dans les responsabilités parentales. En effet, les parents d'origine sont totalement dessaisis de leur autorité parentale<sup>7</sup>, au profit du nouveau lien adoptif.

#### ***L'adoption un outil juridique de protection de l'enfance<sup>8</sup>***

Si, en France, l'accueil familial demeure la solution privilégiée en protection de l'enfance, l'adoption peine à s'inscrire comme une modalité de protection. Ainsi, face aux lourdes carences ou aux impossibilités durables de leur parent d'exercer les responsabilités parentales, à un retour identifié comme impossible, un certain nombre d'enfants placés demeurent, de

---

<sup>3</sup> Article 358 du Code civil.

<sup>4</sup> Caroline Siffrein-Blanc, *La parenté en droit civil français*, Etude critique, PUAM, 2009, n°62.

<sup>5</sup> L'obligation alimentaire ascendante est maintenue à l'article 367 al. 2 du Code civil. Bien que le texte ne vise expressément que les père et mère, il semble bien que l'obligation alimentaire réciproque s'étende aux ascendants qui sont dans le besoin. Solange Betant-Robet, « Adoption », *Rép. civ. Dalloz*, p. 49, n°333.

<sup>6</sup> Au premier chef, l'adopté est maintenu dans ses droits successoraux et conserve notamment, dans la succession de ses ascendants, sa réserve héréditaire. Lorsque l'adopté décède sans prospérité, sa famille d'origine peut faire valoir des droits dans sa succession. L'article 368-1 al. 1 du Code civil prévoit un droit de retour. S'il reste quelque chose, le surplus des biens va pour moitié à la famille d'origine et pour moitié à la famille adoptive.

<sup>7</sup> Article 365 du Code civil. Sous l'empire du Code civil, l'adopté demeurait sans aucune restriction, dans sa famille d'origine. Quand en 1923, le législateur permit l'adoption des mineurs, il dut se préoccuper de régler l'attribution de l'autorité parentale ; il décida que l'autorité parentale serait transférée à l'adoptant, mais qu'elle revenait aux parents par le sang en cas de décès de l'adoptant. Il n'en est plus ainsi depuis l'ordonnance de 1958 confirmée par la loi du 11 juillet 1966, l'enfant est désormais placé sous tutelle. Ainsi, la perte des droits d'autorité est totale pour les parents par le sang. Ces derniers ne peuvent contester les décisions prises par l'adoptant ni lui imposer un droit de visite. V. Henri Mazeaud, Léon Mazeaud, Jean Mazeaud, François Chabas, *La famille*, Tome I, 3<sup>ème</sup> vol., 7<sup>ème</sup> éd., par Laurent Leveneur, Montchrestien, 1995, p. 475.

<sup>8</sup> Jean-Marie Colombani, *Rapport sur l'adoption*, la documentation française, 2008.p. 45.

fait, durant toute leur enfance et leur adolescence, en situation de placement définitif jusqu'à leur majorité, sans pouvoir totalement développer une relation d'attachement et d'appartenance dans une autre famille. Ce constat a été dressé ces dernières années par de nombreuses études et rapports en France (parmi lesquelles peuvent être cités le rapport de Jean-Marie Colombani sur l'adoption en 2008<sup>9</sup>, le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) sur les conditions de reconnaissance du délaissement parental et ses conséquences pour l'enfant en 2009<sup>10</sup>, le rapport de l'Académie nationale de médecine sur l'adoption nationale en 2011<sup>11</sup>, le rapport de l'ONED sur la situation des pupilles de l'Etat en 2013<sup>12</sup>, le « Plaidoyer pour l'adoption nationale » publié par plusieurs professionnels de la protection de l'enfance en 2013<sup>13</sup> et le rapport du groupe de travail « Protection de l'enfance et adoption » en 2014<sup>14</sup>).

Tous les rapports se concentrent sur la question du délaissement, mais ne permettent pas d'élargir, l'adoption comme un outil de protection de l'enfant.

L'adoption simple pourrait permettre de bénéficier d'une « seconde famille », pour les enfants dont les parents sont profondément carencés, mais avec lesquels des liens perdurent. Elle constituerait un formidable outil juridique pour assurer à l'enfant, un droit à une éducation et à la construction de relations familiales stables tout en préservant son attachement à sa figure parentale d'origine<sup>15</sup>. L

'adoption simple devrait être présentée comme une mesure possible de protection de l'enfance lorsque la famille d'origine ne manifeste pas une intention expresse ou implicite de renoncer à la qualité de parent, mais se révèle durablement défaillante<sup>16</sup>. Or, tel n'est pas le cas aujourd'hui<sup>17</sup>. Elle répondrait aux situations de suppléance quasi-substitutive et complétive.

## Conclusion

Aussi, il faut être convaincu qu'un travail de revalorisation et de démythification de l'adoption comme possible mesure de protection doit être entrepris, pour éviter les résistances des professionnels et encourager l'adhésion des parents afin de sécuriser les parcours de prise en charge des enfants, leur stabilité affective et leur développement.

Il est important de sortir du déni actuel, des confusions idéologiques, et permettre une reconnaissance des liens des différentes figures d'attachement autour de l'enfant en accueil familial.

---

<sup>9</sup> Jean-Marie Colombani, *Rapport sur l'adoption*, la documentation française, 2008.

<sup>10</sup> Inspection générale des affaires sociales (Igas), rapport sur les conditions de reconnaissance du délaissement parental et ses conséquences pour l'enfant, novembre 2009. Le rapport suggère notamment que l'adoption simple puisse être prononcée dans certains cas à la suite d'une décision de délégation d'autorité parentale.

<sup>11</sup> Professeur Jean-Marie Mantz, docteurs Aline Marcoelli et Francis Wattel, « Faciliter l'adoption nationale », Académie nationale de médecine, février 2011.

<sup>12</sup> ONED, « La situation des pupilles de l'Etat – Enquête au 31 décembre 2011 », janvier 2013.

<sup>13</sup> Chris Benoît à la Guillaume, Sylvie Blaison, Marie-Laure Bouet-Simon, Sandrine Dekens, Catherine Lohéac et Annie Roussé, « Plaidoyer pour l'adoption nationale, 10 propositions pour une mobilisation en faveur des enfants délaissés », septembre 2013.

<sup>14</sup> Rapport transmis aux ministères des affaires sociales et de la santé et au Ministère délégué chargé de la famille, « Quarante propositions pour adapter la protection de l'enfance et l'adoption aux réalités d'aujourd'hui », sous la direction Adeline Gouttenoire, février 2014.

<sup>15</sup> Rapport n°655 fait nom de la commission des affaires sociales, « La protection de l'enfance », par Mmes Muguette Dini et Michelle MEUNIER, 25 juin 2014. P. 75.

<sup>16</sup> Clotilde Brunetti-Pons, « La proposition de loi relative à la protection de l'enfant : analyse sous l'angle de l'adoption », Gazette du Palais, 06 janvier 2015 n° 6, p. 5.

<sup>17</sup> Clotilde Brunetti-Pons, *Op. cit.* p. 5.